

SAÏD CHIKHI [*]

Ajustement structurel, configuration sociale et précarisation des conditions d'existence en Algérie

1. INTRODUCTION

1. La nouvelle société algérienne des années 80 :

Depuis le début des années 80, des programmes d'ajustement structurel sont mis en oeuvre dans un certain nombre de pays du Tiers-monde. L'Algérie n'a pas échappé à la régie et depuis 1987, elle s'efforce de rechercher un ordre économique et social pour atténuer la crise du processus de développement des années 1960 et 1970.

Mais si la prise en compte de la précarité de la situation est nécessaire pour comprendre la mise en oeuvre des réformes initiées en Algérie, elle n'est pas suffisante pour pouvoir faire de ces dernières une évaluation pertinente et significative.

Il est aussi nécessaire de prendre en considération le contexte socio-politique ou plus exactement la configuration des rapports de force entre les acteurs en présence au moment où les mesures d'ajustement sont adoptées. Ce préalable est indispensable car, pour essentielle que soit l'importance des facteurs externes pour expliquer la crise, celle-ci ne doit, en aucun cas, occulter ni les facteurs inscrits à l'intérieur de la politique économique, ni l'empreinte des positions sociales dont celle-ci est marquée, ni la capacité ou l'incapacité du système politique de transformer les facteurs sociaux en sujets ; du processus de redressement économique et social. Aussi la présentation de quelques observations relatives à la structure sociale d'ensemble constitue un préalable nécessaire à toute analyse des dimensions sociales liées à l'ajustement structurel.

Or de ce point de vue de la configuration des rapports de force, l'Algérie a connu, au début des années 80, un remodelage extrêmement important de son paysage politique et social. Critique et refoulement du populisme, changement de la hase sociale de l'État et substitution de la dérive "libérale" et inégalitaire à la dérive égalitaire et autoritaire, tels sont les éléments historiques fondamentaux qui singularisent la période dans laquelle bascule l'Algérie dès le début des années 80.

Cela signifie qu'au delà des nouveaux discours de légitimation, des réformes dont l'entreprise publique est alors l'objet, des sollicitudes dont bénéficie le capital privé et des mesures économiques et sociales

concernant le système productif national, le nouveau champ social est marqué par l'empreinte de couches sociales privilégiées. Ce qui est d'ailleurs visible "socialement" au cours de cette période, ce sont l'accumulation des richesses et la multiplication des affaires.

Mais le trait marquant est que ces couches privilégiées ont d'autres privilèges à défendre que les taux de productivité. En effet, on repère que cette couche de privilégiés s'est avérée incapable de procéder à des investissements productifs à long terme et d'entraîner l'économie dans un processus synonyme d'efficacité et de compétition. Bien au contraire, disposant d'appuis solides et de relations importantes dans les sphères dirigeantes de l'Etat, elles ont accumulé des richesses liées davantage aux pratiques monopolistiques et à la spéculation qu'à la capacité d'entreprendre et d'innover.

Du coup, ce sont l'efficacité du capital privé d'une part, et la capacité d'une véritable prise par l'Etat sur les facteurs de développement d'autre part, qui sont en question. Le premier ne constitue pas un centre actif et compétitif de la société et le second apparaît comme un "Etat-butin" c'est-à-dire un siège lucratif d'un groupement d'intérêts particuliers dont il est l'otage et un domaine "privé" structuré sur la base de clientélisme. Force est alors d'admettre que l'économie paraît constituer, dans ces conditions de clientélisme, d'affairisme et de spéculation, un marché politique plutôt qu'être ondé sur une rationalité de compétition productive.

Plusieurs conséquences découlent de ce point majeur.

L'Etat se transforme en un instrument de renversement des hiérarchies sociales et la politique économique suivie en le plus grand raccourci à une prolétarianisation rampante de toute la société. La fortune est devenue l'indicateur principal de la hiérarchie sociale et le "manager" est déclassé devant le riche qui envahit tout et incarne tout. Ce riche développe des actions en vue d'une autre redistribution des ressources et d'un modèle plus "libéral" de consommation.

Ces actions arrivent à faire redessiner les contours des écarts sociaux : en 1981-1982, déjà, le revenu annuel des employeurs et des patrons était de plus de 140.000 DA alors que celui des salariés manuels était de 22.000 DA et celui des inactifs, de 3 870 DA. A ces inégalités se substitueront d'autres plus dures liées à la libéralisation rampante du système et au désengagement de l'Etat lesquels finiront par produire à un pôle une situation plus que favorable pour les revenus non salariaux et à un autre pôle des processus d'exclusion et de précarisation croissantes pour de larges pans de la société.

Les ingrédients par la constitution de rapports sociaux potentiellement producteurs d'affrontements et de violence sont donc réunis... Le jeune chômeur le plus démuné et la femme la plus exposée, le fonctionnaire apeuré et le producteur désorienté constituent évidemment les catégories sociales les plus vulnérables dans le cadre de ces rapports sociaux. Ils sont confrontés de plus en plus à l'omnipotence du précaire que ni la profonde crise économique, ni le délabrement avancé de la

société, ni l'absence d'un projet alternatif ne semble pouvoir réduire un tant soit peu.

2. La crise économique et sociale :

S'il faut remonter, en fait, à la fin des années 70 pour parler de crise du système productif algérien, il est incontestable que les années 1985-86 sont celles qui sont venues rompre brutalement le fragile équilibre économique et social de la décennie antérieure. Entre ces deux années le prix moyen du pétrole brut est passé de 30 à 14.5 \$ le baril et les termes de l'échange ont diminué de 50 %.

Cela a suffi amplement pour précipiter tout le système économique dans une crise profonde laquelle a mis à bas un édifice industriel plus brillant que solide. La place de l'économie dans la division internationale du travail, les diverses formes de dépendance du système productif, la "rentisation" progressive du processus d'industrialisation et de salarisation, la faiblesse d'innovation technique... ont mis le système productif dans l'incapacité structurelle à prendre le relais de la rente énergétique comme source de financement de l'accumulation.

A cette crise des exportations des hydrocarbures est venue s'ajouter une contrainte majeure : l'endettement extérieur. La situation financière du pays est déjà difficile en 1985 mais de nouveaux crédits extérieurs sont contractés. De 16 Milliards de dollars en 1980, la dette passe à près de 24 Milliards de dollars en 1989. L'Algérie se retrouve dans une situation peu reluisante puisqu'elle est contrainte de contracter des nouveaux emprunts pour être en mesure de rembourser sa dette plus que pour investir.

Cette situation est rendue indispensable par le service de la dette puisque ce dernier passe entre 1980 et 1989 de 32 % à 75 % ! Ces chiffres signifient que l'endettement extérieur est devenu un rocher de Sisiphe extrêmement contraignant pour réaliser une quelconque croissance.

Celle-ci est en fait en panne mais elle l'est déjà depuis 1979 suite à des décisions prises par la classe politique en proie, alors, au libéralisme rampant. Ces décisions concernent le rythme des investissements qui est à la baisse durant la période 1979-86. Les nouveaux projets sont arrêtés, les investissements sont réorientés vers des secteurs "improductifs" et le potentiel industriel public est soumis à la "restructuration". Alors que la part des investissements dans l'industrie est de 56.5 % en 1967-1973, elle n'est plus que de 35 % en 1980-1984.

Suite à la chute brutale des recettes pétrolières, cette part tombera encore au taux de 31 % en 1986. A partir de cette date, l'Algérie donnera l'image d'un pays qui ne parvient plus à produire : les achats d'équipements connaissent des restrictions brutales et la croissance économique connaît alors des variations importantes. De 4.6 % en 1985, ce taux de croissance chute à - 1,9 en 1987 et à - 2,9 en 1988.

Cette crise économique n'a pas manqué évidemment d'avoir des effets sur les mutations sociales. Si l'augmentation des recettes tirées de l'exportation des hydrocarbures a pu masquer, dans les années 70, les carences structurelles du système productif et faire gérer de manière douce les contradictions sociales, leur baisse brutale va réunir, dans les années 80, la plupart des conditions d'un emballement social de grande ampleur.

C'est avant tout l'élargissement du processus de solarisation qui va se trouver bloqué. En effet, depuis 1984-1988, le nombre d'emplois créés régresse alors que la demande nouvelle de travail augmente. La création d'emploi est estimée à 138.000 postes en 1984, elle n'est plus que de l'ordre de 122.000 en 1985, de 116.000 en 1986 et de 88.000 en 1987. Inversement le taux de chômage est en hausse continue : de 635.000 en 1983 représentant un taux de chômage de 16 % - le plus bas qu'ait connu l'Algérie - les chômeurs sont de l'ordre de 1.200.000 en 1987, soit un taux équivalent à 19,2 %. Il va sans dire que cette augmentation spectaculaire du chômage provoque de véritables commotions sociales en mettant des pans entiers de la population en "quarantaine sociale".

Du même coup, ce chômage alourdit la charge démographique par salarié et pèse lourdement sur la consommation des ménages. Celle-ci connaît d'ailleurs une baisse de 7,6 % en 1988 tandis que le pouvoir d'achat a diminué de 15 % en 1987 et 1988. Au même moment l'Etat ajustait ses subventions pour les produits de large consommation entraînant une hausse cumulée pour les années 1985-88 des indices des prix de 46,7 % ! Si on ajoute à ce record d'inflation, l'existence des pénuries chroniques, on comprendra alors que les titulaires de revenus salariaux et les non salariés sont confrontés, dans leur vécu quotidien, à une "économie de guerre" liée à une paupérisation et à une précarisation croissantes.

Mais si la conjoncture sociale est plutôt pénible pour l'ensemble des salariés, elle ne l'est pas du tout pour ceux qui tirent leurs revenus de l'entreprise, des affaires et surtout de la spéculation. Ce qui veut dire que les différenciations sociales qui étaient faiblement cristallisées à la fin des années 70 ont été, plutôt que réduites dans un contexte d'urgence nationale, considérablement augmentées.

Que peuvent alors apporter les réformes économiques initiées par le système politique ? Si ces réformes sont de toute évidence nécessaires, sont-elles de nature à être porteuses d'un projet de transformation sociale ou vont-elles au contraire aggraver le "coût social" supporté par la société ?

3. Le programme d'ajustement structurel :

C'est en 1987 que l'Algérie est engagée dans un programme d'ajustement structurel et c'est entre les années 1988-90 que ce programme connaît une nette accélération. Bien que relevant de décisions "endogènes" et non pas des directives provenant des institutions financières internationales, les observateurs indiquent

néanmoins que ce programme est "sévère" et va au delà de ce que ces dernières auraient attendu de l'Algérie !

C'est dire l'ampleur de la restructuration de l'économie à laquelle ont abouti les réformes initiées et la force des secousses provoquées par ces mêmes réformes au niveau du champ social. Pourtant c'est dès le début des années 1980 que des actions de "rectification" et qu'un vaste dispositif symbolique ont été arrêtés. Concernant ce dernier point, il a été surtout question de désidéologiser tous les critères de comportement et de représentation en vigueur du temps du populisme.

En clair il s'agissait à partir de l'adoption de nouveaux slogans, vocables et paradigmes de démonétiser dans l'esprit des agents sociaux les valeurs qui ont trait soit au nationalisme soit à l'égalitarisme et de les convertir aux conceptions et aux paradigmes favorables au libéralisme économique. Il est vrai que la conscience collective était devenue sensible aux déséquilibres économiques de l'ancien processus de développement mais les ajustements symboliques proposés tendaient, en réalité, à préparer cette même conscience collective à admettre un certain nombre de renoncements.

Cet ajustement symbolique et ces renoncements convergent, de fait, vers la légitimation d'un nouveau mode de gestion de la force du travail et du rapport salarial. Or, c'est justement à ce niveau que les premières grandes actions "d'assainissement" ont été engagées. Placé sous le signe des réformes, le secteur public industriel est chargé désormais uniquement de produire, d'acheter et de vendre et, donc inversement, il doit se décharger du "social".

C'est ce qu'il a fait en cessant de "transporter", de loger"... bref, en mettant fin au "fordisme périphérique" dont il s'était doté auparavant.

Ce même secteur public a adopté une nouvelle discipline d'usine qui a consisté notamment à sanctionner les absentéistes, les récalcitrants et les grévistes. Il a arrêté le recrutement pour limiter aussi le turn-over et, enfin, il a procédé, à partir de 1984 soit deux années après le secteur privé, à des dégraissages au niveau des agents jugés pléthoriques ou indésirables. Les résultats ne se sont pas fait attendre : 130.000 emplois sont supprimés entre 1985 et 1987, le volet de chômage jugé nécessaire par les pouvoirs publics pour la "mise au travail" est atteint voire dépassé et le climat social exprimé par les indicateurs classiques des entreprises (conflits de travail, absentéisme, turn-over...) est "assaini".

Tout s'est passé donc comme si le dispositif symbolique et la "mise en crise" du système productif ont bien servi pour mettre en oeuvre un nouvel "ordre disciplinaire" perçu désormais comme nécessaire avant d'établir un nouveau consensus social sur le principe que le salut est désormais dans le recours à un programme d'ajustement structurel.

C'est dans "cette ambiance de restauration" qu'est mis alors en place un cadre institutionnel libéral et qu'une sévère politique d'ajustement, dépassant le stade des énoncés symboliques et juridiques, a été mise

en application. Celle-ci a pour objectif de mettre en oeuvre une désertification de l'économie et de promouvoir des règles d'organisation et de régulation de l'économie selon les lois du marché. Ce programme affecte tout particulièrement le secteur public et parapublic : les entreprises d'Etat sont rendus autonomes en vue d'en accroître leur rentabilité et leur efficacité et leurs résultats économiques et financiers ne dépendent plus d'injonctions administratives ni des ressources de l'Etat.

Quant au secteur privé, il est vivement encouragé : de nouvelles législations incitent l'investissement privé, l'investissement en sociétés mixtes et l'association avec les capitaux étrangers. Enhardis par les nouvelles lois et les nouveaux discours, les entrepreneurs algériens proclament désormais haut et fort leurs prétentions sociales et politiques et finiront par fonder de solides organisations patronales. Ils sont bien présents sur la nouvelle scène, exprimant ainsi la grande transformation de l'Algérie : après que celle-ci ait connu le "nationalisme économique" le plus fort du continent, elle est aujourd'hui en pleine dérive libérale.

Faut-il ajouter que la nette ouverture aux capitaux étrangers implique aussi l'approfondissement de son insertion dans la division internationale du travail et forcément sa vulnérabilité aux stratégies des acteurs externes ?

Le programme d'ajustement structurel comporte d'autres volets dont celui de réduire la demande globale à travers les outils monétaire et financier. Cette réduction de la demande globale ne diffère pas, de fait, des programmes d'ajustement mis en oeuvre à l'initiative du FMI dans un certain nombre de pays : il s'agit d'aboutir à la baisse des dépenses publiques (en social, en embauche, en compression des effectifs, en suppression des subventions...) à une réforme fiscale, à une restriction du crédit et de la masse monétaire et enfin à la dévaluation de la monnaie nationale.

La mise en oeuvre de ces différents volets du programme d'ajustement structurel induisent évidemment un impact social et suscitent par là même une nouvelle dynamique du système social et entraînent par la même occasion de nouvelles logiques d'action des acteurs sociaux. Le tout est de savoir si ces effets sont propices à l'accélération du redressement économique ou si, au contraire, ils font peser sur la société algérienne de graves déchirures ou des tensions sociales plus aiguës.

2. AJUSTEMENT STRUCTUREL, CHOMAGE ET FRAGMENTATION DU MARCHE DU TRAVAIL

1. Ajustement, emploi et chômage :

Les types d'ajustement qui s'opèrent sur le marché du travail et la crise qui frappe de plein fouet l'économie algérienne ont fini par induire l'effet majeur de l'Algérie d'aujourd'hui : la question du chômage, avec son cortège d'exclusion, de misère et d'indignation. Cette question a été au

coeur du mouvement social qu'a connu la société et risque encore de demeurer d'une importance stratégique pour l'avenir immédiat.

Produit à la fois par la forte croissance démographique (3,1 % entre 85 et 90) et par l'écart de plus en plus grand entre l'offre de travail et la faiblesse de création d'emplois le chômage a atteint une dimension démesurée. Alors que les demandeurs d'emplois sont estimés à plus de 220.000 par an, ce sont uniquement 20.000 emplois qui sont créés en 1988. 76.000 en 1989 et 90.000 en 1990.

Encore faut-il souligner que ce dernier volume correspond pour une bonne part à des palliatifs consistant, dans une conjoncture politique et sociale tendue, à offrir des emplois "fictifs" plutôt que du travail. L'ampleur du phénomène est attesté par le taux du chômage qui a atteint, en 1989, 22,19 %, et par l'hypothèse retenue, en cas de stagnation au niveau actuel, d'un taux de chômage affectant plus du tiers de la population en l'an 2000.

Aux effets dévastateurs de cette distanciation continue entre l'offre et la demande d'emploi vient s'ajouter les dégraissages des effectifs sous le motif de "pléthore du personnel" ou de "diminution d'activité" ou même de "cessation totale d'activité". Cette politique de délestage est rendue possible par la flexibilité du rapport salarial introduite par la nouvelle législation du travail qui donne toute latitude à l'entrepreneur de procéder à des licenciements et sans autorisation préalable des services centraux administratifs.

L'ère de l'emploi garanti et stable est donc révolue et compte tenu du fléchissement des investissements et de la "nouvelle donnée libérale", il n'est plus surprenant de voir monter la courbe des pertes d'emplois. Les sources officielles parlent de 125.000 à 150.000 emplois perdus entre 1989 et 1990, mais d'autres sources avancent le chiffre de 320.000 ; la vérité est sûrement entre les deux évaluations.

Le retournement du marché du travail est donc brutal : non seulement la politique économique ne réussit pas à juguler l'accroissement du nombre de chômeurs mais même la gestion de la main d'oeuvre tend de plus en plus à interrompre les carrières professionnelles en prescrivant la situation d'emploi. La structure du chômage telle qu'elle se présente à la fin de 1989 est éclairante à ce sujet : hormis 32,40 % du total des chômeurs qui sont en état "d'inactivité" volontaire (démissions...), la plus grande partie des chômeurs, 67,60 %, le sont par décision de l'employeur : fin de chantier (20,05 %), licenciements individuels ou collectifs (19,71 %), fin de contrat (17,74 %) cessation d'activité (12,1 %).

Une remarque importante s'impose à la lecture de ces chiffres : la part importante des licenciements à laquelle il faudrait ajouter une partie de la rubrique "fin de contrat" désigne un phénomène nouveau : il s'agit là d'une stratégie patronale adaptant la gestion de la force de travail aux fluctuations du marché, aux coûts salariaux et à la sélection de la main-d'oeuvre.

Il faut souligner encore que beaucoup d'employeurs attendent par "humanité" (!) la mise en place d'un dispositif social d'assistance pour procéder à de plus amples licenciements... Mais si l'emploi est pour l'entreprise un marché, il est pour le travailleur histoire de vie. Aussi cette stratégie patronale nouvelle ressoude-t-elle pour un temps la solidarité des travailleurs en conflits spectaculaires : pour protester contre les licenciements, 50.000 travailleurs partent en grève dans la ville d'Oran en Février 91 et des dizaines d'entre eux qui ont perdu leur identité de travailleurs entament à Alger et pendant plus de deux mois une grève de la faim.

La déchirure du tissu social induite par le chômage par absence d'alternative positive de la part des pouvoirs publics face à la crise ou par décision des employeurs est plutôt profonde et a engendré, par moments, des turbulences urbaines.

D'autres risques de séisme social ne sont pas à écarter non plus compte tenu de la récession économique : 200 entreprises publiques locales et plusieurs dizaines unités privées dans les branches du BTP et des textiles ont fermé leur porte durant l'année 90. Beaucoup d'autres sont vouées à la mort lente suite aux difficultés d'approvisionnements, des effets de la dévaluation de la monnaie nationale... Dans tous les cas, les opérateurs n'ont pas fait montre de capacités d'acteurs sociaux pouvant seconder l'Etat en matière de redressement économique.

Beaucoup d'entre eux s'orientent vers le marché spéculatif ou les services peu créateurs d'emplois tandis que d'autres déclenchent la grève du capital : les opérateurs privés des BTP et des textiles mettent, en avril et mai 1991, leurs chantiers et leurs usines à l'arrêt mettant ainsi des centaines de milliers de travailleurs en chômage technique. Une telle dynamique des mutations sociales génératrice de conflits ouverts et de tensions sociales aiguës met en péril la cohésion nationale et est peu propice à la mobilisation des acteurs sociaux pour réaliser justement l'objectif du programme d'ajustement, à savoir le redressement économique.

2. Précarisation et flexibilité de la force de travail :

Pendant les années 70 la gestion de la main d'oeuvre tendait de plus en plus vers l'intégration du personnel. Celle-ci signifiait stabilité de l'emploi et promotion pour les travailleurs dont le nombre tendait à croître rapidement. Dès le début des années 80, surgit à l'autre pôle les prolétaires exclus du marché du travail. Il s'agit des chômeurs que la crise et l'ajustement structurel ont jetés plus ou moins durablement sur le pavé. Entre ces deux pôles surgit aujourd'hui, un ensemble nouveau, produit spécifique de l'ajustement structurel : la masse des travailleurs précarisés.

Ce troisième pôle - les travailleurs précarisés - répond à une volonté économique et sociale qui tend à limiter le personnel permanent en reportant les à-coups de la crise sur un volant croissant de main d'oeuvre ne bénéficiant pas de garantie d'emploi durable. Au sein de cette masse, il convient de repérer les travailleurs à temps partiel, les

travailleurs placés sous contrat à durée déterminée, les travailleurs de "l'économie souterraine" auxquels il faut adjoindre les travailleurs (ses) des ateliers clandestins impliqués dans une forme archaïque de soumission du travail au capital et les travailleurs (ses) à domicile -là c'est surtout "l'enfermement doré" des femmes.

Il semble que ce soit la restructuration des entreprises publiques, leur autonomie de gestion et l'extension du secteur privé qui aient développé cette politique de précarisation en tant que technique de gestion du personnel. Il semble aussi que cette dernière se soit développée face au marché du travail complètement transformé par le chômage lequel a vulnérabilisé les prolétaires et les a amenés à accepter des emplois qu'auparavant ils rejetaient. Il faut souligner, à ce propos, un fait nouveau majeur : après avoir refusé pendant longtemps le travail salarié en chantier et en usine, les jeunes prolétaires sont prêts désormais à accepter n'importe quel emploi précaire au plan des conditions de travail et de salaire.

Cette tendance risque d'être accentuée sous l'effet de la flexibilité de la force de travail par les changements récents du contexte institutionnel à savoir la modification de la législation du travail impliquant notamment la possibilité de recourir facilement au contrat à durée déterminée : expression bien connue et pouvant se traduire facilement par "emplois subalternes et précaires".

Tous ces éléments -crise, ajustement, technique de précarisation- ont fini par dessiner un spectre nouveau du marché du travail. Les "ouvriers et employés" qui forment un noyau relativement stable voient leur part dans l'emploi passer de 44,70 % en 1977 à 34,9 % en 1987 : l'emploi stable a donc régressé. Or le recours au travail précaire semble, au contraire, s'être accéléré.

En effet, les placements de postes d'emplois temporaires sont de 12 % du total des placements en 1984, de 17 % en 1986 et de 36 % en 1989. Il y a tout lieu de penser qu'un tel spectre va s'élargir à l'avenir avec d'autres dégraissages prévus et qui constituent justement l'anti-chambre de la flexibilité de la force de travail en cours.

A ce stade de cette analyse, deux remarques semblent émerger. Premièrement, il est clair que le désengagement de l'Etat et que l'ajustement structurel ont accentué la précarisation des travailleurs lesquels sont rendus vulnérables sur le marché du travail. Deuxièmement, le tarissement des embauches, le dégraissage, la flexibilité de la force de travail ont des retombées sur plan social.

Ces retombées sont multiples et complexes mais deux d'entre elles peuvent être retenues. La première est qu'avec le développement des techniques de précarisation apparaît un autre facteur supplémentaire de régression sociale et culturelle et dont les jeunes et les femmes seront les premières cibles. La seconde est que le monde du travail est pris à revers à travers un processus de fragmentation. Des divisions sont de plus en plus introduites à l'intérieur même du salariat et les

segments "périphériques" de la force de travail - les moins stables, les moins protégés - risquent de s'élargir très rapidement.

L'identité collective de ce monde du travail peut, dans ces conditions, être quelque peu sapée et ne plus aller de soi. Cette prise à revers provoque aussi une fragilisation des réseaux de socialisation et de solidarité ouvrant ainsi la voie à la recomposition d'une identité collective sur d'autres bases (islamisme notamment).

3. AJUSTEMENT STRUCTUREL

1. Précarisation sociale et pauvreté :

Les effets sociaux du programme d'ajustement structurel ne s'analysent pas uniquement en termes d'emplois et de chômage mais ils doivent être appréciés en fonction de la structure du système social. Or de ce point de vue, les données sur le chômage sont plus dramatiques. En effet il a été indiqué que ce chômage touche plus particulièrement les ménages dont les chefs sont eux-mêmes en chômage ou en inactivité : 52 % des chômeurs appartiennent à cette "catégorie socio-professionnelle". De même, une autre enquête a révélé que 73 % des jeunes chômeurs (âgés de 18 à 26 ans) sont fils d'ouvriers, manoeuvres et assimilés : ce sont donc les jeunes des familles les plus pauvres qui se retrouvent au chômage et ce sont aussi les couches sociales les plus démunies qui supportent le plus la charge du chômage. Autrement dit, la stagnation de la création d'emplois affecte directement les couches sociales déjà marginalisées lesquelles connaissent simultanément une augmentation du chômage et la baisse du pouvoir d'achat des ménages. Cela signifie qu'une nette tendance à la précarisation sociale est apparue et qu'une paupérisation croissante gagne de larges sections de la population.

D'autres statistiques le montrent bien. La consommation en termes réels de l'algérien baisse d'environ 20 % entre 1984 et 1988. Cette même consommation vient de connaître pour la seule année 90, un recul de 8 %. Il est évident qu'une telle diminution de la consommation frappe plus particulièrement les couches populaires compte tenu du système social global qui fonctionne toujours en faveur des groupes de revenus les plus élevés. Mais ce qui alourdit encore plus le coût social du désengagement de l'Etat et du programme d'ajustement est l'inflation qui a atteint ses premiers records : l'indice des prix a enregistré une hausse 46,7 % pour les années cumulées 1985 - 1988 et de 26 % pour les seules années 1989 - 1990 .

C'est assurément la dérive de la monnaie nationale qui a contribué, par ses effets, au sérieux déclin des revenus réels de la population. Conçue pour encourager les investissements étrangers et connaissant une dépréciation de l'ordre de 300 % (1,11 DA/FF en Janvier 89 - 3,42 DA/FF Février 91) cette dérive a entraîné une explosion des prix tellement insoutenable que les experts et les opérateurs privés locaux parlent de "contraction sérieuse de la demande" et que le nouveau Ministre de l'Economie la qualifie ainsi que la politique monétaire et

financière poursuivie "d'organisation orchestrée de la paupérisation de la plus grande masse des algériens".

C'est dire le choc de l'austérité imposée au plus grand nombre et l'ampleur de la paupérisation induite par la réduction brutale des bas revenus. Les titulaires de ces bas revenus s'appauvrissent de fait et se trouvent écartés de plus en plus des circuits de consommation d'un certain nombre de produits si bien que l'expression "groupes de population vulnérables" a fait récemment son apparition dans les discours officiels.

Cette aggravation des conditions d'existence constitue un sérieux élément d'incertitude pour les ménages populaires mais ce qui est plus insupportable pour ces derniers c'est que si le programme d'ajustement implique une baisse des revenus réels pour maintes personnes, il exerce au même moment, des effets redistributions en faveur de certains groupes sociaux. Ces derniers, les employeurs et les catégories "supérieures", ont développé des actions dans le sens d'une plus grande concentration des revenus : l'écart des revenus salariaux serait de l'ordre de 1 à 17 aujourd'hui.

Comment s'étonner alors que la précarisation croissante, l'aggravation de la paupérisation et l'accentuation de la concentration des revenus ne favorisent nullement le redressement économique et la maîtrise des mutations sociales ? Comment assurer à travers crise et chômage, marginalisation et inégalités croissantes un système d'identification stable pour le corps social ? Or ce dernier est en pleine décomposition et est enveloppé d'un épais brouillard d'incertitudes parce que l'écrasante majorité des acteurs sociaux ont été affaiblis en subissant les frais de l'ajustement structurel.

Ces acteurs sociaux vivent, en effet, sous la menace potentielle de la paupérisation et de la marginalisation. Après ceux qui ne disposent d'aucun niveau d'instruction, c'est au tour des lycéens et des diplômés de l'enseignement supérieur de devenir des chômeurs et de rejoindre l'ensemble populaire. Les producteurs se rapprochent, eux aussi, du peuple : subissant le couperet des lois du marché et vivant à la limite du minimum vital, de nombreux segments précarisés de la population ouvrière participent désormais à une dimension sociale populaire. Il en est de même des couches moyennes.

Après avoir connu une ascension rapide du temps du populisme, ces couches se sont accrochées désespérément à leur statut mais elles ont fini, comme dans les sociétés latino-américaines, par se paupériser et rejoindre les "petits". Bref, des pans entiers de la société dégringolent sous les effets conjugués de l'inflation, de la dégradation des conditions d'existence et du chômage, dans le marais de la pauvreté.

2. Ajustement structurel, politique et demandes sociales :

Cette situation nouvelle singularisée tout à la fois par la baisse du niveau de vie, l'aggravation de la misère et le renforcement de la concentration des revenus produit des effets dévastateurs sur le tissu

économique et social. Le moins qu'on puisse dire est qu'elle ne favorise pas la mobilisation de la population, ni l'augmentation de la productivité du travail, ni le développement d'une "culture du travail" et de l'esprit d'entreprise si indispensable pour que l'Algérie cesse, à tout le moins, de reculer.

En attendant, une telle situation suscite des réactions sociales des plus diverses. Pour ceux qui ne peuvent s'affirmer ni comme travailleurs ni comme citoyens - les chômeurs, les marginaux - la conscience sociale est déterminée plus par le dénuement et l'exclusion que par des stratégies sociales et politiques.

Rejetés dans la misère matérielle et morale, ils sont plus attentifs aux paroles exaltantes des leaders religieux qu'aux paroles investigatrices des élites "modernistes". Dépourvus de tout cadre d'expression et de lieux propres d'action, ils finiront par prendre d'assaut, entre 1986 et 1991, les villes.

Là, les masses urbaines pauvres et marginalisées adoptent ce que B. Badie appelle la "culture de l'émeute" : la révolte remplace le conflit, la rage la critique, la violence la contestation.... Privées de communication et d'identité, de culture et de libertés essentielles, se souciant fort peu de politique et de "l'esprit des lois", ces couches marginales côtoient et font naître la violence quotidienne, que celle-ci soit populaire ou institutionnelle.

Concernant les autres acteurs sociaux, les ouvriers et les couches moyennes paupérisées notamment, les tensions qui naissent de la pauvreté et de l'inégalité provoquent, à leur niveau, une sorte de "populisation" de leurs résistances. Cela signifie que leurs pratiques sociales prennent une certaine distanciation par rapport au salariat et qu'elles sont désormais centrées sur les conditions d'existence liées à la pauvreté.

Les travailleurs affirment, dans ce cadre, la priorité des problèmes sociaux sur la crise économique, celle de leur pouvoir d'achat sur le remboursement de la dette... Des milliers de grèves exprimeront leurs contestations : 1933 grèves en 1988, 3389 au 1989, 2023 en 1990 et une grève générale de 2 jours en Mars 1991.

Certes ces contestations définissent les intérêts des travailleurs au sens où ces derniers ne veulent pas être seuls à faire les frais de l'ajustement et à payer la facture de la dette, mais ces contestations prennent la forme de défense populaire : elles résistent à la rupture de l'égalitarisme plutôt qu'elle ne forment un nouveau processus de développement ; elles sont plus orientées vers la défense du pauvre que vers la démocratisation des rapports sociaux, elles sont plus soucieuses de sauvegarder le niveau de consommation que de participer à des stratégies négociées de mobilisation productive.

Dans tous les cas, les revendications procèdent d'une conscience populaire défensive mais elles expriment fort peu une volonté collective d'émancipation nationale ou du redressement économique.

Ce redressement économique implique évidemment, à l'autre pôle, l'apparition d'une catégorie de véritables entrepreneurs. Or la bourgeoisie algérienne demeure largement parasitaire et préfère faire fuir ses capitaux à l'étranger ou les jeter dans la spéculation : la moitié de la masse monétaire algérienne, soit environ 170 Milliards de dinars, est engloutie actuellement dans le système de l'économie informelle !

Faisant sauter en éclats le mythe de l'efficacité du secteur privé si cher à la doctrine néo-libérale, cette bourgeoisie adopte des comportements où le paraître compte plus que le faire, les réseaux de contrebande plus que le calcul rationnel, la consommation ostentatoire et les dépenses de luxe improductives plus que l'investissement productif. Tous ces comportements produisent des cassures morales entre les groupes sociaux et contribuent assurément à la forme présente d'une société dont les éléments de décomposition semblent l'emporter sur les facteurs de la maturité.

Pourtant on peut considérer l'avènement du multipartisme introduit par la nouvelle constitution de Février 1989 comme faisant partie de ces facteurs de la maturité. Ce multipartisme est, tout comme les autres réformes politiques concernant les libertés d'expression, d'organisation... né de la reconnaissance du fait que l'écart entre la société et l'Etat ne pouvait plus être comblé par les mécanismes traditionnels d'intégration politique.

Les émeutes d'Octobre 1988 ont brusquement attiré l'attention de la classe politique sur les risques que connaîtrait le système social global si la situation qui avait régné jusqu'alors ne changeait pas.

Or ces changements tardent à venir et la transition à la libéralisation politique demeure bien fragile. Non seulement la liaison entre cette transition et la satisfaction des demandes sociales les plus pressantes ne s'est pas toujours opérée mais le libéralisme politique semble encore n'être qu'un moyen de réaliser le projet de libéralisation économique.

Celle-ci risque d'être plus radicale dans les années à venir puisque la privatisation des entreprises publiques et la rationalisation de l'administration sont à l'ordre du jour. Cette transition est encore fragile parce que l'Algérie ne cesse de reculer quant à ses capacités de production et parce que la répartition du revenu national demeure encore très inégalitaire.

Tout porte à croire alors que la société fonctionne sur deux registres. Un registre constitutionnel s'adressant aux élites et appelant aux libertés démocratiques et un second registre qui sacrifie au nom de la crise les couches populaires sur l'autel de l'ajustement structurel ! Sans doute est-ce là la spécificité engendrée par la constitution du capitalisme périphérique dominé par l'économie-monde mais trois gouvernements, deux états de siège et des centaines de morts (en moins de 3 ans) constituent un coût social déjà lourd pour une société qui s'épuise..

Les conséquences sociales de la crise et de l'ajustement structurel apparaissent graves et préoccupantes. Mais les problèmes de l'Algérie ne sont pas si désastreux qu'ils ne puissent trouver de solution dans le cadre d'un projet national de société.

L'Algérie dépend certes de l'évolution de la crise de l'endettement extérieur qui paralyse actuellement tout effort d'investissement et donc la capacité d'élaborer une politique de redressement. Elle dépend aussi de la capacité de ses propres acteurs sociaux de transformer les demandes sociales en décisions politiques, de penser à nouveau en termes de développement, de lutter pour l'investissement productif et contre les inégalités sociales. L'avenir démocratique est à ce prix.

REFERENCES

- HADJI A. : L'impasse du populisme, Enal-1990, Alger.
- BENACHENHOU A. : Algérie : Dynamique économique et évolution sociale, 1989, Paris.
- BENISSAD H. : La réforme économique en Algérie ou l'indicible ajustement structurel, O.P.U 1991, Alger.
- EL-KENZ A. : L'Algérie et la modernité, Codesria, 1989 (a) Au fil de la crise, Bouchène 1989 (b) Alger.
- LACHAUD J. P. : Le désengagement de l'Etat et les ajustements sur le marché du travail en Afrique francophone. Institut international d'études sociales. 1989. Genève.
- LIABES D. : Précarisation croissante et aggravation des inégalités sociales – in : l'Etat du Maghreb, la Découverte, 1991, Paris.
- MESSAOUDI A. : Chômage et solidarités familiales - in : Peuples méditerranéens n° 52-53, Juillet-décembre, 1990.
- METAHRI M. : Notes sur l'évolution du marché de travail : tendance vers la flexibilité. – in : revue Statistiques n°27-1990, Alger.
- YACHIR F. : L'ajustement structurel dans le tiers-monde in les cahiers du CREAD n° 21, 1990, Alger.

Notes

* CREAD-ALGER (Août 1991)

JEAN-PIERRE LACHAUD [✱]

Le marché du travail en Tunisie : structure, déséquilibres et ajustements (1)

1. INTRODUCTION

La Tunisie, à partir du milieu des années, 1980, la mise en oeuvre du programme de stabilisation économique et d'ajustement structurel est susceptible de modifier sensiblement le processus de transition économique et la dimension sociale du développement. Dans ces conditions, le marché du travail constitue une composante essentielle de la nouvelle dynamique sociale visant à créer de nouvelles articulations. Mais en même temps, la fécondité d'une analyse du marché du travail est étroitement dépendante de l'information disponible et de l'approche méthodologique.

Au début des années 1980, les effets mitigés en termes d'emploi et d'équilibre de la balance des paiements des politiques de substitution aux importations et de promotion des exportations, successivement mises en oeuvre au cours de la période 1960-1980, et l'apparition de nouvelles contraintes, ont incité le gouvernement à s'engager dans un programme d'investissements, davantage centrés sur les secteurs productifs à forte intensité de main d'oeuvre et orientés vers les exportations, sans toutefois négliger les secteurs plus capitalistiques. Cependant, cette nouvelle politique économique s'est heurtée à des contraintes externes et internes induisant une baisse de la croissance économique et du niveau de l'emploi, ainsi qu'une augmentation du déficit de la balance des paiements et de la dette. Cette déstabilisation relative de l'économie tunisienne explique la mise en oeuvre, en Août 1986, d'un programme d'ajustement structurel. Si, selon certaines analyses, cette politique économique a abouti à des résultats positifs (2), il importe de remarquer que la contribution productive réelle du pays, qui avait augmenté à un rythme annuel moyen de 6,5 % entre 1965 et 1980, n'a été que de 3,6 % par an au cours de la période 1980-90 (3). Par ailleurs, étant donné l'existence d'un taux élevé de croissance de la population (4), le PNB par tête n'a progressé que de 0,6 % par an, termes réels, entre 1980 et 1988 (5). Et, en dépit d'une nouvelle dynamisation de l'appareil productif en 1991, le taux de chômage global s'élève encore à plus de 15 % de la population active. Par ailleurs, la poursuite des réformes économiques va susciter une nouvelle dynamique des systèmes sociaux, génératrice de conflits ouverts ou de résistances cachées, peu propices à l'accélération de la transition économique. Ainsi, c'est dans le contexte de ce cheminement du développement et de l'évolution récente de l'environnement

macroéconomique que l'on doit situer le fonctionnement du marché du travail tunisien.

En fait, l'analyse des mécanismes du marché du travail est étroitement liée aux contraintes conceptuelles et aux options méthodologiques. En Tunisie, les informations relatives au marché du travail sont exceptionnellement développées, et une étude comparable à celle qui est présentée ne pourrait être menée dans aucun autre pays du Maghreb. En effet, depuis une quinzaine d'années, plusieurs sources statistiques permettent d'appréhender certains aspects du marché du travail urbain et rural : recensements de la population et de l'habitat - 1975, 1984 ; enquêtes emploi auprès des ménages - 1977, 1980, 1983, 1986-87, 1989 ; études diverses à partir des données précédentes ou d'informations spécifiques (6). Néanmoins, malgré la richesse de ces sources statistiques, l'examen du fonctionnement du marché du travail tunisien se heurte à plusieurs difficultés. En premier lieu, la délimitation de la population active occupée n'est pas réellement uniforme entre les diverses enquêtes. En particulier, le mode d'appréhension des "actifs marginaux" et leur inclusion ou non dans la population active occupée, accroît l'incertitude quant à l'importance réelle de cette dernière (7). En second lieu, l'appréhension du chômage comporte plusieurs interrogations : sous-estimation ou surestimation du niveau du chômage selon la délimitation de la population active ; adoption d'une définition du chômage en 1984 plus restrictive que la définition internationale et que celle qui avait été adoptée en 1975 - les chômeurs ne concernent que les personnes âgées de 18 à 59 ans, limites d'âge qui ne coïncident pas avec celles qui prévalent pour les personnes pourvues d'un emploi : absence de précision quant au critère de disponibilité pour la recherche d'un emploi. En dernier lieu, la qualité des informations est relativement inégale selon les diverses enquêtes (8). Dans ces conditions, il est probable que l'apparente continuité entre les diverses investigations empiriques ne leur confère pas un degré de comparabilité aussi élevé que ce qui est souvent affirmé (9).

Par ailleurs, l'hétérogénéité des références théoriques et doctrinales influence profondément les axes principaux de la recherche sur le marché du travail. A cet égard, il semble que les aspects majeurs des analyses du marché du travail peuvent être appréhendés autour de deux idées (10). D'un côté, certaines études sont centrées sur les déséquilibres statiques du marché du travail, avec la préoccupation majeure de l'allocation optimale des ressources. D'un autre côté, l'analyse du marché du travail est davantage abordée sous l'angle de la dynamique de l'offre et de la demande de travail. Ces deux options méthodologiques conduisent à opérer une distinction entre le "problème de l'emploi" et le "problème du chômage". En outre, cette distinction a des implications en termes de politiques économiques. La thèse du dysfonctionnement du marché du travail conduit à accorder une attention particulière aux "politiques du marché du travail", susceptibles d'accroître l'efficacité de ce dernier. Cela signifie que des politiques visant à accroître la demande de travail et à réduire l'offre de travail pourraient avoir moins d'impact sur les conditions des individus sous-

employés que des politiques orientées vers le rehaussement de l'efficacité des marchés du travail.

Dans le contexte tunisien, les deux options méthodologiques prévalent - bien que la thèse de l'inefficacité du marché du travail soit implicitement privilégiée. Ainsi, à partir des sources statistique précédemment indiquées -seules informations disponibles et présentant un réel intérêt au début des années 1990- la présentation des études du marché du travail de ce pays peut être axée successivement autour de la structure, des déséquilibres, des dysfonctionnements et des ajustements du marché du travail.

2. LA STRATIFICATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

L'analyse de la structure de l'emploi et des revenus permet d'appréhender quelques éléments inhérents à la stratification du marché du travail en Tunisie.

1. La structure de l'emploi :

L'analyse selon les branches d'activité montre que la structure de l'emploi qui prévaut en Tunisie est le reflet d'une certaine transition économique. En effet, à la fin des années 1980, le secteur agricole n'est plus le principal pourvoyeur d'emplois. En 1989, la branche "agriculture et pêche" ne fournissait plus que le quart des emplois (11), alors que la part relative des branches industrielles s'élevait à 33,6 %. Néanmoins, si le développement de l'emploi industriel est inhérent au processus de développement, il importe de souligner que l'industrie est dominée par quelques activités qui jouent un rôle clé en termes d'emplois. Ainsi, en 1989, l'industrie textile absorbe 50 % de l'emploi manufacturier, tandis que le bâtiment et les travaux publics occupent 87,6 % de l'emploi non manufacturier. Parmi les autres branches d'activité, le commerce et l'administration englobent, respectivement, 8,5 % et 9 % de la main-d'oeuvre. Entre 1975 et 1989, l'emploi dans ces deux branches a été multiplié approximativement par deux.

Dans la mesure où 55,5 % des actifs sont employés dans les zones urbaines -en 1984- l'analyse de la structure de l'emploi dans ce milieu revêt un certain intérêt. A cet égard, le marché du travail urbain pourrait être organisé autour de deux systèmes productifs ayant des modalités, de fonctionnement différentes (12). D'une part, un "secteur protégé" engloberait l'administration et quelques activités monopolistiques ou à caractère public -chimie, mines, hydrocarbures, électricité, eau et transport : d'autre part, un "secteur compétitif" serait composé de petites et moyennes entreprises et regrouperait notamment les industries textiles, des matériaux de construction, mécaniques et électriques, du bâtiment, du tourisme et du commerce (tab.1). Les traits distinctifs de ces deux systèmes productifs expliqueraient l'importance relative de leur contribution à l'emploi et l'existence de segments du marché du travail spécifiques. Ainsi, le secteur protégé serait assez peu dynamique, très intensif en capital, fortement syndicalisé, distribuerait des salaires élevés - responsables en partie de la faible croissance de l'emploi - et utiliserait une main-d'oeuvre ayant un niveau de formation permettant

d'acquérir sur le tas des aptitudes spécifiques ; dans ces conditions, l'intégration de cette main-d'oeuvre conduit à la constitution de marchés internes. Par contre, dans le secteur compétitif, la concurrence a nécessité une réduction des coûts salariaux et l'adoption d'un mode de gestion de la main-d'oeuvre autorisant une certaine flexibilité. En outre, les industries appartenant à ce secteur sont caractérisées par un rapport capital/travail relativement faible et stable, ce qui explique leur forte contribution à l'emploi au cours des années récentes (13).

TABLEAU N° 1
LA DIFFERENCIATION DES SYSTEMES PRODUCTIFS ET
L'EMPLOI EN TUNISIE (1984-1989)

Paramètre	1984		1989		Variation annuelle (%)
	Milliers	%	Milliers	%	
Secteur non compétitif	909,6	52,0	957,8	49,1	1,0
Secteur compétitif	841,1	48,0	991,8	50,9	3,4
Manufacturier (sauf chimie)	370,3	21,2	435,5	22,3	3,3
Bâtiment & TP	174,3	10,0	172,8	8,9	-0,2
Services (sauf transports)	296,5	16,9	383,5	19,7	5,3
Ensemble (1)	1750,7	100,0	1949,6	100,0	2,2
Secteur compétitif	841,1	48,0	991,8	50,9	3,4
Export : textile, tourisme	227,4	13,0	264,9	13,6	3,1
Marché local	613,7	35,0	726,9	37,3	3,4

(1) Nom compris les "non déclarés".

Source : A partir de Zouari-Bouattour, Zouari (1990).

Il est à remarquer que la stratification précédente recoupe largement les distinctions public/privé et formel/informel. Selon certaines analyses (14), en tenant compte de l'emploi dans la fonction publique, la part de l'Etat dans l'emploi global en Tunisie était de l'ordre de 25 % en 1989. En réalité, au début des années 1990, la part relative de l'emploi public a vraisemblablement diminué dans la mesure où l'une des orientations des nouvelles politiques macro-économiques concerne la restructuration des entreprises publiques : révision du cadre juridique, assainissement financier, désengagement de l'Etat de certaines entreprises du secteur concurrentiel et résorption du sureffectif. Par contre, l'analyse de la structure de l'emploi selon les systèmes productifs moderne et informel apparaît plus difficile en l'absence de sources statistiques adaptées (15).

L'analyse de la population active employée selon, le statut dans la profession renforce les observations précédentes, et montre que le processus de transition économique en Tunisie s'accompagne d'une progression relative du mode d'emploi salarial. Ainsi, au cours des quinze dernières années, la part relative des salariés dans la population active occupée est passée de 58,4 % à 65,9 %, ce qui correspond à un rythme de croissance annuel de 3,6 %. Cette évolution s'effectue au détriment de l'emploi indépendant, qui diminue sensiblement en valeur relative tout en progressant faiblement en valeur absolue, et de

l'apprentissage, dont l'importance relative et absolue décline (tableau 2). En fait, l'évolution structurelle des systèmes productifs explique la stratification actuelle du marché du travail : déclin relatif du secteur agricole, essor de l'industrie textile - employant 76,5 % de femmes en 1989 -développement du bâtiment - profitant au salariat masculin - et expansion des services (banques, enseignement) à l'origine de l'intensification du salariat féminin. Ainsi, en Tunisie, bien que la proportion des femmes dans la population active occupée se stabilise depuis 1975 autour de 20 %, la part relative du salariat féminin est passée de 12,8 % à 17 % entre 1975 et 1984. Naturellement, compte tenu de la croissance urbaine, le mode d'emploi salarial est surtout localisé dans les agglomérations (16).

TABLEAU N° 2
DISTRIBUTION DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPEE PAR STATUT
DANS LA PROFESSION EN TUNISIE (1975-89)

Statut	1975		1986		Variation (%)
	Milliers	%	Milliers	%	
Salarié	798,0	58,4	1304,0	65,9	3,6
Indépendant/ patron (1)	403,4	29,5	463,0	23,4	1,0
Aide – familial	111,0	8,1	175,0	8,8	3,3
Apprenti	33,7	2,5	20,7	1,0	-3,4
Autres / non déclarés	20,5	1,5	16,0	0,8	-1,8
Ensemble	1366,6	100,0	1978,7	100,0	2,7

(1) L'enquête de 1989 ne sépare pas les "patrons" des "indépendants".
Source : Kriaa, Bouaziz, Trabelsi (1990).

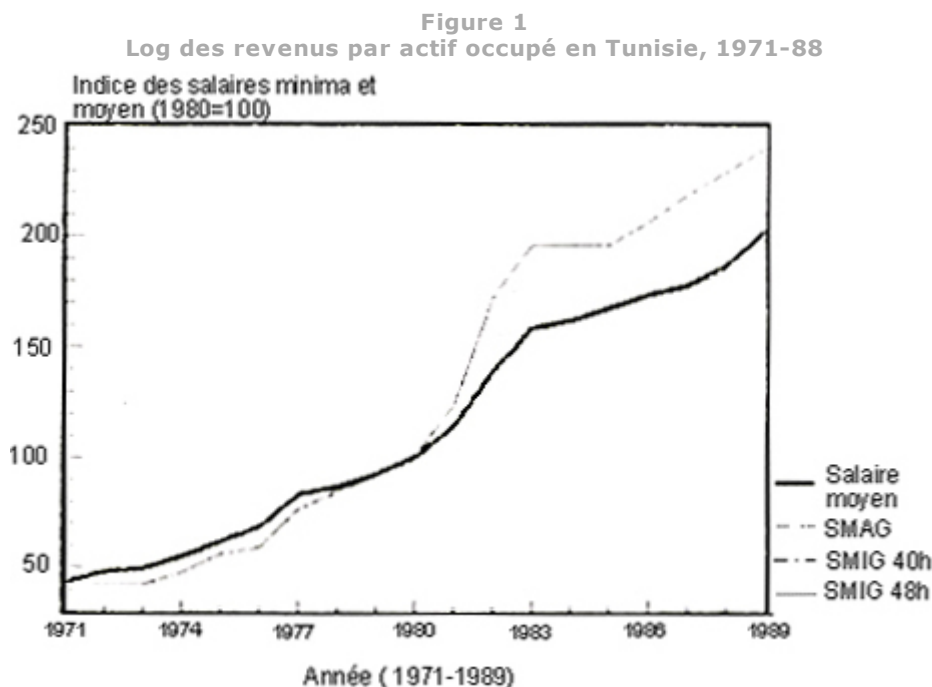
Naturellement, la progression de l'emploi salarial s'accompagne d'une élévation du niveau de formation. En effet, alors qu'en 1975, 83,9 % des actifs occupés avaient au plus le niveau d'instruction primaire, cette proportion s'est abaissée à 69,4 % en 1989. Mais ce sont les femmes qui ont davantage rehaussé leur niveau d'instruction et de formation. En 1989, 56,6 % avaient au plus le niveau primaire, contre 84,6 %, en 1975 ; pour les hommes, les pourcentages sont, respectivement, de 73,7 % et 83,7 %. Les écarts de formation selon le sexe sont encore plus marqués au niveau de l'enseignement supérieur. Toutefois, si la progression du salariat des femmes s'inscrit dans le contexte d'une augmentation de leur capital humain, il importe de mettre en évidence deux éléments de relativisation. D'une part, il existe des écarts importants selon le sexe en termes de formation entre le milieu urbain et le milieu rural. D'autre part, compte tenu du rôle attribué aux femmes dans la société tunisienne, les formations professionnelles et techniques sont surtout suivies par les hommes (17). Cette différenciation d'accès à l'emploi est assez nette dans les entreprises publiques financières, où 84,4 % des femmes sont des employées de bureau, tandis que 15,6 % exercent une activité d'encadrement.

Mais, en même temps, le développement du mode d'emploi salarial a eu deux conséquences. Premièrement, la vulnérabilité sur le marché du travail s'est accrue. Ainsi, le recours à une flexibilité accrue dans la

gestion de la main-d'oeuvre, le développement des marchés internes dans les secteurs concurrentiels, l'importance relative du salariat informel -plus du tiers de l'emploi- et des activités non localisées -plus de la moitié de l'emploi informel urbain- et l'existence d'un fort sous-emploi (18), suggèrent la permanence ou l'émergence de modes d'emploi précaires. Deuxièmement, la transition économique a accentué la différenciation des processus d'insertion sur le marché du travail. Dans le secteur protégé, la main-d'oeuvre qualifiée est relativement plus importante que dans le secteur concurrentiel. Par exemple, en 1984, le premier englobait 77,3 % des sortants de l'université, et les diplômés de l'enseignement supérieur représentaient 14 % de l'emploi - 0,3 % à 1,5 % selon les branches d'activité dans le secteur concurrentiel en 1984. La structure de l'emploi du secteur protégé s'explique pour des raisons techniques, économiques - intensité capitaliste élevée, taille relativement grande des unités de production, caractère public des entreprises - et politiques, tandis que dans le secteur concurrentiel, la faible taille des entreprises, la production de moindre qualité pour le marché local, et la nécessité de réduire les coûts du travail constituent les principaux facteurs à l'origine d'une main-d'oeuvre qualifiée minoritaire. Dans le contexte de l'ajustement structurel, ce processus d'accès à l'emploi différencié suscite un vif intérêt pour appréhender les aspects majeurs du fonctionnement du marché du travail.

2. La structure des revenus :

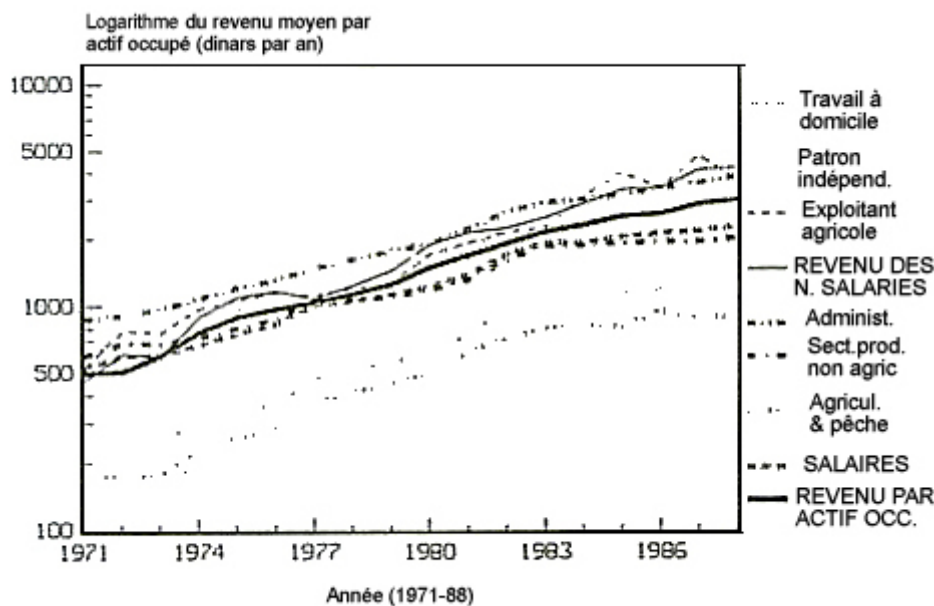
Malgré le caractère fragmentaire de l'information, quelques observations peuvent être formulées quant aux disparités de revenus, ainsi que sur certains aspects des déterminants des salaires.



La figure 1 indique la structure et l'évolution des divers types de revenus par actif occupé au cours de la période 1971-88. On constate qu'en 1988 les revenus par actif occupé sont deux fois plus élevés pour les gains non-salariaux que pour les salaires. Cet écart est dû en grande

partie à l'importance relative des revenus des travailleurs indépendants. En ce qui concerne les salaires, c'est dans le secteur administratif que les gains par actif occupé sont les plus importants. A cet égard, les salaires du secteur productif non agricole sont comparables à la moyenne des salaires, tandis que les salariés agricoles sont faiblement rémunérés. En effet, dans le secteur rural, compte tenu du faible niveau de qualification, le niveau des salaires est assez proche du salaire minimum (SMAG) (19). Les taux de croissance relatifs des revenus par actif occupé peuvent être appréhendés à partir de la figure 1. Toutefois, certains éléments d'analyse suggèrent que la progression plus rapide des revenus non-salariaux par employé pourrait être également due en partie à la moindre augmentation relative du niveau des salaires.

FIGURE 2
EVOLUTION DES SALAIRES NOMINAUX MINIMA ET MOYEN EN TUNISIE,
1971-89



Par ailleurs, l'examen des revenus suggère deux observations additionnelles. Premièrement, il existe des disparités salariales sensibles entre les diverses branches d'activité. Le secteur public - hydro-carbures, mines, électricité, administration, etc. - verse des salaires moyens plus élevés que le niveau du salaire moyen de l'ensemble de l'économie alors que l'inverse prévaut en ce qui concerne le secteur privé. Deuxièmement, la comparaison entre les salaires fixés institutionnellement et les salaires du marché montre, qu'au cours de la période 1971-89, les premiers ont progressé plus rapidement que les seconds (figure 2). En effet, entre 1971 et 1989, les divers salaires minima ont été multipliés environ par 5,7 tandis que le salaire moyen était multiplié par 4,6. Toutefois, comme l'indique la figure 2, c'est surtout à partir de 1980 que la progression des salaires institutionnels a été plus rapide. Selon certaines analyses, ce changement quant au prix relatif du travail aurait contribué à expliquer la moindre progression de l'emploi agricole et industriel (20).

A partir de données issues d'un échantillon de 7561 salariés, relatif à l'enquête emploi auprès des ménages de 1980, quelques estimations

de fonctions de gains (21) permettent d'appréhender certains aspects de la différenciation des salaires. En ce qui concerne les déterminants des salaires selon le sexe, on note que le modèle du capital humain s'applique mieux pour les femmes. En outre, on observe que le salaire moyen des femmes est inférieur de 12 % à celui des hommes, bien que la scolarité des premières soit plus importante. Par ailleurs, les taux de rendement marginaux de l'éducation et de l'expérience professionnelle sont plus élevés pour les femmes que pour les hommes. Ainsi, contrairement à certaines conclusions, les facteurs du capital humain semblent jouer un rôle important dans la détermination des gains des femmes, et les profils âge-gains ne sont pas systématiquement défavorables à ces dernières, notamment lorsqu'elles ont largement investi en formation. Le fait que les salaires moyens des femmes soient inférieurs à ceux des hommes pourrait être dû à deux éléments : le caractère précaire de certains emplois occupés par les femmes, notamment dans le textile ; l'existence d'une relative discrimination sur le marché du travail de la part des employeurs. Toutefois, le modèle auquel il est fait référence est trop rudimentaire pour se prononcer sur ce point. Lorsque l'échantillon est différencié selon les fonctionnaires de l'Etat et les salariés des entreprises, on constate que le salaire moyen du secteur administratif est plus élevé - de 43,5 % - que celui du secteur productif (22) ; ce résultat doit être relié au fait que le taux de rendement marginal de l'instruction est deux fois plus élevé dans le secteur administratif. Dans ce contexte, il pourrait être intéressant d'examiner dans quelle mesure, au cours des années récentes, le flux des diplômés a contribué à modifier ces écarts de rémunération.

3. LES DESEQUILIBRES DU MARCHE DU TRAVAIL

En Tunisie, le fonctionnement du marché du travail semble mettre en évidence deux types de déséquilibres majeurs : le déclin de la capacité d'absorption de l'emploi et l'inadaptation du système éducatif.

1. Le déclin de la capacité d'absorption de l'emploi (23) :

TABLEAU N° 3
EVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, DE LA
POPULATION ACTIVE ET DES TAUX DE PARTICIPATION
SELON LE MILIEU ET LE SEXE EN TUNISIE, 1975-89

Population totale/ active (croissance annuelle)	1984-75	1989-84	1989-75
Population totale	2,5	2,5	2,5
Population active totale (1)	3,1	2,0	2,7(2)
Population active masculine	2,7	2,1	2,5
Population active féminine	4,6	1,6	3,5
Population active urbaine (3)	3,9	4,7	4,2
Population active urbaine masculine	3,7	4,7	4,0
Population active urbaine féminine	4,5	5,0	4,7
Population active rurale (4)	2,3	-1,7	0,8
Population active rurale masculine	1,7	-1,2	0,7
Population active rurale féminine	4,8	-3,9	1,6
Taux de participation (%)	1975	1984 (5)	1989
Ensemble	50,2	50,5	48,1
Hommes	81,1	78,6	75,2
Femmes	18,9	21,8	20,4

(1) Population de 15 ans et plus évaluée à 1622000, 2137000 et 2360000 individus, respectivement, en 1975, 1984 et 1989. Pour les mêmes années, la population active masculine est, respectivement, de 1318000, 1681000 et 1866000 personnes, tandis que pour les femmes, les montants sont, respectivement, de 304000 et 456.000 et 494.000 personnes ;

(2) 2,6 % après correction de la population active féminine de 1975 selon la structure de 1989 ; 2,4 % après correction de la population active féminine de 1975 selon la structure de 1984 ;

(3) Population de 15 ans et plus évaluée à 828900, 1166340 et 1470131 individus, respectivement, en 1975, 1984 et 1989. Pour les mêmes années, la population active masculine est, respectivement, de 650530, 901700 et 1132594 personnes, tandis que pour les femmes, les montants sont, respectivement, de 178370, 264640 et 337537 personnes ;

(4) Population de 15 ans et plus évaluée à 792900, 970240 et 980461 individus, respectivement, en 1975, 1984 et 1989. Pour les mêmes années, la population active masculine est, respectivement, de 667760, 779330 et 733713 personnes, tandis que pour les femmes, les montants sont, respectivement, de 125140, 190910 et 156748 personnes ;

Source : A partir de Kriaa, Bouaziz, Trabelsi (1990b) ; Zouari-Bouattour, Zouari (1990).

(5) Pour les hommes, les taux de participation en milieu urbain et rural sont, respectivement, de 76,1 % et 82,7 % ;

pour les femmes, ces mêmes taux sont, respectivement, de 22,8 % et 20,7 %.

L'examen de l'offre de travail montre, qu'au cours de la période 1975-89, la population totale de la Tunisie a augmenté à un taux annuel de 2,5 % (tableau 3). Bien que ce dernier soit inférieur à ceux de la plupart des autres pays du Maghreb, on peut considérer que le rythme de croissance de la population tunisienne demeure important. A cet égard, le tableau 3 tendrait à montrer que la croissance de la population active est plus rapide que celle de la population totale. En réalité, il est peu probable qu'il en soit ainsi en Tunisie pour deux raisons principales. D'une part, la comparabilité dans le temps des données relatives à la population active est très incertaine. Selon certaines analyses, au cours de la période 1975-89, la population active totale aurait progressé à un rythme annuel compris entre 1,8 % et 2,9 % (24). Quant au taux de participation des femmes, il serait compris entre 20,7 % et 24 %. D'autre part, l'effet de structure induit par la légère diminution des taux de participation a exercé un effet négatif quant à l'évolution de la population active. La baisse du taux global d'activité serait imputable au déclin du taux d'activité des jeunes (15-29 ans), lié principalement à une rétention scolaire plus importante aux niveaux secondaire et supérieur, et à l'émigration internationale (25). Dans ce contexte, on observe une progression rapide de l'offre de travail en milieu urbain (tableau 3). Ce différentiel rural-urbain quant à la dynamique de l'offre de travail s'observe quel que soit le sexe, et s'explique en grande partie par l'importance du mouvement migratoire (26), ce dernier ayant d'ailleurs contribué à accentuer les disparités régionales quant à la croissance de la population active, notamment au profit de l'Est - Tunis, Sfax. A cet égard, les progrès relatifs de la scolarisation des hommes en milieu rural ont contribué à accélérer l'exode rural (27). Mais, d'une manière générale, le processus de développement, en accentuant la différenciation des dotations en infrastructures éducatives et économiques, induit une croissance de l'offre de travail urbain.

La dynamique de la demande de travail en Tunisie s'inscrit dans le contexte de changements structurels importants : déclin de la part de l'agriculture dans le produit total, baisse de la part de la population active agricole et croissance de la population urbaine. Ainsi, la part de l'agriculture dans le PIB est passée de 22 % en 1965 à 16 % en 1990, tandis que la part de l'industrie évoluait de 24 % à 32 % et celle des services déclinait faiblement de 54 % à 52 % au cours de la même période (28). De même, la part de la population active agricole est passée de 56,1 % en 1960 à 25,8 % en 1989, tandis qu'entre 1965 et 1989, le pourcentage de la population urbaine est passé de 40 % à 54 %. En s'appuyant en grande partie sur la série sur l'emploi élaborée par l'Institut d'économie quantitative, le tableau 4 montre qu'entre 1975 et 1979, l'emploi a augmenté à un rythme annuel moyen de 2,7 %. L'écart selon le sexe est faible puisqu'au cours de la même période l'emploi masculin a progressé annuellement de 2,6 %, tandis que l'emploi féminin s'accroissait à un rythme de 2,8 % par an. En fait, il semblerait que les disparités quant à l'évolution de l'emploi soient plus marquées temporellement et spatialement, la croissance de l'emploi s'étant

nettement ralentie au cours de la seconde partie des années 1980, et davantage accentuée en milieu urbain. Par ailleurs, le taux de croissance de l'emploi dépend à la fois du taux de croissance du produit et de la variation de la productivité moyenne du travail, cette dernière étant à son tour influencée par le progrès technique, les élasticités de substitution, l'intensité en travail et les variations du coût réel du travail. Certaines analyses (29) ont tenté de prendre en compte ces effets, et montrent qu'entre 1975 et 1989 les effets de la productivité et de structure auraient contribué à réduire de 50 % l'effet de la production sur le niveau de l'emploi.

TABLEAU N° 4
POPULATION ACTIVE OCCUPEE SELON LE SEXE ET LE MILIEU EN
TUNISIE, 1975-89

Année	1975	1984	1989	1984/75	1989/84	1989/75
Paramètre	(milliers)	(milliers)	(milliers)	%	%	%
Emploi total	1367	1786	1979	3,0	2,1	2,7
Hommes	1106	1398	1593	2,6	2,6	2,6
Femmes	261	388	386	4,5	-0,1	2,8
Emploi urbain (1)	719	992	1220	3,6	4,2	3,8
Emploi rural (1)	648	794	759	2,3	-0,9	1,1

(1) Pour 1989, la répartition de l'emploi rural/urbain a été estimée à partir des taux de chômage et en prenant en compte la population non-occupée de 15-59 ans.

Source : A partir de : Kriaa, Bouaziz, Trabelsi (1990b) ; Zouari-Bouattour, Zouari (1990).

L'analyse précédente suggère une tendance au déclin de l'absorption globale de l'emploi. Tout d'abord, il est à remarquer que le début de la période examinée était déjà marqué par l'existence d'un excédent d'offre de travail - 15,7 % de la population active de 15 ans et plus, soit 13,3 % et 18 %, respectivement, dans les milieux urbain et rural. Ensuite, si les taux globaux de croissance de la population active et de l'emploi apparaissent quasi-identiques -de l'ordre de 2,7 % par an- au cours de la période 1975-89, on observe deux déséquilibres importants. Premièrement, l'emploi féminin a augmenté beaucoup moins vite que l'offre de travail des femmes ; entre 1975 et 1989, l'emploi féminin a progressé à un rythme annuel moyen de 2,8 %, tandis que la population active féminine s'élevait, en moyenne, de 3,5 % par an. Deuxièmement, il existe également un écart sensible entre les rythmes d'évolution de l'emploi urbain et de l'offre de travail urbain. Dans le premier cas, la croissance annuelle moyenne n'a été que de 3,8 % au cours de la période 1975-89, alors que dans le second cas la progression était de 4,2 % par an (30). Certes, dans le milieu rural, le déséquilibre en termes d'offres et de demande a eu tendance à se résorber légèrement. En fait, le niveau de la population active urbaine est, en 1989, environ deux fois plus important que celui de la population active rurale, alors qu'en 1975, leur répartition selon les deux milieux était approximativement identique. Dans ces conditions, le déséquilibre global s'est accentué. Enfin, le fait qu'après 1984, les demandes d'emploi féminines non satisfaites aient

été multipliées par près de trois est un autre élément à confirmer le déclin relatif de l'absorption de l'emploi.

2. L'inadaptation du système éducatif :

Les déséquilibres du système éducatif tunisien doivent être appréhendés par rapport à l'évolution de la population. La modification de la structure par âge de cette dernière a accru les taux de dépendance, et a contribué à ce qu'une proportion croissante de jeunes personnes instruites se porte sur le marché du travail (31).

Dans ce contexte, l'inadaptation du système éducatif revêt deux aspects. Tout d'abord, plusieurs éléments d'analyse tendent à mettre en évidence une offre excédentaire de diplômés. Premièrement, on observe un écart entre le rythme de production des diplômés et le rythme d'absorption de ces derniers par le système productif. En effet, au cours de la période 1975-84, les taux de croissance annuels moyens du nombre de diplômés du secondaire et du supérieur ont été, respectivement, de 8,1 % et 13,5 %. Cette main-d'oeuvre qualifiée a donc constitué un élément important de l'offre de travail au cours des années suivantes. Or, on observe qu'au cours de la période 1984-89, l'emploi des diplômés du secondaire et supérieur n'a progressé qu'à un rythme annuel, respectivement, de 4,8 % et 10,5 %. Deuxièmement, l'examen de l'absorption de l'emploi selon la nature du système productif semble montrer que la demande nette de travail qualifié demeure relativement prépondérante dans les branches d'activité peu dynamiques, notamment celles qui appartiennent au secteur protégé. En effet, entre 1975 et 1984, la part de la demande nette de travail des diplômés du secondaire et du supérieur s'est élevée, respectivement, à 11 % et 44,9 % de l'emploi additionnel. Toutefois, on constate que le tertiaire absorbe la plupart des diplômés : 30 % des diplômés du supérieur, et 60 % des diplômés du secondaire. Par contre, les industries manufacturières et le bâtiment n'ont absorbé que 10 % et 29 % des individus ayant, respectivement, un diplôme universitaire et secondaire. En ce qui concerne la seconde partie des années 1980, malgré l'incertitude des données, il semblerait que le même schéma puisse être avancé. Ce type de déséquilibre pourrait encore s'accroître dans le contexte des programmes d'ajustement structurel, qui, précisément, visent à réduire davantage la part de l'emploi public. Troisièmement, il a été montré qu'au milieu des années 1980, la vitesse d'absorption des diplômés par le système productif était faible. En effet, trois ans et demi après l'obtention du diplôme final, le taux d'insertion des diplômés du secondaire est seulement de 30,2 % pour les hommes, et de 22 % pour les femmes (32). Il importe d'examiner les possibilités de réduire ce déséquilibre - rationnement par les quantités ou ajustement par les prix - compte tenu de ses implications en termes de rendement social de l'éducation.

Ensuite, l'inadaptation et la pénurie des compétences techniques. Alors que le système éducatif tunisien continue à produire des diplômés dans des spécialités relativement saturées - notamment en direction du tertiaire - des compétences techniques nécessaires au système productif semblent déficitaires. Ainsi, le taux d'encadrement de

l'économie tunisienne est relativement faible par rapport à la situation qui prévaut dans des économies comparables, et certaines enquêtes, récemment réalisées dans les industries manufacturières – textile, cuir et chaussure - concluent à des besoins importants de cadres techniques, techniciens de production et ouvriers qualifiés (33). Par ailleurs, les informations qui émanent de la mise en oeuvre des stages d'initiation à la vie professionnelle indiquent que beaucoup d'offres de stages d'entreprises n'ont pas été satisfaites en 1989 - essentiellement dans les filières techniques. Inversement, les demandes de stages d'initiation à la vie professionnelle demeurées excédentaires appartiennent surtout aux disciplines générales.

4. LES DYSFONCTIONNEMENTS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Selon certaines analyses, le fonctionnement du marché du travail en Tunisie serait handicapé par son environnement institutionnel (34).

1. Le contexte institutionnel du marché du travail :

En Tunisie, les pouvoirs publics et les syndicats jouent un rôle de premier plan en matière de fixation des salaires et de législation du travail.

En premier lieu, la politique salariale actuelle s'inscrit dans le contexte de la convention collective cadre de 1973, signée par les syndicats des travailleurs (UGTT) et des employeurs (UTICA) sous le contrôle de l'Etat. Cette convention a constitué un tournant important en matière de politique des salaires. En effet, car cette dernière étant, auparavant de type réglementaire, il en résultait une structure des salaires correspondant étroitement à la structure des qualifications. En fait, au début des années 1970, la coexistence entre, d'une part, l'augmentation de la contribution productive réelle de l'économie tunisienne, et d'autre part, le nombre croissant des conflits du travail, contribua à la mise en oeuvre d'une nouvelle politique des salaires.

En renforçant le pouvoir syndical, la convention collective de 1973 vise à combler les lacunes du code du travail, en particulier l'organisation sociale et des droits des salariés dans l'entreprise, la réglementation des rapports individuels du travail, et la réglementation des conditions générales du travail. Mais, dans la mesure où elle prédétermine la structure générale des conventions sectorielles (35) et d'établissement, ce processus d'homogénéisation pourrait constituer un handicap à l'organisation décentralisée des relations de travail (36). La convention collective cadre organise le déroulement de la carrière et le système des rémunérations des salariés : détermination du statut et de la qualification effective de l'individu dans l'entreprise par référence à une classification professionnelle des postes de travail ; promotion des salariés horizontalement - d'un échelon à un autre en fonction de l'ancienneté - ou verticalement - lors de vacance ou de création d'emploi ; détermination du système des rémunérations en fonction d'une grille des salaires indiquant, par catégorie professionnelle, des salaires minima et des éléments annexes par référence au Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), dont le niveau constitue la rémunération minimale de

l'ouvrier non qualifié. Le salaire de base est l'élément fixe du salaire conventionnel, tandis que les primes - dont les critères d'attribution ne sont pas toujours clairement établis - et indemnités sont les éléments annexes variables. Compte tenu du rôle stratégique du SMIG, celui-ci fait l'objet d'une analyse spécifique par une commission qui est chargée de transmettre ses propositions au gouvernement ; mais, quelle que soit la décision finale des pouvoirs publics, le relèvement du SMIG contribue à réduire l'éventail des salaires.

En second lieu, plusieurs aspects du code du travail tunisien jouent un rôle de premier plan dans la détermination des règles de la vie sociale de l'entreprise. Tout d'abord, les dispositions réglementaires les plus importantes donnent à l'Etat le monopole de l'embauche des salariés des entreprises. En fait, dans la mesure où l'employeur n'est pas obligé de recruter la personne qui est proposée par le bureau de placement, ce dernier ne couvre que partiellement le volume des recrutements sur le marché du travail (37). Ce constat conduit inévitablement à préconiser l'existence de bureaux privés. Toutefois, deux éléments inhérent, aux conventions collectives limiteraient la liberté d'embauche : la non discrimination selon le sexe ou la qualité syndicale ; la priorité à certaines catégories d'individus, notamment les travailleurs permanents, temporaires ou occasionnels de l'entreprise. En ce qui concerne les formes de contrats de travail, les contrats à durée indéterminée constituent la règle générale, tandis que les contrats à durée déterminée n'existent que s'ils sont écrits - sauf si la preuve du caractère non durable de la tâche est apportée - et s'ils correspondent à un travail temporaire. La reconduction d'un contrat à durée déterminée implique sa transformation en un contrat à durée indéterminée. Ensuite, les dispositions du code du travail réglementent la suspension et la résiliation du contrat de travail. Selon la législation du travail, les licenciements peuvent être prononcés, soit pour des raisons économiques, soit pour faute grave. Toutefois, dans le premier cas, les licenciements sont soumis à l'autorisation préalable par le biais d'une commission de contrôle, et ne peuvent être mis en oeuvre qu'après des délais assez longs, compte tenu de l'instruction des dossiers et des tentatives de conciliation. Ainsi, le préavis et la demande préalable ont un caractère relativement dissuasif. Enfin, le code du travail fixe les modalités de la durée du travail des travailleurs du secteur privé, et, la vie sociale de l'entreprise est organisée dans le cadre des commissions consultatives paritaires créées dans les entreprises de plus de 20 salariés. Ces commissions auraient progressivement remplacé les comités d'entreprise afin d'assurer la prééminence du pouvoir syndical dans les entreprises.

2. Les déséquilibres statiques du marché du travail :

Le contexte institutionnel précédemment évoqué serait à l'origine de plusieurs dysfonctionnements du marché du travail.

Premièrement, le renforcement des disparités en matière de protection. En Tunisie, la législation du travail précédemment examinée ne s'applique théoriquement qu'aux individus salariés du secteur productif non agricole, et ne concerne que 37,1 % des individus appartenant à la

population active. En outre, si l'on émet l'hypothèse que la politique salariale a surtout favorisé les titulaires du SMIG et du SMAG, ces derniers ne représentaient en 1988 que 16,8 % de l'emploi salarié et 11,1 % de l'emploi total. Cette situation pourrait, d'une part, amoindrir les performances du système productif en termes de productivité du travail, d'efficacité des investissements et de création d'emplois, et d'autre part, limiter les perspectives de généralisation et conduire les syndicats à consolider les avantages acquis (38).

Deuxièmement, l'efficacité des mécanismes du marché du travail aurait été en partie annihilée par la déconnexion entre les salaires du marché et les salaires institutionnels (39). Tout d'abord, les salaires minima ont évolué plus rapidement que le salaire moyen du marché (figure 2). Ensuite, les disparités salariales entre les niveaux de qualification se sont sensiblement réduites -1 à 5,8 en 1975, et 1 à 4,1 en 1985. L'explication de cette tendance résiderait essentiellement au niveau des effets des conventions collectives, qui auraient contribué à homogénéiser la structure des salaires, et à réduire l'éventail des rémunérations mensuelles selon les qualifications. Dans ce contexte, la pénurie de personnel technique précédemment mentionnée pourrait s'expliquer en partie par cette évolution relative des salaires.

Troisièmement, l'accentuation de la distorsion des prix des facteurs. La politique salariale qui s'inscrit dans le contexte des conventions collectives aurait entraîné une hausse du coût du travail, malgré les disparités au sein du système productif. Entre 1975 et 1988, les frais de personnel par tête ont été multipliés par 3.5 (40), et en 1985, 71,3 % du coût salarial supporté par les unités de production constituaient les rémunérations effectives des salariés. La hausse du prix relatif du travail, renforcée par la faiblesse du taux d'intérêt, accentue la substitution du capital au travail, et induit une réduction du volume des emplois créés. En Tunisie, entre 1975 et 1988, l'intensité capitaliste a été multipliée par 1,7. De plus, cette modification de l'allocation des ressources contribuerait à réduire le niveau des profits et des fonds propres des entreprises, ce qui finalement entraînerait, pour ces dernières, une augmentation de leur endettement bancaire. Par ailleurs, l'augmentation du prix relatif du travail pourrait favoriser la hausse des prix des biens finals et amoindrir la compétitivité externe.

Notes

[*] HES-OIT GENEVE

MM. ABDOUH [1*], EL-FERROUKHI [2**], EL-HARROUNI [3***]

Le marché urbain du travail au Maroc

1. EVOLUTION DE L'EMPLOI NON AGRICOLE

- Remarques Liminaires :

Dans la présentation économique courante du fonctionnement du marché du travail, l'offre et la demande formées de façon indépendante, émanent des comportements d'agents rationnels, décideurs souverains.

En réalité, la dynamique d'accumulation du capital explique aussi bien l'offre que la demande de force de travail dans la mesure notamment où des structures d'occupation sont détruites libérant en conséquence des forces de travail (aspect offre), et que de nouvelles formes de production sont mises en place impliquant donc une demande additionnelle des forces de travail.

Compte tenu de cette remarque, l'évaluation de la dynamique des emplois dans une économie, est une tâche délicate portant à la fois sur l'estimation des créations nettes d'emplois et sur l'appréciation des caractéristiques comparées des catégories d'emplois disparues et générées. Cela nécessite notamment une information statistique de bonne qualité et adéquate.

En l'absence d'une condition aussi déterminante, l'étude de l'évolution de l'emploi dans l'économie marocaine post-coloniale développe selon les cas, une approche intuitive ou au mieux, approximative. Sans prétendre contourner totalement ces difficultés, notre tentative de cerner l'évolution de l'emploi dans les villes s'appuie sur la notion empirique d'emploi non-agricole. Cette démarche se justifie par trois types de considérations.

- En premier lieu, cette démarche se justifie eu égard à la nature des difficultés d'identification statistique des frontières qui délimitent les secteurs et les branches d'activité économique.

En effet, au-delà de leurs aspects sémantiques, ces problèmes d'identification traduisent une réalité complexe caractérisée par l'hétérogénéité des secteurs et de l'interférence entre différentes situations. Ce sont ces difficultés qui ont amené les économistes à se demander par exemple si le tertiaire est "introuvable" ou "insaisissable" [1].

Un autre exemple plus spécifique au contexte économique marocain a trait à l'ambiguïté de l'approche statistique de l'industrie non-délimitée

par rapport à l'artisanat.

- L'intérêt de la notion d'emploi non agricole procède en second lieu du fait qu'elle forme la toile de fond des comparaisons internationales des niveaux de développement entre pays. Des approches formalisées ont depuis longtemps proposé des modèles macro-économiques dont les tests et l'estimation avaient dégagé un coefficient de corrélation significatif entre importance relative de l'emploi non-agricole et niveau de développement économique.

- Le troisième type de justification de cette approche par rapport aux démarches qui cloisonnent les secteurs est dû à l'impact de la dynamique de l'emploi dans un secteur ou une branche sur l'évolution des effectifs d'autres secteurs et branches. Ainsi, l'emploi industriel stricto-sensu peut régresser dans le même temps que l'emploi industriel indirect - tel l'emploi industriel tertiaire - peut augmenter...

Il est donc important pour apprécier l'évolution effective des créations d'emploi, d'adopter autant que possible une démarche qui ne reste pas prisonnière des nomenclatures statistiques en vigueur. Une difficulté incontournable cependant vient de l'absence de sources statistiques alternatives, ce qui explique qu'au Maroc les analyses de l'emploi semblent hésiter entre une approche qualitative critique et un recours à une source statistique de qualité discutable.

Sans échapper totalement à cette logique, après avoir montré les limites des données sectorielles de l'emploi, nous essaierons d'affiner l'analyse en désagrégeant au double niveau des branches et des catégories d'emplois et caractériser enfin l'insertion économique des migrants ruraux dans les structures urbaines d'emplois-types.

1.1. L'approche sectorielle de l'emploi : une valeur explicative limitée

Sous l'angle sectoriel, l'évolution de l'emploi depuis 1960 serait la suivante :

EVOLUTION DE L'EMPLOI SELON LES SECTEURS D'ACTIVITE

Secteur d'Activité	1960	1971	1982
Primaire	65,8	52,2	40,3
Secondaire	11,6	14,7	23,2
Tertiaire	22,6	33,1	36,5
TOTAL	100	100	100

Source : Résultats des recensements de la population.

- L'évolution de la structure sectorielle de l'emploi dans l'économie marocaine, telle que la retracent les données des recensements de

population est marquée notablement par l'importance relative croissante des emplois secondaires et tertiaires. En effet, même si la part du secteur primaire reste à cet égard prédominante (40 %), elle a tendance à décliner laissant place à une remarquable "tertiarisation" de l'emploi.

Cette restructuration de l'emploi a été rapprochée de façon hâtive des tendances qui ont caractérisé les pays développés et c'est à ce niveau que l'approche sectorielle de l'emploi rencontre une limite sérieuse due aux différences de nature entre les contenus des secteurs d'un contexte à un autre.

- Considérée du point de vue de la création d'emplois, la même tendance est tout logiquement confirmée puisque la création annuelle d'emplois dans le secteur primaire est de l'ordre de 15.000 alors que les deux autres secteurs ont créé chacun 26.000 emplois annuellement entre 1960 et 1980.

- L'image de l'économie marocaine que suggère la structure sectorielle de l'emploi, se brouille avec l'introduction d'autres indicateurs économiques.

Il en est ainsi de la contribution des différents secteurs à la formation du PIB.

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DU PIB (1960-1981)

Secteur d'Activité	1969	1973	1981
Primaire	21,8	20,3	14,2
Secondaire	28,2	29,3	34
Tertiaire	50	50,4	51,8
TOTAL	100	100	100

Source :

- Plan quinquennal 1973-77.

- Rapport économique de la Banque Mondiale : incitations industrielles et promotion des exportations. Wasghington 1982. p.6

Le rapprochement entre la structure sectorielle du PIB et celle des emplois permet d'observer un volet important de la fragilité de l'économie marocaine caractérisée par un contraste entre le poids économique des secteurs et leur contribution à l'emploi, Cette remarque est valable aussi bien pour le secteur primaire - 14,2 % du PIB, 40 % de l'emploi - que pour le tertiaire dont la part dans le PIB a été maintenue (env. 50 %) avec des effectifs croissants. Même le secteur secondaire n'échappe pas à cette règle si l'on tient compte du caractère hétérogène des établissements qui le composent. Cette hétérogénéité, caractéristique fondamentale des trois secteurs, forme d'ailleurs une autre limite à la pertinence de l'approche sectorielle de l'emploi.

1.2. L'emploi au niveau des branches d'activité : l'industrie, une contribution faible

La répartition de la population active occupée dans les branches d'activité et selon le recensement de 1982, est la suivante :

POPULATION OCCUPEE PAR BRANCHE D'ACTIVITE EN 1982

Branches d'Activité	Effectif	%
Agriculture, Elevage,	2246.170	41,9
Eau, Electricité, Energie	21.601	0,4
Mines	59.424	1,1
Industrie, Artisanat	863.312	16,2
Bâtiment, Travaux Publics	379.106	7,1
Transports et Communica-tions	130.814	2,4
Commerce	478.210	8,9
Services	443.664	8,3
Administration	515.769	9,7
Activités exercées hors du Maroc.	215.028	4
TOTAL	5375.078	100

Source : Résultats du recensement de 1982 : caractères socio-démographiques de la population.

Selon le poids des branches en emploi non-agricole, on peut déduire l'importance prédominante du commerce et services d'une part et de l'industrie-artisanat d'autre part qui représentent 57 % de l'emploi non agricole. Viennent au second plan l'Administration (16,5 %) et le BTP (12 %).

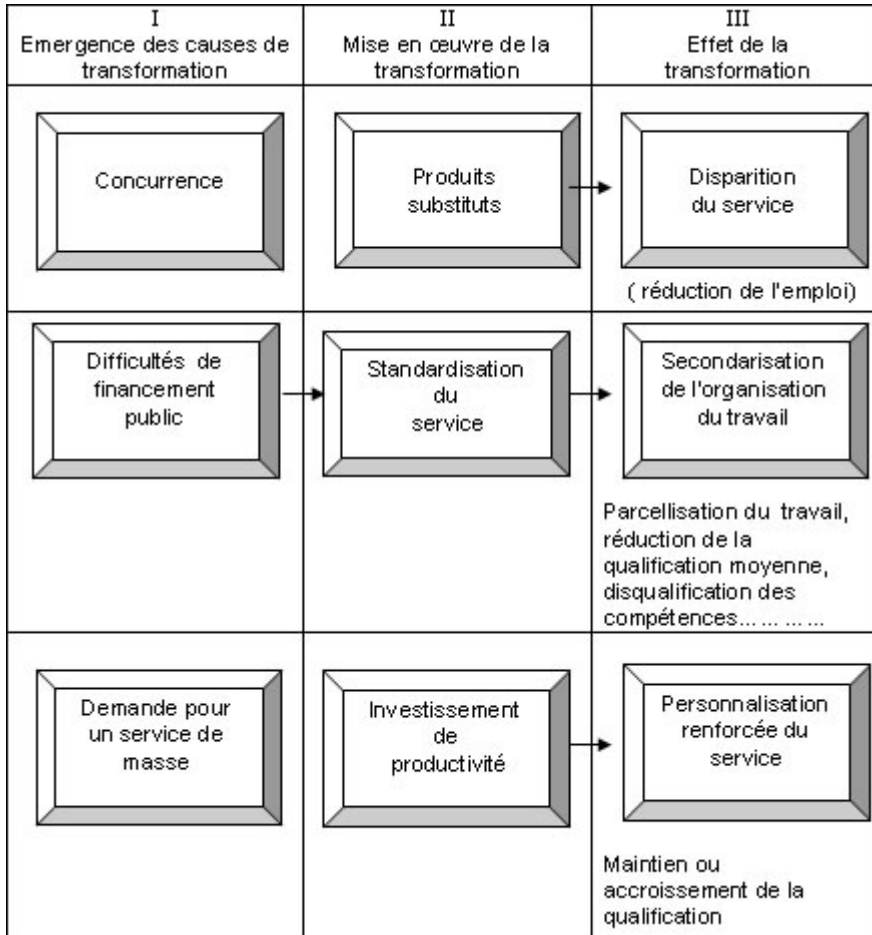
a)- Contenu de l'emploi dans le commerce et les services :

Même en excluant les banques et assurances, le commerce et services ont été les principaux créateurs d'emplois durant la première décennie de l'indépendance, place d'ailleurs confirmée durant les années soixante-dix.

On remarquera à cet égard une certaine analogie - du point de vue importance statistique - avec la tendance qui a marqué l'évolution de l'emploi non-agricole dans les pays développés [2].

Cette analogie s'estompe dès qu'on quitte le niveau statistique pour tenter de pénétrer la nature du processus de création et la logique d'évolution de l'activité tertiaire dans les deux contextes. M. VERNIERES a construit, pour étudier le contexte français, un schéma qui retrace la genèse, la vie et la transformation-disparition du produit tertiaire (cf. page suivante).

**PROCESSUS DE TRANSFORMATION DES STRUCTURES D'EMPLOI DES
BRANCHES TERTIAIRES**



Interrogé par rapport aux caractéristiques du contexte marocain, ce schéma permet de relever des différences radicales à trois niveaux :

*** Genèse du produit :**

La création d'un service marchand dans le contexte des pays développés est déterminée par une demande endogène directement liée à l'évolution dans une autre branche économique (l'industrie par exemple) ou/et expliquée par des changements des modes de consommation et du niveau de vie : loisirs, santé...

Dans le contexte de l'urbanisation au Maroc, l'extension des activités tertiaires a pour ressort des tentatives de survie. Elle demeure donc principalement le produit d'une décomposition des structures économiques préexistantes dans les campagnes et les villes.

* La mise en oeuvre de la transformation d'une branche tertiaire dans un pays développé tend à rationaliser la production du service et à introduire un progrès économique et technologique dans l'organisation qui le caractérise. Ainsi, la production de masse a rendu économiquement possible la rationalisation et la standardisation de la production de services notamment par le recours à l'informatique.

Contrairement à cette logique, l'extension d'activités tertiaires au Maroc, est due à une multiplication d'unités, à une sorte de prolifération. Le petit commerce boutiquier ou ambulancier, la restauration, activités qui fourmillent dans nos villes et villages sont très significatifs à cet égard.

* L'impact sur les structures d'emploi :

La mise en place d'un produit ou d'une sous-branche tertiaire dans un pays développé, s'insère le plus souvent dans le jeu des relations -en amont et/ou en aval- entre les branches économiques. Son impact sur le niveau d'emploi est en réalité difficile à quantifier de façon précise.

Par contre du point de vue de la qualité des emplois : créés, l'évolution a été caractérisée par une parcellisation des tâches et donc une réduction des niveaux moyens de qualification, ce qui explique par ailleurs l'essor des filières de formation courte.

Dans les activités tertiaires de survie, avec absence de barrières à l'entrée, l'accroissement numérique des effectifs se fait généralement par multiplication de travailleurs "indépendants", munis dans les meilleurs cas, d'une formation sur le tas qui favorise les comportements professionnels imitatifs.

Si donc le tertiaire dans les économies développées est étroitement articulé au développement industriel dans la mesure où il en est en même temps le produit et le ressort, ce qu'on appelle tertiaire dans l'économie marocaine secteur fourre-tout, est fondamentalement le résultat d'une excessive libération de la force de travail par rapport aux besoins de l'accumulation liée notamment aux faiblesses de l'industrialisation et à la dynamique sociale des campagnes.

Par ailleurs la prédominance du tertiaire dans l'économie marocaine d'une part et les caractéristiques que nous avons dégagées d'autre part sont confirmées par la structure des établissements.

En effet, les établissements de commerce et services (banques et assurances exclues) ont représenté 69 % du total des établissements économiques recensés en 1981.

La taille de ces établissements confirme aussi le caractère extensif mais peu organisé de ces activités : sur l'ensemble des établissements économiques, 40 % sont assimilables aux "travailleurs indépendants" (établissements de taille 0) et 93,5 % ont une taille maximale de 4 [3].

- Quant à la place actuelle du "tertiaire supérieur" dans l'économie marocaine, on peut l'évaluer à partir des deux observations suivantes :

- Même si on assiste actuellement à une relative concentration notamment dans le commerce, les assurances et les banques, force est de constater le caractère encore marginal de la contribution en matière d'emploi : formant 0,39 % des établissements, ils assuraient (banques et assurances) en 1981, 1,97 % de l'emploi des établissements économiques.

- Pour ce qui est du "tertiaire industriel" produit des stratégies de rationalisation-valorisation des activités des grands groupes notamment industriels, l'indigence de la statistique en la matière, ne permet pas d'en tracer l'évolution.

Toutefois des études ponctuelles fournissent des pistes intéressantes à ce propos. Ainsi le groupe français opérant au Maroc C.E.G.M a créé depuis 1974 une filière commerciale S.I.R.M.E.L - qu'il contrôle à concurrence de 49,98 % [4].

Cette création d'emplois (102) dans le prolongement de l'activité industrielle du groupe français appelle néanmoins plusieurs interrogations. Les emplois sont-ils créés dans l'économie d'accueil ou d'origine ? Et quelles catégories d'emplois sont réservées à l'économie d'accueil ? S'agit-il vraiment de création nette d'emplois ou d'une sorte d'essaimage ? Autant de questions découlant du caractère dépendant de l'économie marocaine et dont les réponses demandent une recherche spécifique.

b) L'industrie et l'emploi : une contribution limitée

Le profil de l'industrie marocaine [5] depuis l'indépendance, reste marqué par les traits de l'industrie coloniale. Une croissance modeste, même à un taux déclinant, une structure déséquilibrée, un faible impact économique dans l'intégration des branches et dans la création d'emplois, telles sont notamment les caractéristiques de l'industrie post-coloniale.

- L'évolution du taux de croissance du produit industriel souligne à la fois les péripéties de l'industrie et les errements de la politique industrielle marocaine. La faiblesse du taux de croissance de l'indice de production industrielle mesure la distance qui nous sépare de la phase de décollage économique.

L'amélioration toute relative de cet état de choses durant les années soixante-dix a vite marqué le pas et fut suivie par un retournement de la courbe de croissance dès 1978. Entre 1978 et 1984, le taux de croissance de la production industrielle qui était de l'ordre de 7 % entre 1973 et 1977, est passée à une moyenne de 1,8 %.

On ne s'étonnera pas donc au vu de ces faibles performances de la modestie de la part de l'industrie dans le PIB, de l'ordre de 16 à 17 % jusqu'en 1984, et qui décroît pour se situer à 13 % en 1985 d'après l'évaluation du plan quinquennal 1988-92.

- Cette croissance modérée s'est déroulée avec - ou à cause - des déséquilibres structurels de l'industrie marocaine. Ainsi la classique prédominance des industries de consommation par rapport aux industries d'équipement caractérise la structure du produit industriel. En 1975, la part des industries de biens d'équipement dans la valeur ajoutée industrielle a été de l'ordre de 22 %. En 1984, la contribution des industries mécaniques, métalliques et électriques à la valeur ajoutée industrielle a été de 15 %. Ce sont par contre les industries agro-alimentaires, textile-cuir et chimiques qui marquent la structure de la production et de la valeur ajoutée industrielle.

Peu diversifiée [6], dépendante de l'extérieur - matières premières et débouchés - l'industrie marocaine se caractérise quant à son

implantation par un déséquilibre spatial cumulatif.

En effet, essentiellement urbaine, l'industrie de transformation se concentre à Casablanca avec 57 % des entreprises, 69 % de la production, 64 % de l'emploi et 40 % des exportations [7] et le reste est localisé principalement sur l'axe Tanger-Rabat et dans quelques grandes villes de l'intérieur.

A ces faiblesses de l'industrie marocaine, plusieurs origines certes, mais deux sont particulièrement explicatives :

- La stratégie de développement industriel dont l'impact est lié non seulement à sa capacité d'infléchir et d'orienter le secteur privé industriel mais à l'importance de l'investissement public en la matière : les entreprises publiques détiennent globalement 47 % des fonds propres des industries de transformation ce qui permet à l'État de contrôler plusieurs secteurs d'activité industrielle. Or en dépit de ces moyens d'action dont dispose l'Etat, les mesures prises ont été faiblement incitatives à corriger des disparités géographiques considérables. Les faiblesses de structure de l'industrie marocaine sont notablement liées à l'orientation privilégiant les industries de substitution aux importations et de plus en plus les industries d'exportation.

- la deuxième raison est liée à la dynamique socio-économique et à la faible élasticité de la demande intérieure des produits industriels. L'évolution du pouvoir d'achat et de la structure de consommation des ménages urbains sont, pour des aspects complémentaires, tout aussi parlants que la faible progression des salaires nominaux. Ainsi, de 1973 à 1978, période durant laquelle l'économie marocaine a connu sa croissance maximale, l'évolution du SMIG comparée au taux d'inflation officiel montre bien la dégradation du pouvoir d'achat des salariés. La hausse relative du SMIG n'a pas été à la mesure de l'accroissement du coût de la vie. A partir de 1978, avec les mesures de "stabilisation économique", le "couloir" séparant les deux indicateurs s'est élargi.

La structure des dépenses des ménages urbains en 1985, est caractérisée par la prédominance des dépenses alimentaires talonnées par celles du loyer. Ces deux postes représentent en effet 68 % du total des dépenses des ménages urbains.

- L'impact sur l'emploi : Analysée dans sa dynamique, la question de l'emploi industriel permet de suivre à la fois une création faible ou modérée d'une part et d'autre part une tendance à la fragilisation et à la précarisation des structures d'emplois générés par l'évolution économique.

* Concernant le premier aspect, si l'industrie de transformation employait quelques 500.000 personnes en 1981, 190.000 emplois seulement - c'est-à-dire 38 % - sont situés dans les entreprises de plus de 10 employés ce qui souligne le poids prépondérant de l'artisanat. L'emploi industriel à proprement parler ne concernerait donc que 4 à 5 % de la population active.

Cette faiblesse de génération de l'emploi par l'industrie est liée notamment à sa structure et à son caractère dépendant. Ainsi, c'est un rapport de la Banque Mondiale qui note en 1984 : "La substitution à l'importation s'est principalement développée durant la dernière décennie, dans les industries à très fort rapport capital-travail" [8].

Les industries d'exportation sont également caractérisées par un coût de création d'emploi élevé [9].

En fait l'évaluation des emplois créés par l'industrie n'est pas du tout une tâche aisée et aucune étude n'a, à notre connaissance, réussi à la mener.

Car pour avancer dans la réponse à cette question, il faut d'abord distinguer créations directes et indirectes d'emplois dans l'industrie. Or compte tenu de la structure de l'industrie marocaine, et généralement de ses faibles liens en amont - sauf l'industrie alimentaire - on peut conclure à la faible capacité de créations indirectes d'emplois notamment dans le tertiaire industriel.

De même, la question de l'impact du développement industriel sur l'emploi dans l'artisanat appelle plusieurs observations dont deux nous semblent particulièrement importantes.

D'une part on peut se demander dans quelle mesure la croissance de l'emploi industriel - aussi modérée soit-elle - s'est déroulée au détriment de l'emploi dans l'artisanat. Cette interrogation n'est pas sans importance eu égard à l'adoption par le Maroc d'une orientation en matière d'industrialisation marquée par la prédominance des industries légères et de substitution aux importations. Quant à la destruction de l'emploi dans l'artisanat, qui résulterait donc de la croissance industrielle, force est de constater l'indigence statistique dans ce domaine.

De façon complémentaire, on peut se demander d'autre part si la dynamique de l'industrie au Maroc crée des emplois disons de type "artisanal". En effet, des unités relevant de l'artisanat au sens de la statistique sont en réalité des segments de l'industrie à laquelle ils sont rattachés directement ou par l'intermédiaire du capital commercial.

Il en résulte que la création d'emplois par l'industrie doit être évaluée en termes de bilan création-destruction et le coût de création d'emplois dans des branches comme le textile n'est plus significatif si on se limite à l'espace visible de l'industrie.

* Le deuxième aspect dans la question de l'emploi industriel concerne les caractéristiques des emplois créés.

La structure par branche de l'emploi industriel est un premier indicateur à cet égard. L'enquête-structure de 1969 avait montré la prédominance des industries textile-habillement-cuir et agro-alimentaires avec 63,3 % des emplois. En 1982, même si ces branches ont perdu de leur poids relatif en effectifs, elles concentrent encore 52 % des emplois de l'industrie.

Or il s'agit bien des branches où la précarité des emplois est la plus prononcée. Si l'emploi saisonnier caractérise pratiquement toutes Les branches industrielles au Maroc, avec une moyenne de 22 %, les enquêtes sur la situation des industries menées par le ministère de l'industrie avaient montré que près de 65 % de la main-d'oeuvre saisonnière était localisée dans les industries alimentaires et agricoles. La gestion de la force de travail marquée par les pratiques du Turn-over est une caractéristique commune à l'industrie marocaine avec mention spéciale pour les industries de confection et agro-alimentaire.

La précarité de l'emploi industriel au Maroc peut être approchée aussi par l'importance de l'emploi des femmes et des enfants d'une part et par la prédominance de l'emploi non-qualifié d'autre part.

En effet, la main-d'oeuvre dans l'industrie est relativement jeune. Certainement sous-estimée, la tranche d'âge 15-24 ans représente pourtant 38 % de l'emploi urbain dans l'industrie [10].

La féminisation croissante de la population active est allée de pair avec une plus grande insertion de la femme dans l'emploi industriel ; près de la moitié des femmes actives urbaines travaillent dans l'industrie au sens large. De même si la participation de la femme en milieu urbain à l'activité économique est d'environ 29 %, elle est de l'ordre de 40,5 % dans l'industrie [11].

La même tendance quant à la fragilité des structures d'emplois dans l'industrie ressort de l'analyse de la hiérarchie professionnelle. Ainsi, dans le personnel des industries de transformation, la part de la catégorie "manoeuvres" est passée de 40 % en 1960 à 62 % en 1977, soulignant donc une diminution relative de la main-d'oeuvre qualifiée et une détérioration progressive de la relation emploi-qualification.

La prise en ligne de compte de la relation ville-campagne confirme et éclaire, sous un angle particulier, la double caractéristique au niveau professionnel et au niveau des branches d'activité, de la répartition de l'emploi industriel et urbain.

L'étude des conditions d'accès à la vie active des migrants ruraux en milieu urbain fait ressortir en effet le rôle que joue la migration rurale-urbaine dans la formation et la reproduction des activités économiques notamment industrielles. Partant des résultats du recensement de 1971, R. ESCALIER s'est intéressé à la répartition professionnelle des migrants et a montré leur prédominance dans la catégorie des "ouvriers manoeuvre non-agricole".

Les résultats d'une enquête menée en 1982 sur un échantillon composé de populations d'origine rurale sont plus probants. L'auteur, Omar ALOUI se proposait d'étudier les pratiques de gestion de la force de travail migrante dans un bassin d'emploi (Tanger). L'insertion économique des migrants ruraux dans le tissu urbain est ainsi caractérisée :

**L' INSERTION DES RURAUX DANS LES SECTEURS D'ACTIVITE A
TANGER : REPARTITION PAR "SECTEUR"**

Secteur	Sexe	
	Hommes	Femmes
Ateliers	69	18
Industries	76	46
BTP et assimilés	128	3
Primaire (élevage, pêche, agriculture)	15	0
Services, personnels	19	16
Services collectifs publics	30	2
Services privés	12	2
Commerce avec local	24	1
Commerce ambulant	39	4
ENSEMBLE	412	92

Source : ALOUI Omar - Mobilité et Marché de travail au Maroc. Essai d'analyse des migrations rurales et urbaine. Thèse de 3ème cycle. Université des Sciences Sociales de Grenoble. 1985. p. 308.

Ce tableau reprend les "secteurs d'activité" à partir des déclarations individuelles, mais il est aisé de retrouver le niveau agrégé des nomenclatures de la Direction des Statistiques marocaine. On retrouve dans ce cas la même structure de répartition de la population active urbaine avec la même importance relative des branches. Pour cela, il suffit de regrouper les services d'une part et les industries avec les ateliers (artisanat) d'autre part.

Cette présentation a toutefois l'avantage de confirmer la faible contribution de l'industrie à l'emploi et de montrer la présence relativement importante de la femme dans l'activité industrielle, notamment dans la confection.

II. POLITIQUE D'AJUSTEMENT STRUCTUREL ET MARCHÉ DU TRAVAIL URBAIN

Durant la période 73-80 l'économie marocaine a connu un taux de croissance important de l'ordre de 5,8 % en termes réels. Au cours de cette période, les indicateurs de l'emploi et de l'investissement ont connu une évolution positive :

L'investissement public a augmenté à un taux annuel moyen d'environ 25,6 % au cours de la période du plan 73-77. Cet investissement a eu des effets multiplicateurs sur l'investissement privé et du même coup incitateurs en matière de création d'emplois. L'Etat a aussi procédé à des recrutements massifs dans l'Administration publique dont les effectifs ont pratiquement doublé entre 1971 et 1982.

Les déterminants de la croissance de l'économie marocaine durant cette période se sont avérés fragiles. En effet, la hausse du prix des phosphates s'est révélée finalement éphémère, le Maroc a connu à partir de 1976 des déficits cumulatifs du budget et du compte courant. La politique de croissance dans ces conditions se solda par un endettement extérieur classant le Maroc parmi les 15 pays en développement les plus endettés.

Pour remédier à cette situation un programme de stabilisation a été engagé en 1978. La situation économique mais aussi sociale s'étant fortement détériorée [12], le Maroc s'engage dans un programme d'ajustement structurel dès 1983. Quelles sont les retombées de ce programme sur le marché du travail urbain au Maroc ?

L'impact du P.A.S sur le marché du travail peut être évalué aux différents niveaux suivants :

- Depuis 1983, quels ont été les changements ayant touché l'offre et la demande de travail ?
- Comment s'est fait l'ajustement sur le marché du travail compte tenu de ces changements ?
- A côté du chômage, il faut chercher d'autres formes d'ajustement tels que le sous-emploi, le travail précaire, la multi et pluriactivité au niveau des ménages.

2.1. Contenu du programme d'ajustement structurel :

Le contenu des politiques de stabilisation et d'ajustement structurel désigne un train de mesures mis au point par le Fonds Monétaire International (F.M.I) et la Banque Mondiale. Dans le cadre d'une stratégie liée au problème de la dette, ces mesures viseraient autant un équilibre financier (Balance des Paiements) que la mise des économies endettées sur les rails d'une croissance "saine et auto-entretenu".

A première vue, les mesures de stabilisation et des politiques d'ajustement se distinguent - outre l'organisme responsable - par plusieurs éléments qu'on peut schématiser dans le tableau suivant :

PRESENTATION SCHEMATIQUE DES 2 PHASES DE L'AJUSTEMENT

	STABILISATION	REFORMES STRUCTURELLES
Organisme	F.M.I	Banque Mondiale
Durée	1-2 ans	3-5 ans
Obtention	Accord de confirmation	Prêts d'Ajustements Structurels (P.A.S)
	Accord de facilité élargie	Prêts d'Ajustements Sectoriels (P.A.S.E.C.)
Objectifs	Rééquilibrage de la balance des paiements courants .Diminution déficit budgétaire et de dépenses	Rétablir les conditions nécessaires à une croissance auto - entretenu
Politique économique	Déflationniste	Variation des taux de change, modification du système de prix, libéralisation des échanges, limitation des dépenses publiques

La politique macro-économique centrée sur les équilibres financiers, appelée aussi "solution FMI globale", prévoit habituellement les éléments suivants :

- une dévaluation de la monnaie locale
- une augmentation du taux d'intérêt
- une réduction de la masse monétaire
- une contraction du déficit budgétaire par la fiscalité et la réduction des dépenses publiques.

A long terme, les orientations de la Banque Mondiale visent une mutation des structures économiques des pays endettés par des moyens touchant la répartition des ressources, la redistribution des revenus, et la création ou l'encouragement d'un système d'incitation approprié au secteur privé. En somme cela devrait favoriser les activités d'exportation (celles qui produisent des "biens échangeables"), et rationaliser le marché dans lequel le secteur privé substantiellement encouragé doit être prédominant.

Ainsi présentées, les mesures de "stabilisation", assureraient, par une action sur la demande, les conditions de réalisation de la politique d'"ajustement" qui doivent rationaliser l'offre.

Cette dualité n'est cependant pas opératoire dans la mesure où comme le souligne Paul P. STREETEN "La distinction s'est estompée depuis 1974, le FMI accordait des prêts à long terme et s'intéressant à certains aspects de l'ajustement structurel et la Banque Mondiale incluant la stabilisation parmi ces objectifs de prêt relatifs à la Balance des paiements" [\[13\]](#).

Pour éclairer la nature de ces mesures et repérer leur inter-actions et articulations, et sans prétendre à l'exhaustivité, des observations de différents niveaux peuvent être faites :

* Le rattachement des directives du FMI et de la Banque Mondiale aux fondements théoriques qui les ont inspirées permet de comprendre la philosophie de la démarche proposée. En effet, ces mesures semblent être situées à la fois dans une perspective interventionniste de l'Etat et de libéralisme économique caractérisée ; autrement dit, il paraît que néo-keynesianisme et nouveau classicisme soient simultanément mais non moins paradoxalement, derrière la mise au point d'un tel train de mesures.

Ainsi les dispositions impliquant l'intervention de l'Etat en matière monétaire, fiscale et au niveau des prix visent à supprimer les "rigidités" des marchés et notamment celles du marché du travail. Ce n'est qu'une fois ces entraves au fonctionnement du marché supprimées, que les conditions de l'efficacité économique sont créées et donc la liberté des agents économiques établie. Dans cette deuxième phase, l'intervention de l'Etat doit se limiter à renforcer les incitations au privé pour enclencher et entretenir par les mécanismes du marché, la croissance économique.

* Le problème d'efficacité économique est d'ailleurs abordé par cette démarche sans distinction entre pays créanciers et pays du tiers-monde. Les propos de James A. BAKER III, exprimant la position américaine influente sur la politique du FMI et de la Banque Mondiale sont significatifs à cet égard : "Nous avons souligné – écrit-il pour nos propres pays, l'importance primordiale de réduire les rigidités structurelles, de renforcer les incitations en faveur du secteur privé, de réduire la taille du gouvernement et d'améliorer le contexte de l'investissement" [14].

La thérapie prescrite par ces mesures a soulevé plusieurs réserves dont notamment :

- Les mesures incitatives pour encourager les activités d'exportation ne seraient payantes qui si les élasticités de l'offre et de la demande ne s'y opposent pas, ce qui n'est pas le cas, compte tenu notamment des politiques protectionnistes en vigueur.

- La dévaluation, au lieu d'améliorer l'état de la Balance des Paiements, peut au contraire l'aggraver si, en situation de concurrence entre pays exportateurs du même produit, elle provoque une chaîne de dévaluations contre-offensives. Par ailleurs, la réduction des dépenses publiques, tout en posant le problème de cohérence entre objectifs économiques et sociaux, peut être, compte tenu des dépenses généralement touchées, une entrave au développement industriel [16].

Le Maroc, ayant adopté dès 1978, un "plan" de stabilisation et passe actuellement pour un "excellent élève" du FMI et de la Banque Mondiale, il paraît intéressant de mesurer l'impact des mesures adoptées dans ce cadre, sur l'évolution socio-économique dont nous avons tracé les traits. Les objectifs visés par le PAS au Maroc s'inscrivent dans la trame générale préalablement décrite et peuvent être groupés en deux grandes orientations :

- 1- Rétablir l'équilibre des finances publiques et de la balance des paiements ;
- 2- Assurer à terme une croissance économique élevée, durable et non inflationniste.

On notera ici l'absence de référence à l'équilibre du marché du travail et encore moins à la dynamisation de l'emploi à l'exclusion des effets indirects qui pourraient découler de la croissance économique.

2.2. Impact sur l'offre de travail :

L'offre de travail en milieu urbain peut être estimée à partir de la notion de population active. Cette dernière, dans le contexte de l'ajustement, a connu d'importants changements aussi bien du point de vue de son niveau que de sa structure.

Sur une population active nationale de l'ordre de 9.933.000 personnes en 1990/91, la population active urbaine a été évaluée par l'enquête "niveaux de vie des ménages" à 3 991 000 personnes [17]. Depuis l'application des mesures d'ajustement, la population active urbaine a progressé de façon remarquable.

EVOLUTION DE LA POPULATION
ACTIVE URBAINE

Années	Population active urbaine
1984	2 825 037
1985	3 004 679
1986	3 211 954
1987	3 370 083
1988	3 503 764
1989	3 732 458
1990	3 895 126
1991	4 095 393

Source : E.N.P.A.U

Sous l'effet d'une urbanisation rapide - le taux serait actuellement de l'ordre de 50 %, il était seulement de 26 % en 1960 -, la part de la population citadine en âge d'activité (15 ans et plus) par rapport à la population citadine est passée de 62 % environ en 1982 à 67,2 % en 1992 et sera de l'ordre de 73,7 % en 2002 [18].

Malgré l'importance de l'accroissement de la population en âge d'activité, la population active urbaine a évolué plus rapidement que la population totale de cet âge. De façon générale, l'évolution du taux d'activité de la population urbaine confirme l'expansion de l'offre de travail. En effet, le taux brut d'activité est passé de 26,3 % en 1971 à 33 % en 1990/91.

L'évolution de la population active urbaine est en réalité déterminée par des facteurs aussi bien conjoncturels que structurels et donc permanents. Bien qu'il soit difficile, en l'état actuel de l'information sur l'évolution récente du marché du travail [19], de déduire l'impact relatif de la politique d'ajustement, les facteurs suivants ont joué un rôle

important dans, cette extension de l'offre de travail en milieu urbain durant la dernière décennie.

2.2.1. Offre de travail et niveaux de vie des ménages :

L'étude du fonctionnement du marché du travail en rapport avec les niveaux de vie des ménages apporte un éclairage important sur l'évolution socio-économique [20], notamment dans le contexte des politiques d'ajustement appliquant des mesures d'austérité et de réduction des dépenses sociales. Cette étude exige cependant des informations adéquates et qui font généralement défaut dans les pays en développement. Au Maroc, l'Enquête Nationale sur les Niveaux de vie des Ménages réalisée par la Direction de la Statistique en collaboration avec la Banque Mondiale et le PNUD en 1990/91 vient à propos pour remédier au moins partiellement à l'indigence de l'information statistique en la matière [21]. Notons que la définition de la pauvreté par l'ENNVM 90/91 se base sur une actualisation des seuils appliqués par la Banque Mondiale en 1985 [22]. Le seuil de pauvreté serait de 2725 DH en milieu urbain et 2439 en milieu rural.

Une question importante pour l'analyse du marché du travail porte sur les liens entre la pauvreté et les caractéristiques de l'offre de travail. Peut-on définir des articulations significatives entre d'une part taux d'activité, accès à l'éducation, niveau d'instruction et type de formation et pauvreté d'autre part ? Les données de l'ENNVM 1990/91 apportent un début de réponse à ces questions.

Du point de vue démographique, les populations pauvres se caractérisent par des tailles de ménages remarquablement élevées en comparaison avec les couches aisées de la population. En effet, pour les couches pauvres la taille moyenne du ménage est 6,6 personnes en milieu urbain et 7,86 en milieu rural. La taille moyenne des ménages constituant 20 % des plus aisés est de 4 membres. Autre caractéristique propre aux couches pauvres le ménage type en milieu urbain est constitué de 46,2 % d'enfants de moins de 15 ans. Cette proportion est de 50 % en milieu rural. Concernant l'accès des pauvres à l'éducation et à la formation, les données de l'enquête ont montré que comparativement aux couches aisées, les pauvres sont plus touchés par l'analphabétisme (taux d'alphabétisation de 52,7 % en milieu urbain et 22 % en milieu rural) et le niveau de scolarisation de leurs enfants relativement plus faible : le taux de scolarisation en primaire des enfants des pauvres serait de 88 % en milieu urbain et de 41 % en milieu rural. On notera toutefois que les pauvres investissent massivement dans l'éducation de leurs enfants. L'accès à la formation professionnelle se fait également de façon sélective et aux dépens des enfants des pauvres. Ainsi le taux de fréquentation des écoles de formation professionnelle par les pauvres est seulement de 6,2 % contre 26,8 % pour les couches les plus aisées (20 % de la population).

Quel est l'impact de ces caractéristiques sur l'offre de travail des populations pauvres en milieu urbain ? On peut supposer que la pauvreté accroît l'offre de travail par le ménage à la recherche de revenu. Il découle en effet, de l'analyse des caractéristiques démographiques et

éducatives que la formation sur le tas recrute principalement dans le milieu des pauvres. En milieu urbain, les données de l'enquête ENNVN 1990/91 révèlent une orientation des pauvres vers ce mode traditionnel de formation. Cette demande d'apprentissage sur le tas est en réalité une offre de travail eu égard aux conditions dans lesquelles se déroule ce type de formation [23].

Quant au taux d'activité des populations pauvres en milieu urbain, il doit être forcément relevé par le volume des besoins conjugué à un pouvoir d'achat faible. Ainsi l'observation du taux d'activité de la population âgée de 15 et plus confirme cette hypothèse du fait que ce taux de 54 % pour les couches pauvres en milieu urbain est plus élevé que celui des autres couches de la population. Nos observations sur l'offre de travail des enfants des pauvres d'une part et le phénomène de découragement à la recherche d'emploi en raison de l'état du marché du travail d'autre part fondent l'hypothèse que ce taux est largement sous-estimé.

2.2.2. Exode rural et offre de travail :

Le phénomène de l'exode rural et son impact percutant sur l'urbanisation au Maroc, loin d'être récent, est fort bien connu. Cependant, la migration rurale urbaine très sensible à l'effet calendrier, a dû certainement, dans le contexte de l'ajustement et de la sécheresse connaître une accélération sans précédent. Le nombre de ruraux installés annuellement en ville est d'environ 300 000 dans les dernières années dont 57 % sont d'âge actif au sens de la statistique marocaine. Autant par son volume que par ses caractéristiques, cette masse humaine a progressivement contribué au tracé du profil du marché du travail urbain au Maroc.

La croissance démographique, les inégalités sociales dans les campagnes - 2 ruraux sur 10 sont des pauvres d'après l'ENNVN 1990/91 -, l'étroitesse du marché du travail rural et l'attraction des villes sont les principaux facteurs de l'accélération de la mobilité rurale-urbaine. Les motifs de départ vers la ville sont marqués par le besoin de trouver une source de revenu monétaire comme l'indiquent les données du tableau suivant :

Raisons de migration vers la ville	%
Travail	48,2
Etudes	6,7
Changement d'état matrimonial	10,7
Accompagne CM	2,2
Raisons familiales	14,7
Santé	3,1
Autres	14,4
TOTAL	100

Source : Enquête Démographique Nationale 1986-1988, Direction de la Statistique.

Ainsi la recherche d'un travail est avancée comme principale raison de la migration vers la ville. En outre, même si les intentions initiales des migrants ne relèvent pas de la recherche d'un emploi, elles peuvent changer en contact avec le contexte urbain. Une étude du CERED a montré que le taux d'activité des immigrants d'origine rurale est de loin plus élevé que la proportion de ceux dont l'intention initiale était liée à la recherche d'un emploi [24]. D'ailleurs le taux d'activité de la population urbaine née en milieu rural est nettement plus élevé par rapport à celui de la population née en milieu urbain : les taux sont respectivement de 43,4 et 28,1 [25].

2.2.3. Evolution du système éducatif et offre de travail :

L'étude de l'impact de l'évolution du système éducatif sur l'offre de travail présente un intérêt particulier en raison d'abord de la structure démographique du pays marquée par la prédominance des jeunes. Son intérêt réside également dans le rôle régulateur que peut jouer le système éducatif par rapport à l'offre de travail.

On peut évaluer l'impact de l'ajustement sur le système éducatif à partir de trois dimensions :

- La première a trait à l'évolution de la politique budgétaire et ses conséquences sur les budgets de fonctionnement et d'équipement du Ministère de l'Education Nationale [26].

- La seconde concerne la restructuration du système éducatif prévue par le PAS. Les options retenues visaient une rationalisation du système qui devait aboutir à une extension de l'enseignement fondamental et un contrôle de l'accès à l'enseignement secondaire et supérieur au profit de la formation professionnelle. En regard de cette orientation l'évolution des effectifs du système éducatif dans le contexte de l'ajustement appelle les observations suivantes :

a) Le taux de scolarisation, loin d'avoir marqué les progrès prévus, a reculé durant la période couverte par l'ajustement.

TAUX DE SCOLARISATION DES ENFANTS DE 7 ANS

Année Scolaire	1984-1985	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
Taux de scolarisation	73,0	62,0	66,5	69,0	71,4

Source : CNJA : Quelle éducation-formation, quel emploi pour le Maroc de demain ? Troisième session du conseil ; Rabat, Février 1993 - p. 105.

Ainsi l'évolution du taux de scolarisation, taux indicateur du mouvement d'entrée dans le système, montre un net recul non seulement par rapport

aux objectifs mais même par rapport à l'effort réalisé à la veille de l'ajustement. Dans ces conditions les effectifs du primaire ont pratiquement régressé durant la décennie 80 et même avec une modeste augmentation en 1989-1990, l'effectif restait inférieur à celui de 1981.

EVOLUTION DES EFFECTIFS DU PRIMAIRE DE
81 A 90

Années	Effectifs en 1000	Variation annuelle
1981-82	2240	--
1982-83	2377	+ 6,1
1983-84	2405	+ 1,18
1984-85	2200	- 8,5
1985-86	2202	+ 0,1
1986-87	2149	- 2,4
1987-88	2101	- 2,1
1988-89	2051	- 2,3
1989-90	2085	+ 1,6

Source : Annuaire statistique, Direction de la statistique.

Cette évolution négative de la scolarisation se déroule parallèlement à une croissance démographique non encore maîtrisée. Malgré une baisse progressive du taux de fécondité passé de 5,9 enfants en 1979-80 à 4,2 en 1992, le Ministère de la Santé estime les naissances annuelles à 800.000 [27].

b) Le fonctionnement du système d'enseignement au Maroc, avec ses trois niveaux, se caractérise encore par un faible rendement à la fois sur le plan interne et externe. Pour la seule année 89, le CNJA a évalué les abandons enregistrés dans le Système Educatif fondamental et secondaire à 348 792.

La faiblesse du rendement est également le trait marquant de l'enseignement universitaire qui continue à canaliser avec environ 200.000 étudiants, plus de 90 % des effectifs de l'enseignement supérieur. A titre d'exemple significatif du dysfonctionnement interne de l'université, on notera à la suite du CNJA que 15 à 16 % seulement des étudiants en lettres, 12 % en Droit et 6 à 7 % en Sciences arrivent à obtenir leur licence en 4 années d'études.

Ces remarques relatives aux problèmes du système éducatif permettent de comprendre la pression sur le marché du travail. En effet, outre une offre en quelque sorte précoce eu égard à l'insuffisant progrès de la scolarisation, il faut compter avec un nombre croissant de déscolarisés (128 000 élèves par an entre 1987 et 1990) dans un contexte où le système de la formation professionnelle ne joue qu'un rôle limité. Par ailleurs des dizaines de milliers d'étudiants en cours d'étude sont en fait des chercheurs d'emploi : l'ENNVM 1990/91 les a estimés à 86 000. Compte tenu de ces éléments, le système éducatif marocain n'est pas dans les conditions lui permettant de jouer son rôle vis-à-vis du marché

du travail : ni celui de modérateur ni celui de modulateur de l'offre de travail en fonction de la situation sur le marché du travail.

2.3. Création d'emploi et chômage :

4.3.1. Création d'emplois :

Si la politique d'ajustement n'est pas la seule responsable du déséquilibre du marché du travail, sa mise en place a compliqué le fonctionnement de ce dernier à partir des effets suivants :

* Les effets directs liés à la régression de l'emploi dans les administrations publiques, à la destruction des emplois dans les entreprises publiques, semi-publiques et même privées du fait des mesures de restructuration.

En effet, les effectifs de l'administration publique avaient plus que doublé entre 1971 et 1982 passant de 225.000 à 517.000 postes. Depuis 1983, le rythme des recrutements a marqué le pas pour se situer actuellement autour de 10.000 à 15.000 postes par an.

EVOLUTION DES CREATIONS D'EMPLOIS PAR L'ETAT

Années	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1989
Effectifs	41.173	33.666	45.267	19.414	10.033	10.544	14.600	11.000

Source : Benmakhlouf, F. & Zouiten, M. Perspectives de l'emploi face aux mutations technologiques et économiques mondiales. Revue Travail et Développement. N°13 Tunis, 1989. p. 98.

Pour mieux apprécier cette évolution, il faut rappeler qu'il ne s'agit pas de création nette puisque depuis 1983 justement, les postes dont les titulaires partent à la retraite ne sont pas forcément pourvus.

Et, apparemment, il ne faut plus compter sur l'administration publique pour participer à atténuer le chômage. C'est ce qu'on peut déduire du plan d'orientation qui précise que l'Etat compte : "poursuivre la limitation des créations d'emplois au strict minimum indispensable pour les secteurs prioritaires et augmenter la productivité du personnel des administrations" [28].

Les effets négatifs directs sur l'emploi sont liés à la privatisation, au démantèlement du secteur public aussi et à la restructuration du privé. Cet aspect peut-être éclairé par les résultats de l'enquête emploi urbain. En effet, la fermeture d'entreprises et les licenciements vient en seconde position comme cause d'entrée en chômage avec 21 % des chômeurs en 1990. La première cause étant celle relative à l'entrée au marché du travail après la fin des études scolaires ou de formation (24,8 %).

La mise sur pied des mesures "d'ajustement" produit des effets négatifs indirects sur l'offre d'emplois. Une des conséquences constatées avec l'application de ce train de mesures est la réduction de la demande interne.

Cela est dû d'une part à la réduction des dépenses d'investissement public. Au Maroc, l'investissement public représentait 20,7 % du PIB en 1977, il n'en a représenté que 6,2 % en 1987. Cette réduction prive évidemment les secteurs économiques concernés d'un effet multiplicateur pouvant éventuellement se traduire par un accroissement d'emplois.

D'autre part, la réduction des salaires réels visée par les mesures d'ajustement produit les mêmes effets. La baisse des salaires, est dans l'esprit des politiques d'"ajustement structurel", une mesure d'équilibre du marché du travail caractérisé par un niveau de salaire courant élevé. Au Maroc, les salaires réels ont été constamment comprimés et il n'est nullement donné, compte tenu de la nature des structures économiques et notamment de la sous-utilisation des capacités de production, que leur baisse produise un accroissement du volume d'emplois. Autrement dit, et selon la terminologie néoclassique, il n'y a pas seulement un "problème de chômage" mais aussi "un problème d'emploi" [29].

L'évolution des créations d'emploi depuis la mise en place des mesures d'ajustement peut être estimée comme indiqué dans le tableau suivant :

CREATION D'EMPLOIS PAR SEXE
en 10³

Année	Population active occupée			Création d'emplois		
	Féminin	Masculin	Ensemble	Féminin	Masculin	Ensemble
1984	528	1778	2306	--	--	--
1985	608	1990	2598	80	212	292
1986	656	2056	2712	48	66	114
1987	713	2175	2888	57	119	176
1988	743	2284	3027	30	109	139
1989	804	2337	3141	61	53	114
1990	817	2477	3294	13	140	153
1991	809	2591	3400	- 8	114	106
1992	761	2733	3494	-48	142	94
Moyenne	715	2269	2984	29	119	194 128 (30)

L'offre de travail est évaluée par la Direction de la Statistique à quelques 160.000 personnes par an au cours de la décennie quatre-vingt. Face à cette offre nous avons dégagé dans le tableau ci-dessus les créations annuelles d'emplois par différence des effectifs de la population active occupée entre deux années successives.

Les créations d'emplois ont donc enregistré une moyenne annuelle de l'ordre de 128.000 postes de travail entre 1985 et 1992. Cette offre d'emplois reste en deçà de ce qui est exigé pour répondre à la demande annoncée plus haut et qui est de 160.000. Elle a connu au cours de la période une évolution indéfinie avec toutefois une discrimination très nette entre les deux sexes à qui l'évolution a réservé à partir de 1989 un sort contrasté. A partir de cette date les créations de postes de travail pour les hommes ont eu une impulsion positive pendant que l'occupation des femmes connaît un déclin affirmé et durable jusqu'à devenir négatif, en ce sens que l'on enregistre des suppressions d'emplois féminins pour les années 1991 et 1992.

L'analyse comparative entre 1991 et 1992 de la population active selon le statut professionnel prouve encore une fois l'importance des difficultés que connaît le marché du travail et le recul, qui se confirme, du salariat. Parallèlement à cette tendance, on voit se renforcer les indices d'un développement de l'emploi informel.

EMPLOIS CREEES SELON LA SITUATION DANS LA PROFESSION EN 1992

Situation dans la professions	Population active occupée		Emplois créés		Part en %
	1991	1992	Absolu	Relatif	
- Indépendants	593.598	687.285	+93.703	+15,8	+99,3
- Salariés	2.098.877	2.089.831	- 9.046	- 0,4	- 9,6
- Travailleurs à domicile	200.747	159.300	-41.447	+20,6	-43,9
- Employeurs	131.074	150.146	+19.072	+14,6	+20,2
- Aides- familiaux	145.844	147.667	+ 1.823	1,3	+ 1,9
- Apprentis	107.733	131.466	+23.733	+22,0	+25,1
- Membre coopé.	117.974	125.572	+ 7.598	+ 6,4	+ 8,1
- Non déclarés	4.082	3.004	+ 1.078	-26,4	- 1,1
TOTAL	3.399.913	3.494.271	+94.358	+2,8	100,0

Source : ENPAU 1992.

Ainsi, les données de l'enquête ENPAU 1992 font apparaître une tendance de l'accroissement de l'"auto-emploi" que l'on peut reconnaître dans l'augmentation des effectifs des travailleurs "indépendants" (+ 15,8 %) et des "employeurs" (+ 14,6 %). Cette évolution de l'auto-emploi s'accompagne par des révélateurs de l'extension du secteur informel. On voit ainsi se créer des "emplois" supplémentaires chez les "apprentis" (22,0 %) et des "aides-familiaux" (+ 1,3 %), en même temps qu'on enregistre une stagnation, voire une baisse, de l'emploi salarié (- 0,4 %).

En fait, les transformations que connaît le secteur informel à l'abri de l'application du PAS sont complexes et difficiles à cerner. On peut toutefois supposer que des segments de ce secteur, tel que le BTP, ont subi des manques à gagner en création d'emplois du fait d'une application d'une politique budgétaire restrictive.

2.3.2. Le chômage :

De l'application des mesures "d'ajustement structurel" au Maroc depuis 1983, ont résulté une aggravation du chômage et une complication dans le fonctionnement du marché de travail. Sur le premier aspect, et en se limitant aux statistiques officielles en la matière, les enquêtes emploi urbain avaient montré une accélération dans la progression du taux et du niveau de chômage.

Expression du dysfonctionnement du marché du travail, le chômage urbain s'est élevé pour atteindre des niveaux non encore égalés. Le taux de chômage qui était à la veille de l'application du PAS de 10,7 % (RGPH 1982) est passé à 20,6 % en 1990/91 selon l'enquête sur le niveau de vie des ménages, nonobstant les quelques différences adoptées dans les définitions du concept.

Une baisse de 7,5 % a toutefois été enregistrée en 1992 avec un taux de 16,0 % contre 17,3 % en 1991, selon l'enquête ENPAU 1992. Cette baisse qui intervient dans une conjoncture difficile paraît paradoxale puisqu'elle relève moins une amélioration de l'offre qu'un découragement dans la recherche de l'emploi.

En s'amplifiant, le phénomène du chômage est devenu plus discriminatoire. On peut rappeler à cet effet trois caractéristiques relevées par les enquêtes de la Direction de la Statistique et les travaux du CNJA :

i) Le chômage touche davantage les femmes. Celles-ci ont enregistré un taux de 25,3 % en 1992 contre 13,0 % seulement pour les hommes. Les taux pour les deux sexes étaient équivalents et égaux à 10,7 % en 1982.

ii) Le chômage est l'apanage essentiellement des jeunes. Les jeunes de 15 à 24, qui représentent plus de 45 % des demandeurs d'emplois, ont connu un taux de chômage de 30,1 % en 1992.

iii) Le chômage est plus important chez les diplômés et semble s'aggraver avec le niveau d'instruction.

**EVOLUTION DU NIVEAU SCOLAIRE DE LA
POPULATION EN CHOMAGE (1984-1992)**

Niveau scolaire	1984	1992
- Néant	27,1	13,3
- Primaire	40,1	28,7
- Secondaire	27,6	46,8
- Supérieur	2,3	10,5
- Autres niveaux	2,8	0,7
- Non déclarés	0,1	--
TOTAL	100,0	100,0

Source : ENPAU 1992.

Ainsi, comme il ressort du tableau ci-dessus, la structure de la population en chômage a évolué de façon à impliquer des personnes avec un niveau d'instruction élevé. La part des lauréats de l'enseignement supérieur et celle de ceux de l'enseignement secondaire sont passées respectivement de 2,3 % et 27,6 % en 1984 à 10,5 % et 46,8 % en 1992.

Quelle que soit la stratification adoptée, on se trouve devant un chômage de longue durée : 65,5 % des chômeurs sont à la recherche d'un emploi depuis plus de 12 mois en 1992.

Avant de conclure sur le bilan du PAS en matière d'emploi, il faut rappeler qu'il a été engagé dans un contexte difficile, marqué notamment sur le plan interne, par plusieurs années de sécheresse et sur le plan extérieur, par des périodes de récession des économies partenaires. Ce contexte met en évidence le succès relatif des politiques mises en oeuvre pour assainir les comptes publics et établir l'équilibre de la balance des paiements. Par ces mesures le Maroc est parvenu dès

1987 à réduire les principaux déséquilibres économiques. Aujourd'hui et malgré deux années successives de sécheresse, le bilan sur ce plan n'est pas moins satisfaisant. Le déficit global du trésor a été ramené en 1992 à 1,7 % du PIB, celui du compte courant à 1,9 %, ce qui constitue une réduction remarquable eu égard à leur niveaux en 1982 qui étaient respectivement de 11,4 % et 12,9 % du PIB. Dans le même tableau, il y a lieu d'inscrire l'amélioration sensible du niveau des réserves de changes dont le montant, a été multiplié par 100 depuis 1984 pour atteindre 31,5 milliards de DH ou l'équivalent de 6 mois d'importation **[31]** en 1992.

Certes, ces progrès restent fragiles comme l'attestent la dégradation de la balance commerciale depuis 1988, déficitaire de 28,8 milliards de DH en 1992, ou la relative hausse des prix durant l'année en cours. Cette fragilité de l'économie marocaine est également liée au péripéties de l'activité agricole, elle même tributaire des aléas climatiques. Les taux de croissance de l'activité économique a été négatif et d'environ -3 %. Présentant la détérioration des indicateurs économiques en 1992, le rapport de BANK AL-MAGHRIB note qu'un "tel résultat souligne une fois encore le rôle important que tient l'agriculture au sein de l'économie nationale, en fournissant un revenu à près de la moitié de la population et en exerçant une influence considérable tant sur les autres activités qu'au niveau des échanges extérieurs".

Nonobstant l'évolution des deux dernières années de sécheresse, le bilan de l'économie marocaine depuis la mise en application des mesures du PAS, a donné lieu à un satisfecit de la part de la Banque Mondiale ; satisfecit fondé sur les performances économiques durant la dernière décennie : selon les données de cet organisme, le Maroc a réalisé un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 4 % entre 1982 et 1990, avec un taux annuel moyen de progression des exportations égal à 10 %.

Contrairement aux indicateurs, économiques, ceux significatifs de l'évolution sociale du pays sont "au rouge". L'emploi, l'éducation, la santé et la lutte contre la pauvreté sont désormais les priorités du moment. Après l'économie, l'heure serait donc à "l'ajustement social et éducatif". Car en matière d'emploi, les tendances actuelles marquées par un déséquilibre persistant et cumulatif du marché du travail sont appelées à se raffermir et à s'amplifier. Sous l'hypothèse d'un taux démographique moyen dans les années à venir de 1,8 %, l'offre de travail annuelle en milieu urbain atteindrait les 300.000 personnes dès 1996. Cela implique la mise en place d'une stratégie économique axée sur l'emploi. Si, eu égard à la gravité du chômage, un large consensus se dégage quant à l'urgence d'y remédier, les moyens à mettre en oeuvre ne font pas l'objet d'une politique cohérente, ni encore d'une approche prospective définie. Avec l'année 1993 s'achève la phase du PAS commencée en 1983. Comment faire pour relancer l'activité économique sur le sentier d'une croissance comparable à celle des dragons de l'Asie ? Comme le suggère l'actuel Ministre des Finances, "notre pays, plus que, jamais, a besoin d'un véritable débat sur la stratégie économique qu'il faut mettre en oeuvre dans les années à venir ...

Notes

[*] (Assedes) Meknes, Maroc

[]** (Assedes) Meknes, Maroc

[*]** (Assedes) Meknes, Maroc

[1] Cf. par exemple VERNIERES. L'emploi du tertiaire. Economica. 1985. p. 8 et suivantes.

[2] En France la part du "tertiaire marchand" dans la population active occupée est passée de 33 % en 1970 à 39 % en 1980. LE VAILLANT, M. L'emploi du tertiaire marchand au cours des années soixante-dix. In : L'emploi du tertiaire. Op.cit., p. 28.

[3] Statistiques sur les établissements économiques. Direction de la Statistique. Juin 1984. p. 2 et 3.

[4] BERRADA. A., CHIGUER. M. & DAROUICH, A. Etudes sur le secteur industriel au Maroc. 1988. p. 131 et suivantes.

[5] L'industrie dans la nomenclature marocaine, désigne l'industrie manufacturière et l'artisanat.

[6] Dans son étude régionale, MECHKOURI, A. avait montré un recul quant à la diversification de l'activité industrielle liée notamment à la disparition des petites industries mécaniques. In : L'industrie à Meknès. Thèse de 3^e cycle en Géographie. Université Le Mirail. Toulouse 1983.

Cf. aussi HAMADOUCHE, B. Politiques de développement et d'ajustement au Maroc à l'épreuve de la crise, Rabat, SMER, 1990. p. 33 et suivantes.

De même, l'évolution de ce secteur entre 1960 et 1985, en rapport avec la politique industrielle et présentée par KHROUZ, D. in : L'Economie marocaine. Op. cit. pp. 10-33.

[7] Ces indicateurs concernent en fait la région économique du centre qui comprend outre Casablanca, Azilal, Beni-Mellal, El-Jadida. Khrouibra et Settat mais dont la part de la grande métropole marocaine est prépondérante. In : Banque Mondiale : Incitations industrielles et promotion des exportations. Royaume du Maroc, Washington D.C. 1984 - p. 21.

[8] In : Incitations industrielles et promotion des exportations. Op. cit., p. 19.

[9] Cf. par exemple HANANE. L. Essai d'approche de l'emploi industriel au Maroc. In : La politique de l'emploi-formation au Maghreb 1970-1980. CNRS 1982. p. 240 et suivantes.

[10] BENZAOU, Ch. Panorama économique du Maroc 1969-1985. Les Editions Maghrébines. 1986.

[11] Femmes et condition féminine au Maroc. Rabat, Direction de la Statistique. CERED 1989.

[12] Le nombre de pauvres a été estimé par un rapport de la Banque Mondiale lors de la mise en place de l'ajustement, à 30 % de la population totale.

[13] Stabilisation et ajustement. Travail et Société. vol. 13, n° 1, Janvier 1988. p.1.

[14] Discours de J. BAKER III à l'occasion de la réunion du FMI et de la Banque Mondiale à Séoul en 1985. in : Travail et Société, vo.1.11, n° 3, 1986, p. 311.

[15] Ibid. p. 320.

[16] Il ne s'agit pas évidemment d'épuiser à partir de ces remarques rapides toutes les critiques adressées aux politiques de stabilisation et d'ajustement. Sur l'incompatibilité entre mesures adoptées, cf. STREETEN, pp. op. cit., qui a recensé dix catégories de limites. Adoptant la même démarche, notamment en ce qui concerne l'impact mitigé de la dévaluation AJIT SINGH arrive aux mêmes conclusions in : La crise de l'économie mondiale, la stabilisation et l'ajustement structurel. Travail et Société. Vol. 11, n° 3. Sept. 86. p. 291 et suivantes.

[17] Dans la notion de population active, l'Enquête "niveaux de vie des ménages 1990/91" intègre les étudiants lorsqu'ils sont en même temps chercheurs d'emploi. La taille de l'échantillon de cette enquête est plus réduite comparée à celle de l'ENPAU, cette dernière donne pour 1990 une estimation de la Population active légèrement différente, soit 3895000 personnes.

[18] Population et emploi, Direction de la Statistique, CERED ; Rabat, 1992.

[19] Pour une présentation de l'état de l'information dans ce domaine voir ABDOUH M. et ELFAROUKI H. - "Evaluation des sources statistiques sur le marché du travail au Maroc", thème présenté à la première session "Analyse du marché du travail dans les pays du Maghreb

et du Moyen-Orient" de Med-Campus tenue à Tunis du 03 au 15.05.1993.

[20] SALAH EDDINE, M. : Le marché du travail urbain au Maroc, Discussion papers, IIES, Genève, 1991.

[21] Avec la publication du vol. 2 de cette enquête portant sur "la répartition des niveaux de vie au Maroc" des informations de premier plan sont rendues disponibles notamment sur l'identification de la pauvreté et sur les caractéristiques des ménages pauvres. Il reste cependant que la structure du questionnaire utilisée ne permettait pas de saisir la particularité des formes de travail des ménages pauvres. Pour une présentation de cette problématique consulter "marché du travail urbain et pauvreté au Maroc" ; ASSEDES. Travaux du Réseau des Instituts Maghrébins d'Analyse du Marché du travail urbains, Rabat, Juin 1991.

[22] Pour un descriptif de l'approche de la pauvreté retenue par l'ENNVM 90/91 consulter "niveaux de vie des ménages 1990/91. Vol. 2 - La répartition des niveaux de vie au Maroc" ; Direction de la Statistique. Rabat 1993.

[23] ABDOUH M. : "L'artisanat, de la corporation à la coopérative", in : Actes du colloque du "Grand Meknès", Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Meknès, 1988.

[24] Direction de la Statistique, CERED, MENAGES - VARIABLES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ; Rabat, 1990.

[25] Direction de la Statistique : POPULATION ET EMPLOI, CERED ; Rabat, 1992, p. 124.

[26] EL-GUERBAOUI, A. "Education nationale : Plan de réforme ou plan de régression" in Economie et Socialisme, n° 11, 1992.

[27] Enquête réalisée par le Ministre de la Santé en collaboration avec Macro International Inc. et l'USAID en 1992.

[28] Plan d'orientation pour le développement économique et social 1988-1992. Op. cit., p. 120.

[29] LACHAUD, J.-P. : L'analyse du marché de travail urbain en Afrique. in : Travail et Société, vol. 14, n° 4 ; Oct. 1989.

L'auteur remarque qu'en Afrique Sub-Saharienne, le salaire minimal légal a été divisé par deux entre 1972 et 1986, sans que cela se traduise par un accroissement du volume de l'emploi. p. 371.

[30] Compte non tenu de l'année 1984 qui semble une année exceptionnelle par rapport aux autres données de la série.

[31] LA VIE ECONOMIQUE, 3 Septembre, 1993.

MAHMAD SAÏB MUSETTE [*]

L'insertion des groupes vulnérables : un défi économique au Maghreb ?

INTRODUCTION

L'insertion des groupes vulnérables se posait déjà comme un défi pour l'ensemble des économies maghrébines depuis l'indépendance. La question d'insertion s'est aggravée davantage durant les années 1980, les perspectives pour la décennie 1990 semblent assez inquiétantes.

Cependant l'étude du comportement d'activité des groupes vulnérables sur le marché du travail a été toujours conduite sur le plan de la démographie, qui semble être un facteur décisif dans les capacités d'insertion des économies.

Sur le plan économique, la sélectivité du marché du travail a été très peu étudiée. Existe-t-il un marché de travail segmenté au Maghreb ? Comment la structure économique sélectionne la main d'oeuvre et avec quels résultats ? Les dispositifs ou les mesures dérogatoires pour "assister" les populations vulnérables en quête d'un emploi rémunéré ont le mérite d'exister, mais demeurent insuffisants et sont confrontés à des obstacles puissants.

Le défi est de taille : l'exemple de l'Algérie est une illustration de l'échec d'un projet de société "socialisant" dans l'intégration économique des groupes vulnérables. Le taux du chômage juvénile n'a régressé que de 7 points (entre 1966 et 1987). Durant la période de forte croissance économique (et d'aisance financière), la baisse n'a été, au plus fort, que de 9 points (entre 1966 et 1977). Quelles sont les chances de réduction du taux du chômage juvénile pour la décennie 1990, avec la crise de l'emploi et le poids de la dette extérieure, comme contraintes nouvelles ?

L'autre défi revient à la mise au travail des femmes : le taux d'activité féminine est en croissance régulière et il irait selon, toute vraisemblance, en s'accéléralant durant la décennie 1990.

Cette progression provient d'une part de l'amélioration de la collecte de l'information statistique (en ce sens, elle n'est qu'un redressement des données) mais d'autre part, on découvre une présence de plus en plus forte des femmes dans "l'économie souterraine".

La structuration du secteur informel se pose comme un défi majeur pour les économies maghrébines. Comment évaluer la valeur ajoutée produite par ce secteur ?

D'une manière générale, on peut affirmer que le secteur informel s'est révélé comme une soupape de sécurité extrêmement utile pour l'apaisement des tensions au sein des groupes vulnérables, mais non contenu, ce secteur peut être aussi une véritable "bombe à retardement".

Par ailleurs, les interventions étatiques se poursuivent et c'est un véritable casse-tête chinois pour examiner et mettre en oeuvre des mesures d'insertion durable soit dans le cadre de la légalité du travail ou dans la légitimité de l'acte de travailler.

1. LA QUESTION DE L'EMPLOI FÉMININ

L'analyse du rapport de la femme maghrébine à l'activité économique est généralement fondée sur les données publiées par les services des statistiques [1]. A notre connaissance, il n'y a pas encore d'enquête spécifique menée sur l'emploi féminin au Maghreb.

Certes, nous disposons de beaucoup d'écrits sur la femme en général et de quelques analyses d'universitaires [2], mais ces tentatives restent confinées aux données officielles ou sont fondées sur des enquêtes micro-localisées.

D'une manière générale, la saisie régionale de l'évolution de l'emploi féminin se réfère aux statistiques publiées par le BIT ; cette procédure permet de dégager les grandes tendances au niveau de la région.

On observe le plus souvent :

- une distinction entre le taux de scolarité des filles plus faible que celui des garçons, dont la conséquence immédiate serait une moindre possibilité d'accès à des postes de haute qualification ;
- le confinement des femmes dans certains segments du marché du travail (services, administration, textile, électronique) ;
- des écarts salariaux très nets ;
- enfin des mesures de protection parfois insuffisantes ou non-adaptées à la condition féminine.

Ce portrait est souvent dessiné à grands traits, avec des chiffres à l'appui, par tous les analystes du marché du travail féminin [3]. Mais depuis les années 1980, on commence à mettre en question la validité des outils de mesure utilisés, jusque là et pire encore, on découvre que les instruments d'analyse du marché du travail ne sont plus en conformité avec les théories classiques de l'économie du travail.

Les théories de la segmentation du marché du travail permettraient une meilleure approche de la condition féminine dans son rapport au développement économique [4]. Il est ainsi admis qu'il existe une différenciation très nette du marché du travail.

Les femmes représentent une population très vulnérable et elles sont les premières victimes dans une situation de crise de l'emploi, et ce quelle que soit la région économique.

D'après les chiffres, la fin du 20^e siècle serait un désastre pour l'emploi féminin, à l'exception de l'Europe qui verrait une amélioration du taux d'activité féminine. La fin de clivage des pays européens (Est/Ouest) apporte encore plus d'optimisme, dans la mesure où les ex-pays "socialistes" enregistraient déjà un très fort taux d'activité féminine.

Pour le Maghreb, l'observation de l'évolution de l'emploi féminin laisse prévoir une progression très nette du taux d'activité par rapport aux taux observés jusqu'ici. Les chiffres enregistrés au Maghreb sont loin de refléter la réalité [5].

1.1. L'évolution de l'activité féminine dans le monde :

Une première vision de la place de la femme dans l'activité économique à l'échelle mondiale (cf. tableau n° 1) indique des disparités énormes entre les taux d'activité selon les grandes régions du monde.

Les projections établies par le BIT mettent en évidence une progression moins rapide de l'activité féminine durant la période 1980 à l'an 2010 dans les pays développés, un gain seulement de 3 points par rapport aux 18 points enregistrés entre 1950 et 1980 !

Par contre, dans les pays en développement, après la stagnation de la première période (1950/1980), la tendance serait à la baisse pour la seconde période. Dans la région africaine, la chute déjà observée durant la première période irait en s'accroissant jusqu'en l'an 2010. Sauf en Europe (de l'ouest et méridionale) on pourrait estimer une hausse sensible de l'activité féminine.

Cette vision de l'activité féminine mérite une nouvelle lecture avec les grandes mutations observées actuellement au niveau géopolitique. De plus, la récession économique des années 1980 impose une redéfinition des politiques d'emploi en direction des population cibles [6].

A la lecture de ces chiffres désormais connus pour les analystes de l'emploi féminin, la femme maghrébine se trouve dans une situation particulière par rapport au reste du monde.

TABLEAU N° 1
TAUX D'ACTIVITE DES FEMMES DE 20 A 59 ANS SELON
LES DIFFERENTES REGIONS DU MONDE

Pays	Année	1950	1980	2010
Pays développés		46,6	64,7	67,5
Pays en développement		51,9	51,1	49,4
Europe de l'Ouest		38,9	54,8	56,7
Europe méridionale		25,4	38,4	43,8
Afrique		41,1	39,0	35,2
Algérie		2,4	7,1	13,3
Maroc		6,1	16,7	31,4
Tunisie		4,1	21,8	30,9

Certains auteurs sont arrivés à la conclusion que cette situation doit être liée à l'idéologie religieuse (de l'Islam) et à des contraintes culturelles. A la lecture de certains analystes [7], il semblerait que ces contraintes découlent de la moralité de la femme arabe musulmane : "Muslim Arab women are non-working women with low economic activity in both villages and towns."

Les femmes arabes musulmanes sont classées "as the least active of women in four regions of developing world. Muslim arab women have the lowest economic participation rate in relation to Latin America, South East Asia and Africa".

D'autres analystes [8] vont dans le même sens, mais cette fois-ci, on attribue le faible taux d'activité féminine aussi à des contraintes culturelles : "Muslim arab women have had a history of low labour force participation rates which is attributed to cultural and religious restraints".

Notre essai tente d'apporter un éclairage nouveau des contraintes à l'emploi féminin, qui à notre sens ne sont pas exclusivement déterminées par des contraintes culturelles ou religieuses, mais qui sont à rechercher surtout dans :

- l'idéologie des sociétés patriarcales ;
- les formes de mise au travail des femmes ;
- l'imperfection des outils de mesure de l'activité.

Mais avant de passer à notre démonstration, il nous semble utile de donner une représentation chiffrée de l'activité féminine.

1.2. L'activité féminine au Maghreb :

Au Maghreb, les analystes de l'emploi féminin ont contribué, chacun selon son axe d'investigation, à mettre en relief les principales caractéristiques généralement étudiées par ailleurs. La situation de l'emploi des femmes dans les années 1980 peut être aisément observée à la lumière des données des recensements nationaux ou des enquêtes inter-censitaires sur l'emploi [9].

TABLEAU N° 2
L'ACTIVITE FEMININE AU MAGHREB SELON LES RECENSEMENTS

	Popula- tion	Actif	TAF	TAM	TAG	TFA
Algérie(1987)	11 176	493	4,41	42,4	23,6	9,2
Maroc (1982)	10 213	1 181	11,56	47,0	29,3	19,6
Tunisie(1984)	3 429	456	13,30	47,4	31,5	21,3
Ensemble	24 818	2 130	8,58			

Note : TAF = taux d'activité féminine
TAM = taux d'activité masculine
TAG = taux d'activité globale
TFA = taux de féminisation de l'activité

Selon ces premières données, il paraît que le taux d'activité féminine en Algérie soit nettement inférieur à la moyenne au niveau du Maghreb et que la femme tunisienne soit en meilleure position que celles des deux autres pays. Même en observant les écarts entre les taux d'activité (féminine, masculine ou la moyenne), l'emploi féminin en Algérie semble être en net décalage avec les pays voisins, et ce bien que la population féminine totale soit la plus élevée.

Toutefois, dans le Maghreb en général, le taux d'activité féminine est loin d'être proche de celui des hommes, le taux de féminisation de l'activité, dans le meilleur des cas, est proche de 22 %, soit un écart de 20 points au minimum. Il existe bien une forme de sélectivité fondée sur le sexe, comme on a pu l'observer ailleurs dans le monde (peut être plus prononcée mais selon la même logique...).

1.2.1. L'activité féminine selon l'âge :

Une deuxième lecture de l'activité selon les classes d'âge révèle une distinction assez significative quant à la composition de la main d'oeuvre féminine au niveau du Maghreb.

TABLEAU N° 3
LE TAUX D'ACTIVITE FEMININE SELON LES CLASSES D'AGE SELON
LES RECENSEMENTS

Classe d'âge	Algérie (1987)	Maroc (1982)	Tunisie (1984)
- de 15 ans	0,02	4,06	ND (*)
15 à 19 ans	3,92	18,96	25,26
20 à 24 ans	12,90	20,40	38,14
25 à 29 ans	12,96	20,91	29,52
30 ans et +	6,21	13,97	13,80
Ensemble	4,41	11,56	13,30

(*) ND = non-disponible

A la lumière de ces données, nous pouvons observer le pic du taux d'activité féminine dans les deux classes intermédiaires - soit entre 20 et 30 ans - ; les femmes se présentent davantage sur le marché du travail durant ces classes d'âge que durant les autres périodes de la vie active. Après 30 ans on assiste généralement à une chute de la courbe du taux d'activité [10].

Cette situation n'est pas à lier exclusivement à la situation du célibat de la femme, bien qu'en absence de socialisation de certaines fonctions de la famille, la femme mariée soit généralement obligée de cesser toute activité économique. C'est un phénomène que nous devons aussi situer dans la sélection du marché du travail qui a toujours pénalisé les jeunes sur les lieux d'embauche [11]

Autrement dit, être classé "actif" ne signifie pas nécessairement que les possibilités d'embauche soient réelles, les opportunités d'emplois varient en fonction de la dynamique de l'économie en général.

1.2.2. L'activité féminine selon le statut sur le marché du travail :

Une troisième lecture me semble importante pour comprendre la structure de l'activité féminine : la situation des actifs sur le marché du travail se décompose généralement en deux grands groupes : celles qui occupent un emploi et celles qui sont à la recherche active d'un emploi.

Le taux d'occupation des femmes est assez élevé au niveau du Maghreb : il se situe dans une fourchette de 87 à 93 %.

TABLEAU N° 4
LA STRUCTURE DE L'ACTIVITE FEMININE

	Occupé	Taux	Chômage	Taux	TOTAL
Algérie (1987)	428	87,02	65	12,98	493
Maroc (1986)	3 004	93,82	198	6,18	3 202
Tunisie (1984)	389	89,53	45	10,47	434

Note : Pour le Maroc, la population active au sens large du terme (Direction de la Statistique - 1990).

Ce taux, comme on verra par la suite, est à prendre avec les précautions d'usage, dans la mesure où cette occupation comprend des situations fortement hétérogènes. L'autre versant de l'occupation est le chômage : le taux de chômage féminin est assez faible par rapport à la moyenne observée au niveau national. Avec un taux de 6 %, la femme marocaine semble être dans une meilleure position que la femme algérienne (13 %), mais en terme de volume, le nombre de femmes au chômage au Maroc est trois fois supérieur à celui enregistré en Algérie. Le taux de chômage féminin en Tunisie, bien qu'en évolution constante (15 400 en 1980) se trouve dans une position intermédiaire (10,47 %).

Dans pratiquement toute la littérature sur l'emploi féminin, il est généralement fait mention du "niveau d'instruction" comme critère fondamental pour accéder à la vie active. Au Maghreb, d'une manière générale, le taux d'analphabétisme a considérablement baissé, mais l'appareil économique continue à fonctionner avec un volume de "sans instruction" assez important.

Paradoxalement, on observe une croissance du chômage des diplômés, cette thématique fait actuellement objet de toute une réflexion politique et économique [12]. Concernant la femme maghrébine, il me semble que le fait d'accéder à l'école ou d'avoir un diplôme ne signifie pas automatiquement des possibilités réelles d'insertion à la vie active [13].

Le cas algérien illustre parfaitement cette situation : sur 5 femmes possédant un diplôme de l'enseignement supérieur, il n'y a qu'une seule sur le marché du travail. De même, pour le milieu rural algérien, pratiquement toutes les filles qui ont un diplôme de formation professionnelle sont classées, "inactives".

Les données du tableau n° 5 reflètent, pour le cas algérien, une situation exceptionnelle : la forte majorité des primo-demandeuses d'emploi sont instruites.

TABLEAU N° 5
COMPOSITION DE LA POPULATION ACTIVE FEMININE SELON LE
TAUX D'ANALPHABETISME PAR STRATE

Pays	Maroc 1982		Tunisie 1984		Algérie 1989(*)	
	Occupé	Str2	Occupé	Str2	Occupé	Str
Rural	97,4	91,7	76,3	40,5		
National					16,7	3,3
Urbain	56,5	38,9	25,2	13,3		
Moyenne nationale deux sexes	66,3	49,1	42,8	18,8	39,5	16,1

Note = STR2 : les primo-chômeurs ; STR = chômeurs
(*) Enquête Main-d'Oeuvre & Démographie, 1989-ONS (Alger)

La quasi-totalité des femmes marocaines travailleuses sont analphabètes, de même en Tunisie plus de 75 % de femmes dans le milieu rural n'ont "aucun niveau". Une étude sérieuse sur les raisons de l'inactivité des filles diplômées au Maghreb reste à faire.

1.3. L'occupation féminine :

La structure de l'emploi féminin peut être observée selon deux variables centrales : la branche d'activité économique et le statut dans la profession.

1.3.1. L'occupation féminine selon la branche d'activité :

L'examen de l'occupation féminine selon les branches d'activité (cf. tableau n° 6) révèle des tendances assez particulières dans chacun des pays du Maghreb : 72 % des femmes en Algérie sont dans les services (y compris l'administration publique), 68 % des femmes marocaines sont employées dans l'agriculture et pour la Tunisie, on peut observer une forte concentration des femmes dans le secteur industriel (45 %).

En Algérie, l'occupation féminine est concentrée surtout dans les secteurs de l'éducation (36,7%), de l'administration publique (14 %) et de la santé (13,6 %). Ces secteurs occupent plus de la moitié de la main-d'oeuvre féminine.

TABLEAU N° 6
STRUCTURE DE L'EMPLOI FEMININ SELON LES GRANDES BRANCHES
D'ACTIVITE (BAE) AU MAGHREB (en %)

BAE	Pays	Algérie (1987)	Maroc (1989)*	Tunisie (1984)
-	Agriculture	2,7	67,9	24,9
-	Industrie	12,7	21,7	45,9
-	B.T.P	3,1	ND (**)	0,8
-	Commerce	3,4	ND	2,7
-	Services	72,2	10,0	21,2
-	M.D	5,9	0,3	4,5
	TOTAL	100,0	100,0	100,0

(*) Direction de la statistique

(**) ND = non-disponible

En Tunisie, "plus de 92 % des emplois dans le secteur textile sont occupés par des femmes" [14]. Au Maroc, le taux de féminisation de l'agriculture est de l'ordre de 47 %, celui de l'industrie est de 21,3 % (dont le textile 62 % et l'agro-alimentaire 28 %).

On peut aisément comprendre ces disparités révélées par les statistiques : elles ne sont que le reflet de l'outil statistique utilisé pour la collecte de l'information. Il est inadmissible que le taux de féminisation du secteur agricole en Algérie soit de 1,34 %. Les révisions statistiques en cours indiquent une plus forte participation féminine dans ce secteur.

1.3.2. L'occupation féminine selon la profession :

L'examen de l'occupation féminine selon le statut dans la profession donne un éclairage particulier des formes de mise au travail au niveau du Maghreb.

L'Algérie s'illustre de nouveau (cf. tableau n° 7) avec un taux de salarisation du potentiel féminin le plus élevé au niveau du Maghreb (soit 75 %), par rapport à la Tunisie (40 %) et au Maroc (63 %).

La Tunisie révèle une situation féminine qui serait en parfaite adéquation avec l'esprit d'entreprise : elle enregistre un taux extrêmement important d'employeur et d'indépendant (30 %) par rapport à l'Algérie (4 %) et au Maroc (5 %).

TABLEAU N° 7
STRUCTURE DE L'OCCUPATION FEMININE SELON LE STATUT
DANS LA PROFESSION

Statut	Pays	Algérie (1987)	Tunisie (1984)	Maroc (1986/87)*
- Employeurs & Indépendants		3,87	30,0	5,1
- Salariés		93,34	40,5	63,6
- Apprentis		1,25	5,6	2,8
- Aides –familiaux et autres		0,96	23,3	28,0
- N.D		0,58	0,6	0,5
	TOTAL	100,0	100,0	100,0

(*) Enquête urbaine 1986/1987 - Direction de la statistique, 1989

Les données du Maroc sont à prendre avec précaution dans la mesure où elles reflètent la situation en milieu urbain uniquement.

L'étude de l'occupation féminine au Maghreb doit nécessairement reposer sur des outils d'observation comparables - les formes de mise au travail dans le secteur moderne et dans le secteur informel doivent faire l'objet d'une recherche comparative.

1.4 Le chômage des femmes :

La situation du chômage féminin reste encore peu connu dans la mesure où elle demeure statistiquement "invisible" sur le marché du travail. Cependant un premier effort de collecte des données peut servir à comprendre la nature du problème des femmes au chômage dans les pays du Maghreb.

1.4.1. La féminisation du chômage :

Globalement dans les années 1980, nous pouvons observer une plus forte présence des femmes sur les lieux d'embauche, mais la pression reste faible par rapport au potentiel de femmes en âge de travailler.

TABLEAU N ° 8
LES FEMMES CHOMEURS DANS LES PAYS DU MAGHREB

Pays	Algérie (1987)	Tunisie (1984)	Maroc (1987)*
Femmes	65 260	45 500	152 616
%	5,72	18,6	31,69
Hommes	1 076 018	199 180	328 994
%	94,28	81,4	68,31
Ensemble	1 141 278	244 680	481 610
%	100,00	100,00	100,00

(*) Données publiées par la Direction de la Statistique

Le taux de féminisation du chômage (cf. tableau n° 8) apparaît très élevé notamment au Maroc (31,7 %) contre seulement 5,7 % enregistré en Algérie. Le nombre de femmes tunisiennes au chômage continue sa progression (nous pouvons estimer une croissance de l'ordre de 50 % de plus durant les années 1980, par rapport à la fin des années 1970).

1.4.2. Le chômage féminin selon l'âge :

L'examen de la structure du chômage féminin dans les trois pays du Maghreb (cf. tableau n° 9) pose le problème de la juvénilité du chômage. Ce sont surtout les tranches en bas âge (moins de 24 ans) qui sont confrontées aux difficultés d'insertion sur le marché du travail.

Les taux relevés pour les jeunes filles sont de l'ordre de 32 % pour le Maroc, 47 % pour l'Algérie, et 12 % pour la Tunisie (cela est dû particulièrement à la limite d'âge inférieur observée pour la saisie des données, soit 18 à 24 ans).

TABLEAU N° 9
STRUCTURE DU CHOMAGE FEMININ SELON LES CLASSES
D'AGE

Pays	Maroc (1986)*		Algérie (1987)		Tunisie (1984)	
	global	fem.	global	fem.	global	fem.
15-24 ans	31,6	31,7	63,92	46,78	19,36	12,27
25-34 ans	14,8	19,7	15,59	10,73	9,93	17,24
35-44 ans	6,6	11,3	9,69	3,49	5,61	11,11
45-59 ans	6,9	10,5	9,82	18,25	6,49	4,00
60 et +	6,6	9,0	5,83	0,87	Nd (**)	Nd
Ensemble	15,9	21,5	21,36	13,25	13,1	9,99

(*) Enquête urbaine, Direction de la Statistique.

(**) Nd = Non-disponible

En Tunisie et au Maroc, la classe 25-34 ans se présente beaucoup plus sur le marché du travail, avec 17 % et 20 % respectivement. Il est pratiquement admis dans les trois pays du Maghreb que le chômage des jeunes pose un problème sérieux et des dispositifs spécifiques ont été adoptés depuis les années 1980 pour pallier aux carences des politiques d'emploi et réduire les tensions sociales en milieu juvénile notamment dans les zones urbaines **[15]**.

Après cet aperçu sur l'activité féminine d'après les chiffres, il nous semble important de revenir aux questions de fond qui sont à la base de la participation des femmes maghrébines à la vie économique et au développement en général.

2. DES PESANTEURS SOCIOLOGIQUES ?

Il est souvent fait référence dans les discours sur l'emploi féminin aux "pesanteurs sociologiques" qui font obstacle à une plus grande participation des femmes à l'activité économique, et ces pesanteurs seraient plus prononcées en Algérie qu'ailleurs. Mais nulle part il n'est fait mention à ce qu'on entend par pesanteurs sociologiques ?

Pour comprendre la notion de "pesanteurs", il faut au préalable délimiter ses contours et définir ses composantes. Ces contours sont généralement situés dans les pratiques sociales et les représentations (imaginaires ou réelles) du travail, en tant que "valeur". En d'autres termes, les mécanismes qui freinent ou accélèrent un comportement d'activité (ici pour les femmes) sont d'abord inscrits dans la valeur-travail pour la société dans son ensemble et pour la composante sociale à étudier, à savoir les femmes. Cette valeur se trouve dans la structure juridico-politique de la formation sociale (son évolution à travers les aménagements particuliers). Ensuite, ces valeurs sont traduites par des pratiques sociales concrètes organisant l'entrée, le vécu et la sortie de la composante sociale (les femmes) dans le monde du travail.

Il n'est pas dans notre intention de mettre à jour toute la complexité de l'analyse de la condition féminine, ni de faire un discours féministe primaire. Il s'agit pour nous d'indiquer quelques pistes de recherche devant permettre de mieux comprendre les comportements d'activité de ce groupe social particulier dans le contexte maghrébin.

Deux voies d'investigation, entre autres, peuvent conduire à une meilleure approche de l'activité féminine :

- il s'agit en premier de mettre en relief les aménagements des dispositifs réglementaires et les modalités concrètes d'application de ces règles dans la vie économique.
- ensuite, il est indispensable de comprendre les pratiques sociales des femmes dans leur rapport au travail (les différentes formes de mise au travail).

Enfin sur la base de ces deux pistes, une révision des outils de mesure de l'activité féminine serait indispensable afin d'éviter de dénaturer une réalité avec des lunettes d'observation construites pour l'étude d'autres réalités sociétales.

2.1. Le contexte juridico-politique du Maghreb ou les conditions de la mise au travail des femmes :

Les Etats maghrébins se réfèrent généralement aux prescriptions islamiques comme cadre idéologique pour le droit de la famille et de la femme : la République Tunisienne a été la première à promulguer un Code "la Madjala" (13 août 1956). Ce Code est celui qui prend apparemment plus de liberté avec la "Charia" [16]. Le Royaume du Maroc a produit un projet de recueil "la Modawana" (1957/1958), très proche de la charia [17]. La République Algérienne a attendu jusqu'en 1984 pour promulguer un Code de la Famille [18]. Dans ce contexte, la femme est placée sous tutelle du père, puis du mari (chef de famille), à charge pour lui de l'entretenir.

Cette référence à l'idéologie islamique s'imprime aussi sur le droit des femmes à l'activité économique, notamment en ce qui concerne l'autorisation de la tutelle pour exercer une activité rémunérée à l'extérieur du domicile, Cette situation, on le sait, n'est pas exclusive aux femmes musulmanes ; le droit français, dans un passé récent, réclamait aussi, à la femme, l'autorisation du mari pour travailler [19]. Il s'agit là, en fait, d'un signe manifeste de l'idéologie patriarcale qui régit encore les règles sociétales. Comme partout ailleurs, les Etats maghrébins affirment comme principe constitutionnel "le droit de tout citoyen à l'éducation et au travail", reprenant en cela les principes des Droits de l'Homme.

Les textes sur la réglementation du travail iront dans le même sens : des dispositifs dérogatoires seront adoptés pour l'emploi féminin, notamment dans le secteur moderne, telles la reconnaissance de la "maternité" (congé de maternité), des heures d'allaitement, la durée de vie active (l'âge à la retraite généralement moins que l'homme), les travaux de nuits, les travaux dangereux ou pénibles... Les buts de ces dispositions ne sont pas, comme on aurait pu l'imaginer, pour améliorer l'entrée des femmes dans la vie active, mais elles visaient particulièrement, dans les conditions de son élaboration, à la sauvegarde de la santé et de la sécurité des travailleurs réputés

"fragiles biologiquement" et à préserver les fonctions sociales d'épouse et de mère [20].

Le cas algérien est particulièrement éloquent quant à l'accès des femmes aux circuits économiques modernes. Il s'agit d'un choix politique de favoriser le plein emploi de la population active masculine en priorité, et accessoirement la mise au travail des femmes ayant une certaine qualification [21]. En conséquence, le fait que le taux d'activité féminine soit faible en Algérie ne relève pas d'un quelconque mystère de l'idéologie religieuse !

Mais dans la pratique, c'est à un véritable combat qu'on assiste dans le secteur moderne - la mise en application des règles va rencontrer des résistances sociales profondément imprimées dans les mentalités ou relevant de la tradition.

2.2. Les pratiques sociétales :

Le combat singulier qui se déroule dans les pratiques sociétales de l'emploi féminin ne s'arrête pas à l'opposition homme-femme. Les règles prescrites et non-prescrites s'imposent comme obstacles à l'entrée des femmes dans le circuit moderne. Mais dans "l'économie souterraine", la femme maintiendra une activité économique intense que la comptabilité nationale (officielle) évacue d'emblée, et ne reconnaît pas comme contribution à la production des richesses nationales ou encore de la valeur ajoutée [22]. Donc deux aspects particuliers de cette lutte d'insertion méritent d'être étudiés : les formes de discrimination à l'embauche dans le secteur moderne, et le développement du secteur informel.

2.2.1. Les discriminations à l'embauche des femmes :

Durant l'embauche dans le secteur moderne, la discrimination sur le sexe est bel et bien une réalité universelle, malgré les prétendus principes fondamentaux de droit au travail [23].

En Algérie, il serait illogique que l'employeur principal (l'Etat) ne fonctionnerait pas selon le principe de sa politique, autrement dit priorité à l'emploi de la population active masculine. Ce principe, dicté durant les années 1970, ne va pas être mis en cause durant les années 1980 : on peut aisément voir la reproduction de ce principe dans le cadre du "dispositif d'insertion des jeunes" [24]. L'évaluation de ce dispositif n'indique, en aucune manière, une moindre inégalité des sexes ou encore moins des programmes en direction exclusive des jeunes filles [25].

Au Maroc, les critères de sélection des hommes et des femmes ne sont pas les mêmes : "la pratique révèle que la discrimination à l'égard des femmes enceintes est très répandue" [26]. Les modalités de sélection de la main-d'oeuvre à l'embauche visent non seulement à disqualifier la femme, mais constituent une atteinte flagrante à la dignité de la personne humaine.

En Tunisie, si la femme a obtenu "certains avantages sur le terrain des lois, il n'en est pas toujours ainsi sur le plan des faits, ou les effets tardent à se concrétiser" [27]. Avec seulement 40 % de femmes salariées, la femme tunisienne se confine généralement dans des travaux de bas échelle.

Dans l'ensemble, le secteur moderne fonctionne encore avec des pratiques patriarcales au niveau du Maghreb ou le paternalisme des employeurs, n'est pas différent de celui observé, par exemple en Asie [28].

2.2.2. Le développement du secteur informel :

Cette forme d'emploi millénaire a toujours existé au Maghreb, mais elle a été régulièrement classée sous la notion d'économie souterraine que les économistes ne pouvaient analyser, faute d'instruments d'analyse et de mesure adaptés. Mais l'incapacité des sciences économiques d'appréhender un fait de société n'annule aucunement son existence, ni son évolution !

Cet objet non-identifié s'est révélé comme une soupape de sécurité extrêmement utile durant les années de récession économique, et notamment pour l'analyse des performances économiques possibles des pays sous-développés [29]. En effet, jamais auparavant dans l'histoire de l'économie du travail autant de projets de recherche et de financement n'ont été consacrés à l'étude du secteur informel [29b].

En Tunisie et au Maroc, de nombreuses études ont été effectuées pour comprendre et analyser l'évolution du secteur informel -25 % des femmes actives en Tunisie sont employées comme "aides familiaux" dont le statut est mal défini, et 30 % sont des "indépendantes" dont la majorité font des "petits travaux à domicile". Au Maroc, 28 % des femmes occupées sont dans la même situation qu'en Tunisie. En Algérie, les "aides familiaux" recensés avec un taux de moins de 1 % sont nettement sous-estimés par les statistiques officielles, mais on a pu observer une évolution sensible des "femmes partiellement occupées". D'après les enquêtes Main-d'Oeuvre et Démographie - les données sont nettement supérieures à celles du recensement [31].

Mais une étude comparative reste à faire au niveau du Maghreb pour cerner avec précision l'organisation, l'évolution et la composition de la main-d'oeuvre féminine dans le secteur informel.

Il semblerait ainsi que devant les difficultés d'insertion dans le secteur moderne, la femme maghrébine ruse avec la réglementation pour s'affirmer autrement dans le monde du travail et contribue d'une manière aussi efficace à compenser le manque à dépenser des ménages défavorisés économiquement.

Ce phénomène, il faut le lier, non pas à la situation de crise de l'emploi qui sévit au niveau des économies maghrébines, mais bien dans la structure de l'économie d'ensemble, car même en période de forte croissance, l'élément masculin a toujours été favorisé.

Pour terminer, l'affirmation selon laquelle la femme maghrébine n'est pas travailleuse pour des motifs religieux ou culturels relève ainsi de la pure fiction des chiffres. Instruite ou non, elle est au cœur de l'activité économique, elle participe massivement à l'équilibre du budget des ménages par toute une série d'activité qui compensent le manque à dépenser.

Une lecture nouvelle de l'emploi féminin doit rompre absolument avec l'analyse stricte des chiffres et doit s'interroger sur les silences des données statistiques. Elle doit être fondée aussi sur ce segment du marché du travail où les employeurs fixent comme conditions "anormales" de recrutement : "une main-d'oeuvre docile et de grande flexibilité", et ce avec la tolérance (voire la complicité) du législateur.

Il a été toujours affirmé que le marché du travail féminin fonctionne sur deux principes clefs : rigidité et flexibilité. Etant donné leurs charges familiales, les femmes présentent, par rapport aux hommes, toute une série de contraintes sur le marché qui les rendent plus coûteuses et moins productives. Cet argument est toujours avancé par l'employeur (du moins dans le secteur moderne) pour éviter le recrutement des femmes. D'autre part, la main-d'oeuvre féminine est estimée plus flexible que les hommes car la femme n'assume pas la fonction de "chef de famille". Elle se trouve ainsi dans une situation plus vulnérable : elle est confrontée à des difficultés réelles d'embauche et elle est plus facile à licencier.

Cette affirmation est une hypothèse d'école qui ne résiste pas à l'analyse dans la mesure où le concept de "sélectivité" que nous avons soulevé pose un problème fondamental : le choix d'aires de travail - masculin ou féminin - relève-t-il d'une décision des acteurs sociaux ou de la structure de l'économie, donc de la dynamique et de l'évolution du marché du travail ? Dans le fond, les paradigmes d'un marché de travail féminin restent inébranlables.

Enfin, il s'est toujours utile de procéder à un redressement des outils de mesure de l'activité féminine – mais ce redressement ne doit pas être analysé en terme de "progression" de la participation de la femme à l'activité, il doit être compris comme un progrès des statistiques uniquement.

1. L'EMPLOI DES JEUNES

Quand on examine la littérature sur le chômage au Maghreb, il se dégage une impression brutale : le chômage serait avant tout un "chômage d'insertion". Cette impression cache en fait une crise plus profonde de l'économie. La gestion économique du chômage n'est plus possible, une crise de l'emploi s'est installée durablement durant les années 1980 au Maghreb.

Afin de resituer la problématique du chômage dans son contexte d'origine, il nous semble utile de rappeler les idées forces avant conduit les analystes à traiter en priorité le chômage d'insertion, en particulier des jeunes.

La population juvénile représente un segment très important dans la structure démographique au Maghreb. Beaucoup d'espoirs sont fondés sur la jeunesse non seulement en tant que force sociale, porteuse de valeurs nouvelles mais aussi en tant que force de travail, ayant des caractéristiques nettement améliorées par rapport à la génération de l'indépendance des trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie).

Pour situer le rapport des jeunes à l'emploi dans le contexte maghrébin, il nous semble utile d'abord de faire un état de la composition de la population active juvénile, ensuite nous examinerons l'impact des interventions étatiques dans le domaine de l'insertion économique des jeunes. Enfin, nous proposons quelques pistes de recherche pour une meilleure connaissance de l'activité juvénile.

2.1. La Population active juvénile :

Les résultats des recensements généraux des trois pays du Maghreb peuvent nous aider à situer, d'une manière plus ou moins exhaustive, l'activité des jeunes durant les années 1980.

D'abord, il n'est pas inutile de rappeler la définition statistique de la population juvénile : est considéré comme "jeune" dans les analyses statistiques, la frange de la population âgée entre 15 et 24 ans. Cette définition est aussi celle utilisée par l'UNESCO et le BIT dans les analyses de l'activité juvénile [32], et elle est parfois aménagée par certains analystes que nous ne manquerons pas de souligner.

Le taux moyen d'activité juvénile s'élève à 49 % pour la Tunisie (RGPH, 1984), contre 42 % pour le Maroc (RGPH, 1982) et seulement 30,2 % pour l'Algérie (RGPH, 1987) [33].

TABLEAU N° 10
POPULATION ACTIVE JUVENILE AU MAGHREB
Unité = en millier

Pays	Age	TOTAL	Actif	Taux
Algérie (1987)	15-19	2 473	519	20,99
	20-24	2 203	894	40,58
	TOTAL	4 676	1 413	30,22
Maroc (1982)	15-19	2 234	833	37,29
	20-24	1 997	947	47,42
	TOTAL	4 231	1 780	42,07
Tunisie	15-19	797	320	40,15
	20-24	674	401	59,50
	TOTAL	1 471	721	49,01

Sources : Recensements de la Population et de l'Habitat.

A l'examen des deux classes d'âge généralement construites par les analystes, on peut déduire que la classe "20-24 ans" enregistre un taux d'activité nettement supérieur à celle âgée entre 15 et 19 ans. On peut aussi noter que dans les trois pays du Maghreb, c'est la Tunisie qui présente un taux d'activité plus important : presque la moitié de la population juvénile se manifeste sur le marché de l'emploi.

2.1.1. L'activité juvénile selon le sexe :

Mais au Maghreb on ne peut examiner la population juvénile comme un groupe avec des comportements d'activité homogènes. Le sexe est une variable discriminante extrêmement féconde pour l'analyse de l'activité juvénile.

TABLEAU N° 11 :
POPULATION ACTIVE JUVENILE MASCULINE
Unité = en millier

Pays	Age	TOTAL	Act if	Taux
Algérie (1987)	15-19	1 249	482	38,59
	20-24	1 109	765	68,98
	TOTAL	2 358	1 247	52,88
Maroc (1982)	15-19	1 323	618	46,71
	20-24	1 100	743	67,55
	TOTAL	2 323	1 361	56,17
Tunisie (1984)	15-19	405	222	54,81
	20-24	345	275	79,71
	TOTAL	750	497	66,27

TABLEAU N° 12 :
POPULATION ACTIVE JUVENILE FEMININE
Unité = en millier

Pays	Age	TOTAL	Act if	Taux
Algérie (1987)	15-19	1 224	37	3,02
	20-24	1 094	129	11,79
	TOTAL	2 318	166	7,16
Maroc (1982)	15-19	911	215	23,60
	20-24	897	204	22,74
	TOTAL	1 808	419	23,17
Tunisie (1984)	15-19	392	98	25,00
	20-24	329	126	38,30
	TOTAL	721	224	31,07

A lecture des tableaux n° 11 & 12, on peut aisément observer l'effet de l'éclatement des données selon le sexe : la prédominance des jeunes hommes sur le marché du travail ne fait plus de doute : dans les trois pays, l'activité masculine est plus importante que celle des filles : En Algérie, l'écart entre les taux d'activité (garçon et fille) est de l'ordre de 46 %, la variation est de 35 % pour la Tunisie, l'écart au Maroc n'est que de 23 %.

La faible participation féminine à l'activité économique peut être expliquée pour une série de facteurs : d'une part, il est incontestable que le marché du travail est très sélectif quant à l'insertion des jeunes dans l'activité économique, et ce marché opère un second tri en faisant appel plus à la population masculine qu'à celle des femmes.

D'autre part, il est aussi une donnée sociologique fondamentale, l'emploi féminin subit les contrecoups des normes dominantes de la société maghrébine quant au rôle et à la place de la femme dans la société [34].

Cette première lecture de l'activité juvénile, à travers les chiffres officiels, mérite cependant quelques réserves.

2.1.3. Réflexions sur la mesure de l'activité juvénile :

La mesure de l'activité juvénile, établie par les institutions statistiques, ne reflète nullement la réalité de l'emploi des jeunes. En suivant des catégories statistiques arrêtées par les organes des Nations Unies, ces données peuvent servir pour des comparaisons internationales, mais elles dénaturent la réalité observée.

Primo, le rapport des jeunes à l'emploi dans les pays du Maghreb obéit à des législations différentes du marché du travail. En Algérie, l'accès à l'emploi est interdit à toute la population âgée moins de 16 ans [35]. Déjà le groupe de 15 ans au travail constitue une irrégularité du point de vue de la réglementation. Au Maroc, l'âge légal au travail était fixé à 12 ans [36]. En conséquence, la population juvénile âgée entre 12 et 14 ans est éliminée dans l'analyse statistique. En Tunisie, la loi du travail interdit le recrutement des jeunes ayant moins de 18 ans [37], ce qui veut dire que la population âgée entre 15 et 17 ans se trouve dans des situations d'emploi irrégulières.

Secundo, cette dénaturation de la réalité observée entre dans une logique d'amplification ou de dédramatisation du phénomène du chômage selon les discours de conjoncture. Elle autorise toute une série de discours sur le chômage des jeunes sans pour autant établir les causes réelles du chômage.

C'est ce type de discours qui est à l'origine de toute une série de mesures destinées à l'insertion des jeunes, en faisant appel à deux registres analytiques : tantôt c'est par l'économique, tantôt c'est par le social.

2.2. Le Chômage des jeunes :

En observant les analyses statistiques du chômage, on peut déduire que le phénomène est très préoccupant sur la scène maghrébine.

Les données du recensement tunisien de 1984 sont confirmées par l'enquête de l'Institut National des Statistiques en 1989 : sur un total de 316 000 chômeurs, 48 % ont moins de 25 ans [38]. Le taux de chômage des jeunes (18 - 24 ans) "est deux fois plus important que la moyenne nationale relative aux 18-59 ans" [39].

Au Maroc, les jeunes (15-24 ans) en 1982 représentaient 57 % des chômeurs sur un total de 642 000 chômeurs : cette pression des jeunes est estimée en baisse, selon l'enquête urbaine de 1984, qui établit un

taux de chômage juvénile de l'ordre de 53 %. C'est un chômage "généralisé, omniprésent et touchant particulièrement les jeunes" [40].

Le chômage en Algérie reste important : sur plus d'un million de chômeurs en 1987, 60 % étaient âgés entre 15 et 24 ans. Selon l'enquête Main-d'Oeuvre et Démographie de l'Office National des Statistiques en 1989, le rapport est estimé à 61,4 % pour le groupe de 16-24 ans [41].

Dans les trois pays, plus de la moitié des chômeurs sont des jeunes. Ce constat invite à une double interrogation : quel est le sens et la signification du chômage des jeunes au Maghreb ?

Le chômage des jeunes repose sur un discours statistique. Le chômeur demeure un "être statistique". Il n'a pas de statut social, dans la mesure où le chômage n'est pas institutionnalisé. Le chômeur a le droit, comme tout citoyen, en âge légal de travailler, de se présenter sur le marché du travail. Mais en retour, la société n'a aucune obligation sociale à l'égard du chômeur.

Il est d'usage lors des recensements de saisir les personnes en quête d'emplois. Mais pour qu'on puisse parler réellement du chômage, il faut non seulement qu'il y ait une expression de "désir" de travailler, mais aussi une "recherche effective" de la part de l'individu sur le marché de l'emploi. Or, cet indicateur n'est pas toujours pris en compte lors des recensements qui ne sont évidemment pas des enquêtes sur le marché du travail. En effet, on peut se demander "s'il n'y a pas d'autres explications à l'inoccupation des jeunes" [42] qui serait liées à la dévalorisation du travail salarié.

Si le sens du chômage peut être expliqué moyennant des enquêtes spécifiques, il n'en est pas de même pour la signification du chômage des jeunes.

Le chômage des jeunes apparaît comme une constante dans la structure de l'activité au Maghreb. Autrement dit, il ne peut être compris que par la structuration du marché du travail. Certes, en période de crise économique (crise de l'emploi) les jeunes deviennent encore plus vulnérables ; mais comment expliquer que même durant des périodes de croissance, le taux du chômage de la population juvénile soit aussi important ?

Le chômage des jeunes ne peut être expliqué que par la loi de l'offre et la demande, les entreprises économiques opèrent une sélection de la main-d'oeuvre. Cette sélectivité constitue en soi une rupture avec les thèses néoclassiques sur le marché du travail. Au Maghreb, on assiste à un marché éclaté où chaque segment obéit à une logique spécifique du fonctionnement du marché. La théorie de la segmentation du marché du travail s'applique parfaitement à la situation maghrébine.

On a déjà souligné, à travers les données de l'activité, l'existence des groupes de la population juvénile, qui ne sont pas en âge de travailler, mais qui se trouvent en activité. Une étude de cette population au travail

permettra certainement de mettre en évidence le fonctionnement d'un marché de travail "secondaire".

2.2.1. Les causes du chômage des jeunes :

Les pays du Maghreb n'ont pas été épargnés par la crise de l'emploi, et le chômage (des jeunes en particulier) a connu une croissance sans précédent. Trois séries d'arguments sont généralement évoquées pour situer les causes du chômage.

2.2.1.1. Impact de la crise internationale :

La crise économique internationale, traduite par une récession depuis 1980, a touché d'une manière plus ou moins sévère les pays du Maghreb.

L'Algérie, en tant que pays producteur d'énergie, a accusé une baisse plus importante que les deux autres pays du Maghreb, de ses recettes extérieures. Ainsi, pour améliorer la situation de leurs balances externes des paiements courants et réduire en même temps leurs recours à l'endettement, des politiques déflationnistes ont été rendues nécessaires [43]. La limitation des investissements a conduit non seulement à la réduction des créations d'activités, mais pire encore, des emplois ont dû être supprimés. En effet, les plans d'austérité se succèdent mais "les pays du Maghreb, sous ses formes diverses, subissent plus qu'ils ne l'affrontent, une crise dont l'issue reste incertaine" [44].

Par exemple, après avoir créé une moyenne de 140 000 emplois/an entre 1980 et 1984, l'Algérie enregistrait seulement 80000 emplois/an pour le dernier plan quinquennal (1985-1989), et cette moyenne se situe aux alentours de 50 000 emplois/an depuis 1990.

A partir de 1983, le Maroc a dû réduire la création d'emplois d'une manière importante après avoir connu un seuil de 51 000 emplois en 1976. Depuis, la moyenne annuelle se situe aux environs de 11500 emplois pour le secteur public [45].

En Tunisie, le volume de création d'emplois durant le VI^e Plan (1982-1986) n'a pas dépassé la moyenne de 40 000 emplois/an, soit deux tiers de la demande additionnelle. Les premières années du VII^e Plan n'ont permis qu'une moyenne de 35 000 emplois/an.

2.2.1.2. La situation des primo-demandeurs :

La situation des jeunes, en qualité de primo-demandeurs, est l'argument premier de la difficulté d'embauche. Cette situation est aggravée par la faiblesse de leur niveau d'instruction, quand ils ne sont pas analphabètes. Autre variable intervenant en défaveur des jeunes revient aux préjugés des adultes quant aux comportements d'activité juvénile.

Enfin, l'impact des progrès technologiques sur le profil recherché par les entreprises et l'impuissance des systèmes d'éducation-formation à

répondre à cette demande, constituent un obstacle certain à l'insertion des jeunes dans la vie active.

Selon une récente étude, le "1/4 des enfants algériens, le tiers des tunisiens, et presque la moitié des marocains redoublent l'une ou l'autre des deux dernières années du primaire (...) la plupart des jeunes se trouvent coincés entre un système éducatif incapable de les absorber, et un marché de l'emploi qui se rétrécit avec le progrès technologique" [46].

2.2.1.3. Le poids démographique :

La dernière série d'arguments est constituée par les effets des politiques natalistes suivies dans un passé récent au Maghreb. Contrairement à l'Europe où l'on assiste à un vieillissement de la population, le Maghreb possède une population jeune, où les moins de 30 ans constituent la majorité.

L'arrivée de presque un million de jeunes sur le marché du travail au Maghreb s'est produite dans une conjoncture économique difficile où la création d'emplois se situe à son plus bas niveau. Le poids démographique pèsera encore plus lourd dans les 20 prochaines années : la population maghrébine augmenterait de plus de 34 millions d'habitants.

TABLEAU N ° 13
EVOLUTION DE LA POPULATION (1) ET DE LA POPULATION
ACTIVE (2) - (1980 à 2010)

Année	1980		1990		2000		2010	
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
Pays								
Algérie	18,6	21,7	25,4	22,8	33,4	25,0	40,6	29,3
Maroc	19,4	30,5	24,6	31,8	29,5	35,6	33,8	39,4
Tunisie	6,4	30,0	7,9	33,0	9,4	36,0	10,9	38,4

Source : Population active 1950 -2010 (BIT) Genève.

L'estimation de la population active par le BIT indique une augmentation significative de la demande sociale d'emploi. Mais cette hausse est peu liée aux comportements d'activité dans la mesure où elle est plus provoquée par l'évolution des facteurs démographiques [47]. L'hypothèse soutenue par le BIT est fondée sur :

- une baisse de l'activité juvénile, notamment pour les garçons, mais une hausse légère pour les filles :
- une baisse de l'activité infantile (elle serait quasi nulle pour l'Algérie et la Tunisie, le travail des enfants serait maintenu au Maroc, mais à un niveau moindre).

2.3. La gestion sociale du chômage :

L'adoption des "programmes spéciaux" pour venir en aide aux jeunes chômeurs est un aveu en soi, sinon symptomatique de l'impuissance

des politiques d'emploi face à l'avènement d'une main d'oeuvre additionnelle en surnombre sur le marché du travail. Pratiquement toutes les sociétés (et les économies) traversent, ce qu'on pourrait appeler une "crise de l'emploi", et ce depuis la récession des années 1970, exception faite de certains pays sud-asiatiques et de quelques rares pays d'Afrique.

Aussi durant la même période, on assiste à l'émergence de "la jeunesse" comme force sociale - l'explosion des jeunes vers la fin des années 1960 constitue une rupture dans les analyses macro-sociologiques. Les jeunes, apparaissant comme un acteur social, ont surpris nombre d'observateurs de l'histoire des sociétés humaines. Depuis, les discours sur la jeunesse ne manquent plus.

La problématique de l'insertion économique des jeunes devient ainsi le credo des analystes du marché du travail. C'est à cette période qu'on découvre (et invente) des programmes spéciaux en direction de la jeunesse. Ces programmes inventés aux Etats-Unis vers le début des années 1970 allaient connaître un succès immense auprès des Ministères de l'Emploi en Europe [48] et en Afrique [49]. C'est la grande boîte à outils des analystes de l'emploi. Ces programmes sont aussi des "mesures correctives" au régime chômage des pays industrialisés.

Ces programmes traduisent en fait une démission sociétale globale quant à la recherche des voies économiques pour la résorption du chômage à court terme par l'accroissement des emplois durables. La multiplication des "emplois précaires", des petits boulots est devenue la seule piste indiquée pour mettre au travail des jeunes [50].

Dans ce contexte, la situation des pays africains où il n'existe pas de régime chômage, est devenue de plus en plus préoccupante. Ces économies subissent non seulement les contre-coups de la récession mondiale mais elles sont aussi minées de l'intérieur par des déséquilibres structurels profonds sans parler de l'instabilité politique dans laquelle les pouvoirs sont impliqués.

2.3.1. Le programme d'emploi des jeunes en Tunisie :

La Tunisie a été le premier pays du Maghreb à emprunter la voie européenne pour gérer le chômage des jeunes.

Cette mesure serait adoptée suite à la manifestation violente des jeunes tunisiens en 1984. Les conditions étaient socialement réunies pour cette flambée de violence [51]. Le programme s'inscrit ainsi dans une double logique : mettre en place un système social, autour de l'emploi, pour apaiser et donner la preuve politique d'une "volonté" de prise en charge des problèmes des jeunes.

C'est dans cette logique que les mesures complémentaires de la politique de l'emploi en direction des jeunes ambitionnaient à gérer non seulement le chômage des diplômés mais aussi ceux qui sont "sans

qualification". Les décideurs ont "priorisé" et développé des formules d'insertion multiples pour les diplômés.

On peut relever, entre autres, trois types de mesures :

- financement des projets de création d'activité ;
- formation complémentaire des diplômés du secondaire technique, et subvention aux employeurs avec exonération des charges ;
- stages d'initiation à la vie professionnelle pour les diplômés du secondaire et de l'Université.

Quant à la catégorie des "sans qualification", elle est orientée vers des activités à fort coefficient de main-d'œuvre dans le secteur rural et vers les travaux d'utilité collective en zones urbaines.

2.3.2. Le dispositif d'insertion des jeunes en Algérie :

L'Algérie n'a pas attendu l'explosion de la jeunesse pour, emprunter à son tour un programme d'emploi des jeunes. Le programme était déjà adopté en 1987 [52]. Ce programme avait connu un début de réalisation lorsque les événements d'Octobre 1988 sont venus pour marquer une rupture entre l'Etat et les jeunes. En 1989, après deux années d'expérimentation des formules désormais classiques de l'insertion des jeunes, une rencontre nationale sur l'insertion socio-professionnelle devait produire une série de mesures multi-sectorielles pour la prise en charge des jeunes en difficulté d'insertion sociale et économique [53].

Six départements ministériels devaient mettre en place une structure avec pour mission l'insertion des jeunes : l'Education Nationale, L'Intérieur, La Jeunesse, L'Université, L'Emploi, la Formation Professionnelle. Des actions tous azimuts sont lancées pour "rétablir le dialogue entre les Jeunes et l'Etat" [54]. Mais dans la pratique c'est toujours des logiques sectorielles qui dominent les actions, ce qui a conduit à une dispersion des efforts et à des impacts réduits des programmes.

Ce n'est qu'en 1990, qu'une Loi fut adoptée sur l'Insertion des Jeunes (loi n° 90-143 du 22 Mai 1990 portant dispositif d'insertion professionnelle des jeunes et définissant le statut du délégué à l'emploi des jeunes). L'Etat algérien se donna alors des moyens substantiels pour rétablir le dialogue rompu avec la jeunesse.

Le dispositif est établi sur une expérience pilote : les programmes menés en 1988 et 1989 ont démontré des limites quant à l'application [55] :

- Elaborés au niveau central, imposés aux communes, les programmes ne pouvaient obtenir l'adhésion effective de la base.
- Les ressources financières disponibles et dégagées avaient connu un faible taux de réalisation.

Quatre principes de base devaient orienter la mise en place du dispositif :

- * Privilégier l'emploi permanent et productif.
- * Créer l'emploi à moindre coût.
- * Décentraliser les actions de la création d'activités et d'emplois.
- * Privilégier l'insertion par la formation.

Contrairement aux programmes précédents, celui de dispositif repose essentiellement sur la création d'activités permanentes à travers le développement de l'auto-emploi et le montage des coopératives des jeunes.

Enfin, il faut souligner une rupture de taille dans la logique actuelle : le terme générique de "l'emploi des jeunes" est maintenu, bien qu'il ne reste plus qu'un label. En 1988, le programme était destiné strictement aux jeunes âgés entre 16 et 24 ans : en 1989, l'âge est étendu à 27 ans pour inclure aussi les diplômés au chômage. En 1990, il n'y a pas de limite d'âge supérieur : le programme vise toute personne à la recherche d'un premier emploi.

Cette clause exclut, comme bénéficiaire du programme, tous les jeunes qui possèdent une expérience professionnelle. Cette apparente sélectivité cache en fait une ambiguïté de taille qui dénature totalement l'objectif visé : le réflexe des demandeurs sera inévitablement de ne pas déclarer l'exercice d'un premier emploi.

2.3.3. La politique d'insertion des jeunes au Maroc :

A travers les discours sur le chômage des jeunes au Maroc [56], on peut situer l'intervention étatique strictement en direction d'une population ciblée, à savoir les diplômés du post-secondaire, qui ne représentait que 1,3 % de la population au chômage en 1984. Cette absence de stratégie en faveur d'autres catégories de chômeurs (65 % étaient sans qualification) est une position politique en soi.

Le chômage des universitaires ne résulte pas seulement des conséquences de la conjoncture économique, il est aussi considéré comme "le tribut nécessaire pour réussir l'assainissement économique" [57]. Ce chômage est perçu comme un indicateur de l'inadéquation de la formation universitaire aux besoins effectifs de l'appareil économique.

C'est dans cet esprit que l'action principale a été orientée vers l'extension des capacités des structures d'accueil dans la formation professionnelle : en 1988, le nombre d'établissements dépassait 800 centres (soit 30 % de plus qu'en 1984) avec un effectif de 140 000 stagiaires (114 000 pour le secteur public et 26 000 pour le secteur privé).

Le caractère social de l'insertion est nettement mis en évidence, il s'agit de retarder l'arrivée des jeunes sur le marché de l'emploi, en augmentant l'effectif de la formation.

Ce n'est qu'en 1990 que le Conseil National de la Jeunesse et de l'Avenir (CNJA) a entrepris une réflexion sur un programme d'emploi des jeunes. L'axe privilégié de la réflexion porte surtout sur l'insertion des diplômés supérieur (baccalauréat et plus).

A la lumière de notre analyse, deux constats peuvent être notés.

Primo, si le Maroc et la Tunisie ont misé davantage sur l'insertion des diplômés supérieurs, l'action algérienne est orientée plus vers les niveaux secondaires. Dans les deux cas, la population ciblée n'est pas toujours celle qui est la plus vulnérable, mais celle qui serait plus "employable". L'étude engagée par le CERPEQ sur le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur [58] indique que l'Algérie empruntera sous peu la voie tunisienne et marocaine.

Ainsi les jeunes exclus du système éducation-formation et les analphabètes sont systématiquement écartés des circuits d'insertion socio-professionnelle. Mais en revanche, on peut relever des formules initiées en direction des "jeunes entrepreneurs", en d'autres termes, c'est une assistance (une subvention indirecte) à la reproduction du capital privé.

Secundo, autre élément fort éloquent des dispositifs maghrébins, c'est l'absence de formule en direction de la jeunesse féminine, et ce bien que le taux d'activité féminine soit faible par rapport au reste de l'Afrique.

Cette discrimination sexuelle est pourtant estimée légitime selon la norme dominante. Le chômage des jeunes masculins est supposé dramatique dans la société maghrébine où l'homme, quel que soit son niveau d'instruction ou de qualification, est prioritaire à l'embauche.

Pour terminer, une réflexion critique sur les programmes d'insertion nous conduit inévitablement à une interrogation sur les chances de réussite de ces actions "spécifiques" ou "complémentaires". Quatre axes de réflexion peuvent faire l'objet d'études approfondies :

* Ces programmes sont de nature plus politique qu'économique. Il s'agit en fait d'une stratégie qui vise à embrigader et à museler les jeunes pour lesquels l'économie n'a jamais pu offrir des emplois durables. Le chômage des jeunes a toujours existé même dans les périodes de forte croissance économique. Ces programmes ont été adoptés comme mesure corrective au régime chômage dans les économies avancées, quelle serait alors sa signification au Maghreb où il n'existe pas de régime chômage ?

* Les activités économiques initiées dans le cadre de ces programmes sont de faible valeur ajoutée et d'une forte irrégularité. Les petits boulots sont classés comme des "mauvais emplois". Certes ces activités permettent de survivre mais dans la précarité érigée en système pour les jeunes des classes économiquement dominées. La population juvénile ne représente pas un groupe homogène, elle est aussi traversée par des logiques sociales, économiques à intérêts divergents, voire opposés [59].

* A côté de l'emploi, des "formations complémentaires" sont dispensées pour compenser la défaillance de la formation initiale. Il y a dans cette logique le maintien d'un système d'éducation-formation dévalorisé qui fonctionne et se reproduit dans la médiocrité.

* Enfin, s'il est incontestable que le chômage frappe avant tout les jeunes et qu'il est difficile de le résorber à court terme, il est évident que la société recèle des capacités d'adaptation sous la contrainte. Les programmes spéciaux viseraient dans cette logique à "structurer" un certain nombre d'activités, réputées "informelles" dans la mesure où elles sont "illégales" mais "légitimes" pour la survie des populations exclues des bénéfices de la croissance économique.

Le secteur informel apparaît ainsi non comme une ex-croissance de l'économie, la société maghrébine a toujours fonctionné selon des logiques informelles selon une

analyse faite pour le cas algérien [60], et c'est le secteur moderne qui prend l'allure d'une greffe aux économies maghrébines...

CONCLUSION : Et les autres catégories vulnérables ?

Cette étude comparative sur l'insertion des groupes vulnérables nous a permis, à cette phase de l'analyse, de poser les caractéristiques principales de deux groupes particuliers quant à leurs comportements sur le marché du travail et des principales dispositions prises par les pouvoirs publics pour atténuer les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Aussi nous pouvons dégager, par inférence, les grandes tendances du marché du travail quant aux modes de sélection qu'il opère pour mobiliser la main-d'oeuvre disponible au sein de l'appareil économique.

Cependant, d'autres catégories non moins vulnérables doivent faire l'objet d'une analyse dans le cadre d'une étude exhaustive, à savoir tous les groupes exclus d'office dans le contexte de la législation du travail : les enfants et les personnes âgées. Ces deux catégories méritent une attention particulière sur le marché du travail [61]. Bien que faible en valeur absolue présentement, ces catégories risquent de poser un problème majeur à l'avenir, notamment avec l'affaiblissement de la solidarité familiale et la progression du taux de déperdition scolaire au niveau du Maghreb.

Nous devons aussi réfléchir sur les catégories sociales qui sont vulnérabilisées pour des raisons autres qu'économique ou réglementaire : les handicapés (tous types confondus) ne bénéficient pas encore de toute la sollicitude nécessaire pour participer et vivre décemment au niveau du Maghreb. Ensuite, il n'est pas inutile de rappeler la condition des personnes ayant fait l'objet d'une condamnation. A la sortie de prison ou des maisons de rééducation, la société maghrébine laisse peu de place à l'insertion des ex-détenus dans la vie active.

Notes

[*] CREAD (Alger) 1993

[1] Cf. Les documents sur "les sources et les qualités de données" communiqués lors du stage de formation de Tunis (3-15 Mai 1993).

[2] BENATIA (1975), HAHIKI-TALAHITE. (1983), MUSETTE (1989) pour l'Algérie. MERNISSI (1981) pour le Maroc, KOUINI (1988) pour la Tunisie.

[3] Evolution du travail dans le monde - volume 2 partie 5 "Les Femmes au Travail", et chapitre 14 "L'emploi des femmes : possibilités et conditions", BIT, 1990, Genève.

[4] D. GARNIER et M. VERNIERES : Le marché du travail, 3e édition economica (Paris) 1991.

[5] Article de LAHLOU "Travail et emploi" pp. 484-488 in "l'Etat du Maghreb" - Edition la découverte. 1991, Paris.

[6] Séminaire OCDE sur l'emploi dans les pays en développement (1987), Paris.

[7] E. BOSERUP : Women Role in Economic development, New York, St Martin's Press. 1970.

[8] N. YOUSSEF : Women and work in developing countries. Berkeley. University of California Press, 1974. Cf. Aussi R. TAPLIN : "Women ans Work in Egypt" "International Sociology, March 1937, Vol 1 n°1, pp. 61-76.

[9] Les données statistiques utilisées pour les tableaux sont issues des recensements généraux de la population et de l'habitat – Maroc (1982), Tunisie (1984) et l'Algérie (1987). Des données inter-censitaires des enquêtes nationales sont utilisées à titre indicatif, notamment pour le Maroc, dans la mesure où l'enquête se porte strictement sur le marché du travail urbain.

[10] Il serait intéressant de relever la durée de la vie active féminine dans les trois pays : cette durée est estimée généralement plus faible que celle des hommes.

[11] S. MUSETTE : "Emploi des Jeunes au Maghreb". Article in "la Jeunesse en Afrique". ed. l'Hamattan (1992). Paris.

[12] Séminaire CREAD-CERPEQ sur l'Insertion des sortants post-secondaire, Alger (1992).

[13] S. MUSETTE : L'emploi des Femmes en Algérie, étude CREAD-INT (1988) Ronéo Alger. Cf. Aussi Mémoire de ATSEMENA et LALLAM

"Contribution des femmes à la Production Nationale Elargie", 1991 (Alger) - Ronéo

[14] R. KOUINI : L'impact de la crise sur l'emploi des femmes en Tunisie, pp 207-214 in Revue de l'INTES " Travail et Développement", n° 13 (1989) Tunis.

[15] Des programmes spéciaux d'Emploi des Jeunes ont été adoptés partout dans le Maghreb : Tunisie (1984), Algérie (1987) et Maroc (1991).

[16] M. BORMANS : Statut personnel au Maghreb de 1940 à nos jours, ed. Mouton (1977) Paris.

[17] A. MOULAY RACHID : La condition de la femme au Maroc, publication de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Rabat (1985) Rabat. Cf. Aussi A. DHIMEN, La femme et la discrimination dans l'emploi", pp 215-228, article in revue "Travail et Développement", op. cit.

[18] N. SAADI, Le droit de la Femme en Algérie, Collection dirigée par MERNISSI (1990) Rabat.

[19] La loi française du 22 Septembre 1942, dans son article 233c, stipule que "la femme peut exercer un emploi séparé de son mari à condition que celui-ci ne s'y oppose pas", citée par A. DHIMEN, article op. cit.

[20] H. KOTRANE : La Tunisie et le droit du travail (1992) Tunis.

[21] Rapport du I^e Plan Quadriennal 1973-1977, Alger.

[22] ATSEMENA et LALLAM, ouvrage cité.

[23] G. GOURTIEN : "L'entreprise, une société féodale", ed Seuil (1975) Paris.

[24] S. MUSETTE : Rapport sur le dispositif d'insertion socio-professionnelle, CREAD/MJS (1989) Alger.

[25] Rapport d'exécution du Programme Emploi des Jeunes. Ministère du travail et des affaires sociales (1992) Alger.

[26] A. DHIMEN, Article op. cité.

[27] R. KOUNI, Article op. cité

[28] Séminaire ARFORGHE : "Gestion des ressources humaines" (Fév. 1992) Tunis.

[29] Actes du Colloque du Laboratoire d'Economie Sociale "L'économie sociale dans les pays en

développement" (sept 1989) Caen.

[29b] Cf. liste des projets d'études in "The Urban Informal sector in Africa : in retrospect and prospect", ILO bibliography n° 10 (1991) Genève

[30] Actes du Séminaire CENEAP : "Le secteur informel au Maghreb" (1987) Alger.

[31] Résultats Enquêtes MOD, 1985, 1989 & 1992, ONS, Alger.

[32] Revue UNESCO : Année Internationale de la Jeunesse, 1985.

[33] Annuaire Statistiques du BIT, ed. 1988, Genève, et Résultats R.G.P.H 1987 "Population Active", ONS (1989) Alger.

[34] MUNETTE M. S. : "Bilan de la demande d'emploi féminin", INT/CREAD, 1988, Alger.

[35] Loi 1978 portant sur le Statut Général du Travailleur.

[36] LAHLOU M. (1989) : "Emploi et chômage au Maroc", Article in Revue Travail et Développement, op. cit.

[37] ZOUARI A. (1990) : "Aspects institutionnels du fonctionnement des marchés du travail", Séminaire IFID, 1990, Tunis.

[38] BEDOUI (1989) : "Les problèmes de l'emploi en Tunisie : Situation et perspectives" in Revue Travail et Développement, n° 13, 1989, Tunis.

[39] LACHAUD J. P. (1991) : "Le marché du Travail en Tunisie : structure, déséquilibres et ajustements", DP/35/1991. IIES, Genève.

[40] SALAH DINNE M. (1989) : "Le fonctionnement du Marché du Travail : les déterminants de la crise de l'emploi au Maghreb", Revue Travail et Développement, op. cit.

[41] Office National des Statistiques : Résultats MOD 1991, Alger.

[42] BERNARD. CH. (1991) : "Le marché du travail urbain en Algérie", DP/34. IIES, Genève.

[43] GRISSA (1989) : "La crise économique internationale et l'emploi dans les pays du Maghreb", Revue Travail et développement, op. cit.

[44] EL KENZ A. (1990) : "Emploi, sous-emploi et chômage au Maghreb", article in : l'Etat du Maghreb, ed.

La découverte (1991), Paris

[45] SALAH DINE M. (1991) : "Le marché du travail urbain au Maroc". DP/33/1991, IIES, Genève

[46] MERNISSI. F. (1985) : "Causes et conséquences du chômage des jeunes dans la région arabe" Unesco (1985) Paris.

[47] CHEVALLIER. A. (1989) : "Economie en développement et défis démographiques" : Algérie-Egypte-Maroc-Tunisie, ed. La documentation française (1989), Paris.

[48] RIT (17988) : Revue internationale du travail-volume 123/3 (1988). Les programmes spéciaux dans les pays de l'OCDE.

[49] RIT (1989) : Volume 128/3 : "Le chômage des jeunes en Afrique". (1989) - Genève Cf. aussi FORONDA (0) : "Les sciences sociales face au problème du chômage des jeunes" UNESCO. 1986.

[50] DENANTES J. (1987) "Les jeunes et l'emploi : aux uns la sécurité, aux autres la dérive" ed. l'Harmattan (1987), Paris.

[51] ZGHAL (A) : La jeunesse arabe des années 1980, Unesco

[52] Ministère du Travail et de la Formation Professionnelle : Programme de l'emploi des jeunes en Algérie, sept 1987, Alger

[53] Ministère de la Jeunesse : Actes de la rencontre nationale sur le dispositif d'insertion socio-professionnelle (1989) Alger.

[54] MUSETTE M. S : "Rapport sur l'insertion socio-Professionnelle des jeunes en Algérie" CREAD. 1989 (en collectif), Alger.

[55] MUSETTE M. S. : "L'emploi des jeunes en Algérie". Revue CREAD, "Jeunesse et Société, n° 26, 1991, Alger.

[56] Cf. SALAH DINE & LAHLOU, Articles, op. cit.

[57] MECHKOURI (1989) : "Le système éducatif marocain", Communication Séminaire sur l'Insertion des Diplômés post-secondaire au Maghreb, 1989, Toulouse.

[58] FERROUKHI (D) : L'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur en Algérie. Séminaire CERPEQ/CREAD (1992) Alger.

[59] MUSETTE M. S. : Quel avenir pour la jeunesse algérienne ? Revue Economie Humanisme (1989) Lyon.

[60] HENNI A. : "Essai sur l'Economie Parallèle", ed. ENAG. 1991, Alger.

[61] MUSETTE M. S : "Le travail des enfants et les personnes âgées en Algérie" CREAD/INT (1989) Alger.